



PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPERIEURE

Annexe 3 – Rapport du bilan à mi-parcours

Fiches bilan

Sommaire

1. AXE 0 4

Action N°0.1 – Animation du PAPI	4
Action N°0.2 – Suivi et bilan du PAPI.....	7

2. AXE 1 9

Fiche action n°1.1 : Étude d’hydrologie urbaine	10
Fiche action n°1.2 : Modélisation couplée assainissement cours d’eau	12
Fiche action n°1.3 : Modélisation hydraulique de l’Ource, de la Seine et de la Laignes	14
Fiche action n°1.4 : Modélisation hydraulique sur la Seine et ses affluents	18
Fiche action n°1.5 : Reconnaissances et modélisations hydrogéologiques	23
Fiche action n°1.6 : Programme de recherche ayant pour thème le risque d’inondation.....	25
Fiche action n°1.7 : Accompagnement des communes dans la réalisation de campagnes d’information préventive obligatoire.....	27
Fiche action n°1.8.1 : Communication sur le risque d’inondation autour des digues du centre-ville	30
Fiche action n°1.8.2 : Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation	32
Fiche action n°1.8.3 : Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation	34
Fiche action n°1.9 : Extension de la plateforme collaborative « EPISEINE » relative aux risques inondations.....	36
Fiche action n°1.10 : Ateliers du PAPI – Conférences thématiques	39
Fiche action n°1.11 : Campagne d’information sur les diagnostics de vulnérabilité	43
Fiche action n°1.12 : Préparation des éléments nécessaires à la formalisation d’un retour d’expérience sur une prochaine crue	46
Fiche action n°1.13 : Accompagnement des communes dans la pose de repères de crues à l’échelle du bassin versant	49

3. AXE 252

Fiche action n°2.1 : Optimisation du réseau des stations pluviométriques, limnimétriques, piézométriques et du partage des données de l’EPTB	53
Fiche action n°2.2 : Optimisation du réseau de mesure (stations pluviométriques, limnimétriques, piézométriques et du partage des données)	55
Fiche action n°2.3 : Formalisation du partage d’informations en situation de pré et post-crise à l’échelle du bassin versant de la Seine troyenne et supérieure	57
Fiche action n°2.4 : Création d’un réseau d’observateurs à l’échelle du bassin versant sur les cours d’eaux	59

4. AXE 361

Fiche action n°3.1 : Formalisation d’un modèle de document de suivi / de compilation des données pour uniformiser les remontées d’informations liées à la gestion de crise	62
Fiche action n°3.2 : Accompagnement des communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS)	64
Fiche action n°3.3 : Création d’une base de données	enjeux – moyens – 66
Fiche action n°3.4 : Accompagnement dans la réalisation de plan de continuité d’activité (PCA).....	68

5. AXE 470

Fiche action n°4.1 : Favoriser l’intégration du risque dans les documents de planification	71
Fiche action n°4.2 : Inciter à la conception de projets d’aménagement résilients	73
Fiche action n°4.3 : Étude d’intégration écologique et paysagère des digues du centre-ville de Troyes	75

Fiche action n°4.4 : Étude liée aux enjeux de l'eau sur le secteur à la frontière entre Saint-Julien-les-Villas et Bréviandes.....	77
--	----

6. AXE 579

Fiche action n°5.1 : Diagnostic de vulnérabilité de la zone d'activité des Écrevolles	80
Fiche action n°5.2 : Diagnostics des postes de relevage de l'assainissement.....	82
Fiche action n°5.3 : Diagnostics de vulnérabilité du site du Grand Véon	84
Fiche action n°5.4 : Diagnostics de vulnérabilité des établissements et équipements de la Région Grand Est ...	86
Fiche action n°5.5 : Diagnostics de vulnérabilité des activités agricoles	89
Fiche action n°5.6 : Diagnostics de vulnérabilité des infrastructures et des équipements en lien avec la gestion des réseaux d'assainissement et d'eau potable	91

7. AXE 695

Fiche action n°6.1 : Diagnostics territoriaux et programmation des mesures visant à préserver, restaurer et à recréer les champs d'expansion de crues et de zones humides	96
Fiche action n°6.2 : Démarche pilote du projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais ».....	102
Fiche action n°6.3 – Recensement exhaustif des zones humides et des annexes hydrauliques, entre les commune de fouchères et la limite aval du périmètre du PAPI, pour leur réhabilitation et leur valorisation ...	105
Fiche action n°6.4 : Élaborations de recommandations en vue de la gestion des eaux pluviales	107
Fiche action n°6.5.1 : Mise en œuvre d'une opération de ralentissement des écoulements sur le bassin versant de l'Hozain (hydraulique douce)	109
Fiche action n°6.5.2 : Mise en œuvre d'une opération de ralentissement des écoulements sur le bassin versant de l'Hozain (hydraulique structurante).....	113
Fiche action n°6.6 : Suppression des remblais des ballastières de Verrières et Bréviandes.....	117
Fiche action n°6.7 : Déploiement d'études pilotes sur les sous-bassins vulnérables aux phénomènes d'érosion-ruissellement.....	120
Fiche action n°6.8 : Étude de faisabilité sur l'aménagement du pont et du déversoir de Courtenot.....	122
Fiche action n°6.9 : Optimisation des écoulements au droit de l'ouvrage de prise d'eau situé à Courtenot.....	125
Fiche action n°6.10 : Amélioration des conditions d'écoulements et de la débitance du canal de restitution de la Seine	127
Fiche action n°6.11 : Etude de connaissance du volume disponible après 60 ans de service	129
Fiche action n°6.12 : Etude de connaissance sur les lois d'ouvrages du lac-réservoir Seine	131
Fiche action n°6.13 : Etude de définition pour l'aménagement du Canal de Baires.....	133
Fiche action n°6.14 : Etude de conception du projet de confortement du parement amont du barrage de la Morge.....	136
Fiche action n°6.15 : Études de conception du projet d'optimisation du système d'endiguement	138

8. AXE 7141

Fiche action n°7.1 : Études de conception du projet de rénovation des digues du centre-ville.....	142
---	-----

1. AXE 0

AXE 0 : ANIMATION/TRANSVERSAL



Action N°0.1 – Animation du PAPI

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action consiste à piloter, animer le projet, coordonner les actions du PAPI avec les différents maîtres d'ouvrages. Elle doit également offrir les conditions nécessaires à la cohérence et à la pertinence des actions inscrites dans le PAPI.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

L'animation du PAPI est réalisée par un chargé de mission à temps plein employé par la structure porteuse sur la période de 72 mois de mise en œuvre du PAPI. L'action se décline selon deux volets :

- **Phase 1 : Conduite et animation du projet**
- **Phase 2 : Bilan et Préparation du prochain programme d'actions**

Avancement :

Pendant toute la première phase du programme d'actions, Seine Grands Lacs a mobilisé un équivalent temps plein (ETP) qui s'est chargé d'assurer le suivi, la coordination des actions du programme, l'animation et le secrétariat technique des comités techniques, des comités de pilotages et de toute autre instance participative. En synthèse, Seine Grands Lacs a organisé :

- 5 comités techniques,
- 2 comités de pilotages,
- Dizaine d'instance participative.

En parallèle, afin d'assurer un suivi administratif et financier au plus juste avec les services de l'État (DREAL Grand Est et DDT Haute-Marne), Seine Grands Lacs a animé la réalisation de dialogues de gestion trimestriels. Basés sur la remontée des besoins des maîtres d'ouvrages et croisés avec les capacités financières en crédits alloués par l'annualisation du budget de l'État, la planification et la perspective financière des crédits a été assurée. En synthèse, xx dialogues de gestion ont été réalisés.

S Par ailleurs, pour mettre à jour et alimenter régulièrement l'outil de suivi SAFPA développé par les services de l'État, Seine Grands Lacs a disposé d'une formation dédiée sur l'outil SAFPA par la DREAL.

En lien avec l'action 0.2, le bilan et la préparation de la révision à mi-parcours est en cours de réalisation.

Difficultés constatées :

- Mobilisation efficiente des maîtres d'ouvrages pour la bonne réalisation de leurs projets
- L'alimentation de l'outil SAFPA a nécessité la réalisation d'une formation dédiée
- Respect des échéances calendaires, convenues avec les partenaires, à l'issue de la pandémie liée au Covid-19.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Seine Grands Lacs

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comités techniques, comités de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : instance de gouvernance, plateforme d'échanges dématérialisée Agora/PAPI

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020 - 2025

Planning actualisé : 2020 – 2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 360 000 €

Coût réellement engagé : 70 000 €

Subventions notifiées et versées : 27 834,24€

Commentaires : Les années comptabilisées pour le versement sont : 2020 et 2021

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Relevés et supports de présentation des instances de gouvernance (COTECH, COPIL)

Supports d'actualisation des tableaux financiers de suivi de l'outil SAFPA selon les exercices annuels

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de la démarche pour la seconde phase du PAPI et le prochain PAPI.

Pérennisation de l'équivalent temps plein (ETP) de Seine Grands Lacs.

ILLUSTRATION(S)

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPERIEURE



Figure 1 : Comité de Pilotage en date du 1er juin 2022 relatif au PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure à Mesnil-Saint-Père. Source : Seine Grands Lacs.



Action N°0.2 – Suivi et bilan du PAPI

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'une part, de suivre l'avancement des actions du PAPI et d'autre part, d'élaborer des documents qui constitueront le bilan du PAPI à la fin de son déroulement.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Afin de suivre l'avancement des actions, effectuer les bilans intermédiaires et le bilan définitif du PAPI, ainsi que l'accompagnement à la préparation du prochain programme d'actions, Seine Grands Lacs s'appuiera sur un assistant à la maîtrise d'ouvrage.

L'action se décline en 4 étapes :

- Suivi des actions du PAPI ;
- Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur les compléments d'études au niveau avant-projet (AVP) et du porteur du PAPI sur la révision à mi-parcours, les bilans intermédiaires et le bilan définitif du projet ;
- Accompagnement du porteur du PAPI sur la réalisation des bilans intermédiaires et le bilan définitif du projet ;
- Accompagnement du porteur du PAPI sur la préparation du prochain programme d'actions.

Avancement :

Pendant toute la première phase du programme d'actions, Seine Grands Lacs a réalisé un suivi de toutes les opérations inscrites dans le PAPI complet de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure à l'aide d'un tableau de bord.

S'appuyant sur le suivi des opérations et afin de disposer des meilleures conditions pour réaliser la révision à mi-parcours dans un calendrier restreint, Seine Grands Lacs a mandaté le groupement SEPIA Conseils et ISL Ingénierie pour l'accompagner sur ces missions. La prestation a débuté en novembre 2022 concernant la mission générale relative à la révision à mi-parcours.

Étape par étape, Seine Grands Lacs et le groupement SEPIA Conseils/ISL Ingénierie ont accompagné les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers pour bâtir le rapport de bilan à mi-parcours et l'avenant de révision à mi-parcours (entretien avec les maîtres d'ouvrages, comité technique, réunion de travail, etc.), en cohérence avec le cahier des charges national PAPI 3^{ème} génération (version 2021). De nouveaux maîtres d'ouvrages ont été mobilisés pour rejoindre le PAPI dans la seconde phase du programme (SDIS 21, Chambre d'agriculture de l'Aube, Conseil Départemental de l'Aube).

Difficultés constatées :

- Mobilisation efficiente des maîtres d'ouvrages pour la bonne réalisation de leurs projets
- Mobilisation efficiente des nouveaux maîtres d'ouvrages
- Respect des échéances calendaires, convenues avec les partenaires, à l'issue de la pandémie liée au Covid-19.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action a été mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre du PAPI.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Seine Grands Lacs

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comités techniques, comités de pilotage, instance participative, etc.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : instance de gouvernance, plateforme d'échanges dématérialisée Agora/PAPI

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2020-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 110 000 €

Coût réellement engagé : 40 000 €

Subventions notifiées et versées : 0 €

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Relevés et supports de présentation des instances de gouvernance (COTECH, COFIL)

Rapport et synthèse communicative du bilan du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure

Dossier d'avenant du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de la démarche PAPI avec le prochain PAPI complet.

ILLUSTRATION(S)

2. AXE 1

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour but d'affiner la connaissance des apports des sous-bassins versants en grande partie urbains, à la fois en vue de prendre en compte le ruissellement urbain dans les politiques d'aménagement et d'alimenter la réflexion sur le fonctionnement du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales en cas de montée des eaux de la Seine.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Les études du PAPI d'intention ont permis de quantifier le rôle des apports locaux dans les crues de la Seine. Elles ont également mis en évidence la vulnérabilité des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Par ailleurs, la zone urbaine dense, où se produit une grande partie du ruissellement urbain étant recueilli par ces réseaux a fait l'objet de fiches de recommandations spécifiques en vue d'une prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Ainsi, la présente action, coordonnée avec **l'action 1.2**, consiste à affiner la connaissance de l'hydrologie urbaine au sein de l'agglomération troyenne.

Cette action comporte 3 volets :

- Découper les sous-bassins versants des affluents locaux par rapport au contexte hydrologique et urbain ;
- Caler le modèle pluie-débit ;
- Définir des orientations pour réduire le ruissellement urbain et améliorer la gestion du risque le long de ces affluents.

Avancement :

Cette action fait partie d'un projet global porté par Troyes Champagne Métropole relatif au modèle couplé entre les réseaux d'assainissement et le modèle hydraulique des eaux de surface nommé SCAMANDRE et qui comprend les actions 1.1, 1.2, 4.4 et 6.4. Ce projet a été mis en attente par les services de Troyes Champagne Métropole par manque de temps disponible des équipes, mais également au vu de la possibilité d'utiliser les données du modèle fiabilisé.

Difficultés constatées :

L'action est temporairement reportée au vu de la priorisation des actions relatives à la rénovation des digues du centre-ville du présent programme d'actions (6.15 et 7.1) afin d'inscrire les travaux à la révision à mi-parcours du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : -

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 40 000 € HT

Coût réellement engagé : 0€

Subventions notifiées et versées : 0€

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Note de cadrage de la prestation (englobée dans le projet Scamandre)

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Réalisation progressive du programme sur plusieurs années. Détermination de la partie correspondant à l'échéancier du PAPI.

ILLUSTRATION(S)

Fiche action n°1.2 : Modélisation couplée assainissement cours d'eau

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour but de comprendre le fonctionnement couplé du réseau d'assainissement et des cours d'eau, de manière à :

- Anticiper les dysfonctionnements du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales et d'adapter la gestion de crise ;
- Mieux appréhender et connaître l'aléa sur les affluents.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

La présente action est coordonnée avec les actions 1.1 et 5.2 qui consiste à déterminer les dysfonctionnements du réseau d'assainissement sur deux pressions différentes, parfois combinées :

- Crue de la Seine provoquant dans un premier temps des remontées dans la zone protégée par le réseau d'eaux pluviales puis perturbant dans un second temps le fonctionnement des postes de relevage (atteinte directe ou rupture d'alimentation électrique) ;
- Épisode pluvieux intense générant des débits supérieurs à la capacité du réseau.

L'action comporte 5 volets :

- Complétude des données : Bathymétrie sur les affluents, exutoires d'une partie du réseau d'eaux pluviales et topographiques sur le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales et sur les cours d'eau busés (cotes de radier) ;
- Construction et calage du modèle construit (suite de l'action 1.1) ;
- Préciser quantitativement les conséquences des inondations sur le réseau d'assainissement, incluant celles dues à la rupture de distribution électrique ;
- Déterminer les conséquences potentielles des épisodes de ruissellement urbain dus aux pluviométries intenses ;
- Déterminer l'aléa sur les affluents urbains de la Seine, et des pistes de réduction de cet aléa intégrant les objectifs de valorisation écologique et paysagère.

Avancement :

Cette action fait partie d'un projet global porté par Troyes Champagne Métropole relatif au modèle couplé entre les réseaux d'assainissement et le modèle hydraulique des eaux de surface nommé SCAMANDRE et qui comprend les actions 1.1, 1.2, 4.4 et 6.4. Ce projet a été mise en attente par les services de Troyes Champagne Métropole par manque de temps disponible des équipes, mais également au vu de la possibilité d'utiliser les données du modèle fiabilisé (rencontres des lacunes sur la disponibilité des données du réseau d'assainissement).

Difficultés constatées :

L'action est temporairement reportée au vu de la priorisation des actions relatives à la rénovation des digues du centre-ville du présent programme d'actions (6.15 et 7.1) afin d'inscrire les travaux à la révision à mi-parcours du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : -

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 215 000 € HT

Coût réellement engagé : 0€

Subventions notifiées et versées : 0€

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Note de cadrage de la prestation (englobée dans le projet Scamandre)

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Réalisation progressive du programme sur plusieurs années. Détermination de la partie correspondant à l'échéancier du PAPI.

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°1.3 : Modélisation hydraulique de l'Ource, de la Seine et de la Laignes

STATUT DE L'ACTION

Terminée

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de mieux connaître le risque inondation des bassins de la Laignes, de la Seine et de l'Ource, particulièrement sur les communes les plus à risques, et ce pour des crues de différentes intensités ; de comprendre le fonctionnement et les impacts des aménagements hydrauliques actuels (merlons de curage, ouvrages transversaux, ...) en crue afin de définir une stratégie d'intervention ad hoc de l'EPAGE Sequana étant compétent en matière de GEMAPI (amélioration du stockage, restauration des champs d'expansions de crues, ...) ; accompagner les communes à mieux gérer les situations de crise inondation par la mise à disposition des cartes de zones inondables modélisées ; et enfin, dégager des pistes de réflexion permettant de déterminer une stratégie de prévention du risque (urbanisme notamment) adaptée aux communes sensibles.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Dans le cadre de son évolution statutaire, l'EPAGE Sequana a obtenu le transfert de la compétence Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Aussi, à ce titre et dans le cadre de la mise en œuvre du décret digues n°2015-502 du 12 mai 2015 relatif à la définition de système d'endiguement, l'EPAGE Sequana a réalisé en 2018 un inventaire sur les merlons de curage à l'échelle de son territoire en préfiguration de la rédaction d'une stratégie de prévention des inondations. La rédaction de cette stratégie de prévention des inondations tiendra compte des enseignements des opérations réalisées au titre du contrat global Sequana (2014 – 2018), des enseignements de l'inventaire des merlons de curage (2018) et sera enrichie des apports de la présente modélisation dans le cadre du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure.

L'action se déroule en trois temps :

- [Phase 1](#) : Modélisation globale des trois vallées principales de la partie amont du bassin de la Seine (Seine, Ource et la Laignes)
- [Phase 2](#) : Réalisation d'une analyse coût-bénéfice (ACB) et d'une analyse multicritères (AMC) pour justifier de manière socio-économique les prochains travaux d'aménagement (en lien avec l'action 6-2)
- [Phase 3](#) : Préfiguration de la stratégie de prévention des inondations

Avancement :

L'opération se découpe en trois secteurs :

- **Tranche Seine** : Modélisation et diagnostic du territoire finalisés, proposition d'aménagement en cours de finalisation, livraison des données SIG et rapports en cours de relecture.
- **Tranche Laigne** : Approche hydrogéomorphologique terminée, données SIG et rapports livrés.

- **Tranche Ource** : Modélisation hydraulique finalisée.

Difficultés constatées : Manque de repères de crues sur l'ensemble du territoire, importance de mettre en place des repères et un suivi dès les premières crues de débordement. Faible culture du risque, besoin de sensibilisation et pédagogie importante.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action est mise en œuvre à l'échelle du PAPI Seine troyenne et supérieure et plus spécifiquement depuis les sources de la Seine en Côte-d'Or (21) jusqu'à la limite départementale entre la Côte-d'Or (21) et l'Aube (10). Cette action tiens compte des enseignements du Contrat Global Sequana (2014-2018), du Contrat de Territoire Eau et Climat Sequana (2020-2024) et du périmètre de l'EPAGE Sequana. La réalisation de la stratégie de prévention des inondations sera aussi bien menée de manière globale sur le périmètre de l'EPAGE Sequana mais également de manière prioritaire sur les communes jugées comme étant prioritaires.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : EPAGE Sequana

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique du PAPI, Comité de pilotage restreint (concernant les communes les plus concernées de manière prioritaire), Comité de pilotage élargi aux membres du PAPI et les conférences territoriales du PAPI.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2022

Planning actualisé : 2020- 2023

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 200 000 € TTC

Coût réellement engagé : 290 2420.20 €

Subventions notifiées et versées :

- **Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie :**

Action	Date de la demande de subvention	Taux	Montant
<i>Modélisation Tranche Ferme</i>	16/06/2020	30%	23 508 €
<i>Modélisation Tranche conditionnelle</i>	16/06/2020	15%	10 799 €
<i>Acquisition de données LiDAR</i>	08/04/2020	30%	10 372 €
<i>Levés topo Seine</i>	01/09/2020	30%	14 360 €

- **DTT21 – FPRNM :**

Action	Date de la demande de subvention	Taux	Montant versé
<i>Modélisation Tranche Ferme</i>	20/10/2020	50%	37 314 €
<i>Modélisation Tranche conditionnelle</i>	20/10/2020	25%	11 194.20 €
<i>Acquisition de données LiDAR</i>	21/07/2020	50%	17 286 €
<i>Levés topo Seine</i>	09/12/2020	30%	23 934 €

Commentaires : En attente des soldes AESN et FPRNM pour la tranche conditionnelle modélisation pour demande de paiement FEDER IDF avant avril 2023 (montant 103 917,44 €).

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

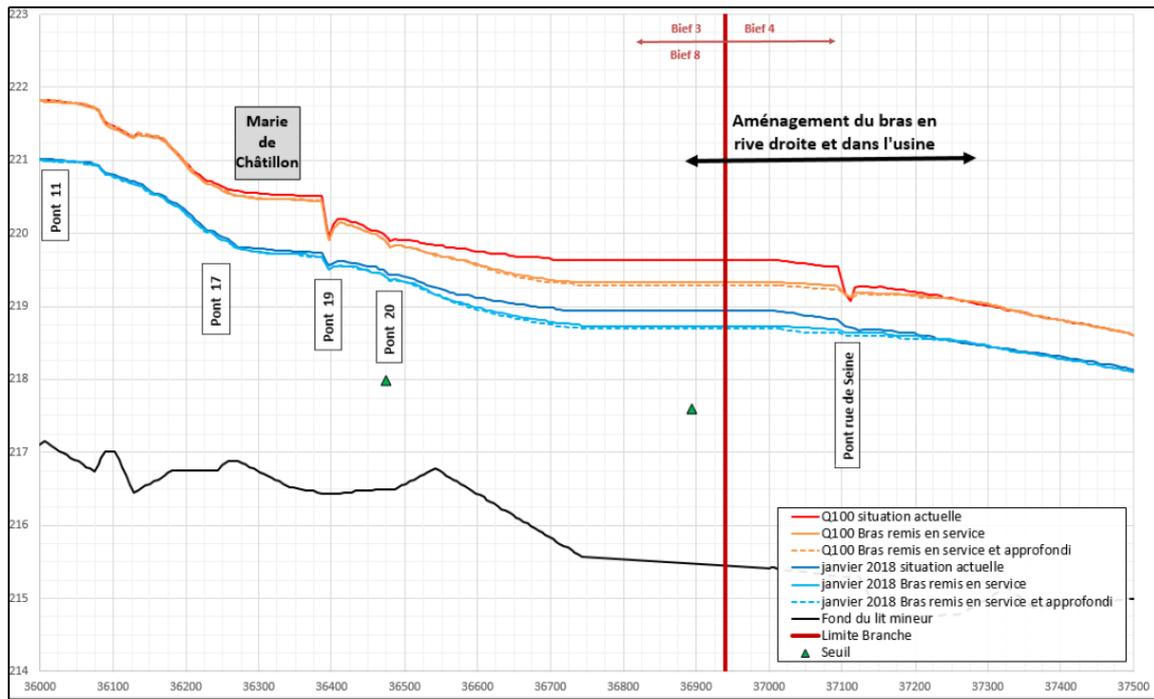
Modèle hydraulique et données SIG, rapports d'analyses et diagnostic du territoire, proposition d'aménagements et scénarios de gestion.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Porté à connaissance et assistance aux collectivités dans la culture du risque et la gestion de crise, mise en œuvre de travaux, équipement individuel des maisons (batardeaux, clapet anti-retour, ...), campagnes de marquage de repère de crue pour toute nouvelle crue.

ILLUSTRATION(S)

Exemple de scénarios d'aménagements : Modélisation des lignes d'eau sur le site du Moulin LEMOINE à l'état actuel et scénario d'aménagement du site. Un gain de 40 cm en T100 est observé.



Graphique 3 – Moulin des Passes - Profil en long des lignes d'eau dans Châtillon (Bief 8 – bras rive gauche)



SDDEA

Fiche action n°1.4 : Modélisation hydraulique sur la Seine et ses affluents

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour objectif d'améliorer la connaissance du fonctionnement du lit majeur de la Seine et de ses principaux affluents sur le périmètre du PAPI dont les linéaires n'avaient pas été intégrés dans celui du périmètre du PAPI d'intention. Cette modélisation est complémentaire aux modélisations réalisées dans le cadre des PPRI existant sur le territoire.

La finalité est de mieux comprendre les phénomènes de crue, en particulier en simulant différents scénarios de concomitance de crues sur les affluents de l'amont. Pour les secteurs ne bénéficiant pas d'un PPRI, la connaissance des vulnérabilités territoriales s'en trouvera améliorée. Ces modélisations permettent également d'identifier les secteurs de dysfonctionnement du lit majeur pour différentes occurrences de crues.

Ces conclusions permettront d'alimenter deux réflexions qu'initie le SDDEA en matière de prévention du risque inondation :

- La définition du ou des systèmes d'endiguements dont le SDDEA se portera gestionnaire, en collaboration avec les communautés de communes en charge de l'aménagement du territoire, qu'ils s'agissent d'ouvrages existants, à renforcer ou à créer ;
- La politique de préservation et de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et de leurs milieux annexes ainsi que des zones d'expansion de crues.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

La réalisation de cette modélisation est réalisée en plusieurs phases et découpée en 3 tronçons :

- La Seine, l'Ource et la Laigne en amont de Bar-sur-Seine : cette modélisation sera menée en coopération avec le Syndicat Mixte Sequana portant une étude de même type sur l'amont de ces cours d'eau. L'objectif est d'assurer la cohérence des modèles sur l'ensemble du linéaire.
- La Seine de Bar-sur-Seine à Clérey,
- La Seine de Troyes à la confluence avec l'Aube (ce tronçon a été allongé par rapport à la fiche initiale pour démarrer aux stations hydrométriques de Troyes, fournissant des données d'injection de débits fiables, et se terminer suffisamment en aval de Méry-sur-Seine pour garantir des résultats non influencés par la fin du modèle)

L'action se déroule de la manière suivante :

- Complétude de la topographie et la bathymétrie disponible (données LIDAR, ouvrages et profils en travers) sur les différents linéaires concernés,
- Analyse hydrologique des bassins versants non encore étudiés puis calage du modèle hydraulique,
- Simulation de scénarios d'aménagement,

- Définition des propositions d'aménagement et d'outils ou mesures de gestion (aussi bien pour le ralentissement dynamique des écoulements (axe 6) que pour la gestion des ouvrages de protections hydrauliques (axe 7)). Des points d'attention seront opérés sur certains secteurs du territoire modélisés (par exemple, Courtenot, Romilly-sur-Seine et Méry-sur-Seine).

Avancement :

La première phase de l'étude relative à la complétude de la topographie et la bathymétrie a permis de mettre en évidence les données complémentaires à acquérir par le syndicat pour mener cette étude.

Le modèle sur le bassin versant de l'Hozain est terminé et a été transmis au prestataire de l'action 6.5 relative à la mise en œuvre d'une opération de ralentissement des écoulements sur le bassin versant de l'Hozain du présent PAPI.

Les tronçons amont et aval de la Seine sont entièrement construits et calés. Le tronçon court-circuité est en cours de calage et sera terminé au cours de l'année 2023.

Les crues projets vont être modélisées et le diagnostic du territoire va être réalisé au cours de l'année 2023.

La priorité a été mise sur l'avancement du tronçon aval pour obtenir un avant-projet sur la zone de Méry sur Seine afin d'inscrire des travaux pour la révision à mi-parcours du PAPI.

Difficultés constatées :

Un retard conséquent de près d'un an a été pris à la suite de l'analyse des données existantes et à l'émergence de la nécessité d'acquérir de nouvelles données topographiques et bathymétriques sur l'ensemble des linéaires pour densifier la donnée disponible.

Au total, 400 profils en travers et 130 ouvrages ont été levés pour compléter les données existantes.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

L'action est mise en œuvre à l'échelle du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure et plus spécifiquement sur les trois tronçons précédemment cités, dans le département de l'Aube (10).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SDDEA

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et comité de pilotage

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2022

Planning actualisé : 2020-2023

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 500 000 € TTC

Coût réellement engagé : 497 178€ TTC (355 590€ TTC étude + 141 588 € TTC campagne topographique)

Subventions notifiées et versées :

Financier	Montant notifié	Montant versé
FPRNM	200 000€	160 000€
Région Grand Est	50 000€	12 500€

<i>AESN (étude)</i>	110 400€	49 680€
<i>AESN (Topographie)</i>	42 540€	Demande de solde en cours
<i>TOTAL</i>	402 940€	

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Données bathymétriques complémentaires sur la zone d'étude (profils en travers et MNT lit mineur)

Données LIDAR sur les vallées de l'Ource et de la Laignes

Modèle sur le tronçon de l'Hozain

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

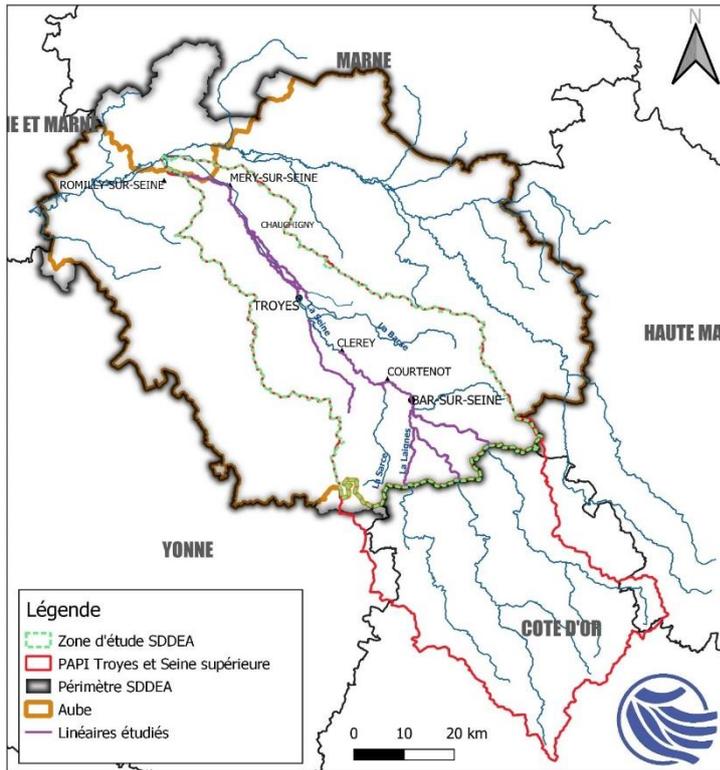
L'étude d'avant-projet pour l'aménagement de la zone de Méry-sur-Seine est attendu pour avril 2023.

Les travaux d'aménagements correspondant seront inscrits dans la révision du PAPI.

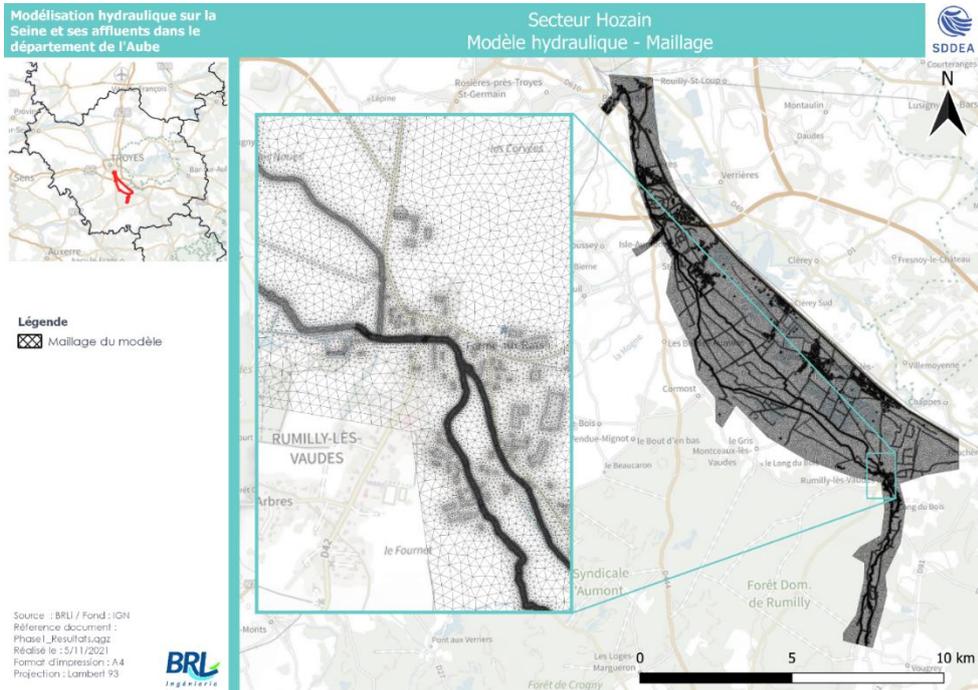
Les informations issues de l'étude alimenteront les échanges d'actualisation des règles de gestion de l'ouvrage de répartition de Champierre ainsi que les réflexions sur le fonctionnement du tronçon court-circuité de la Seine.

L'étude se poursuivra dans la seconde phase du PAPI avec pour objectif de livrer des études d'avant-projets d'aménagements pour améliorer la gestion du risque inondation permettant l'inscription de travaux dans le prochain PAPI. Une animation auprès des collectivités compétentes en matière d'aménagement du territoire sera conduite pour les accompagner à réduire leur vulnérabilité.

ILLUSTRATION(S)



2 Zone d'étude de modélisation hydraulique (SDDEA)



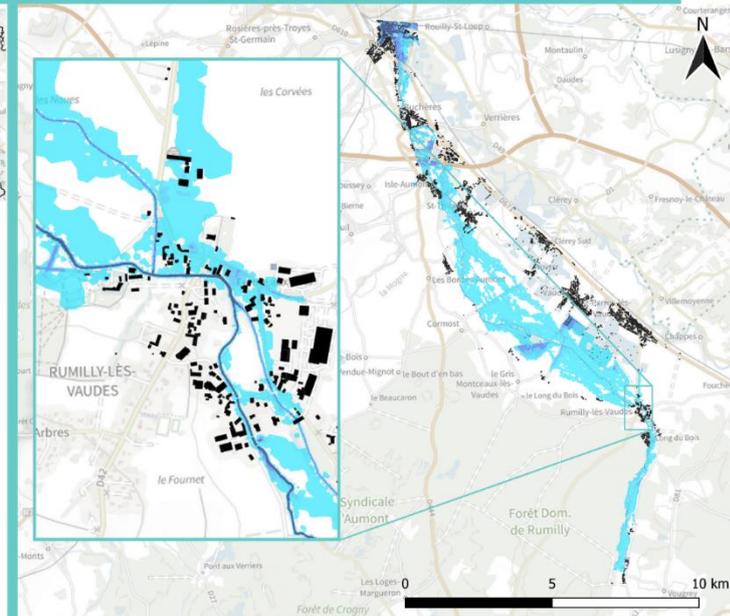
3 Maillage du modèle hydraulique de l'Hozain



Légende

- Bâtiments
- Hauteurs d'eau maximales (m) :
 - < 0.25
 - 0.25 - 0.50
 - 0.50 - 1.00
 - 1.00 - 2.00
 - > 2.00

Source : BRL / Fond : IGN
Référence document :
Phase1_ReultatsLuz22
Révisé le : 5/11/2022
Format d'impression : A4
Projection : Lambert 93



4 Modélisation de la crue de mai 2013 sur l'Hozain

Fiche action n°1.5 : Reconnaissances et modélisations hydrogéologiques

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour but de quantifier les phénomènes de remontées de nappe à l'échelle de l'agglomération troyenne.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Si le réseau de digues de l'agglomération troyenne permet de limiter les débordements de la Seine, une partie de la zone protégée est inondée avant même la surverse, par remontée de la nappe phréatique influencée par le niveau d'eau des cours d'eau.

Cette action comporte plusieurs étapes :

- Réalisation de reconnaissances géologiques et hydrogéologiques (sondages, essais de pompage, mesures géophysiques, piézomètres...);
- Construction et calage du modèle ;
- Scénario et préconisation de réduction de l'aléa (mise en place/reconstitution du réseau de fossé de drainage en pied de digue par exemple), et de déploiement d'un réseau de suivi.

Les données alimenteront aussi la réflexion sur les limites des travaux de réduction de l'aléa sur les digues de centre-ville.

Avancement :

Cette action est menée en partenariat avec le BRGM. La réalisation de campagnes piézométriques en hautes et basses eaux et la campagne de jaugeages de cours d'eau en basses eaux ont été effectuées. Conjugués à une mise à jour des données hydrogéologiques et hydrologiques, elles permettront la construction de deux modèles hydrogéologiques différents :

- Un modèle analytique permettant d'estimer la diffusivité de la nappe des alluvions et la propagation de l'onde de crue de la Seine sur 4 secteurs particuliers ;
- Un modèle numérique permettant d'avoir une vision d'ensemble des interactions entre la nappe des coteaux et la nappe de la craie et des secteurs soumis aux phénomènes de remontées de nappe.

Ces modèles seront ensuite utilisés pour tester différents scénarios de crue et pour élaborer des propositions de gestion du risque de remontées de nappe.

Difficultés constatées : Aucune

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur la dérivation de Troyes.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2022

Planning actualisé : 2020-2024

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 250 000 € HT

Coût réellement engagé : 170 480 € HT (dépensé au 12 janvier 2023 : 51 144 €)

Subventions notifiées et versées :

- AESN : 16 320 €
- FPRNM : 25 572 €

Commentaires :

Montant à préciser (à la marge) en raison du prix d'une prestation sous-traitée.

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Rapport de jaugeages

Cartes de piézométrie en hautes et basses eaux

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de l'opération dans la seconde phase du PAPI

ILLUSTRATION(S)

Fiche action n°1.6 : Programme de recherche ayant pour thème le risque d'inondation

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour but de s'appuyer sur la compétence « enseignement supérieur et recherche » de Troyes Champagne Métropole pour inscrire la démarche de connaissance et de gestion du risque dans une approche prospective et progressive.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

L'enseignement supérieur et la recherche constituent un axe important de la politique de développement de Troyes Champagne Métropole.

Le lien fort de la communauté d'agglomération avec les établissements de recherche fondamentale et appliquée peut alors représenter une opportunité d'explorer de nouveaux champs dans le domaine de la connaissance et de la gestion des risques :

- Incidences du changement climatique ;
- Urbanisme et construction résilients ;
- Fonctionnement des réseaux et gestion de crise.

En fonction des programmes de recherche et des besoins du territoire, la mise en place d'une thèse permettra d'inscrire la démarche d'amélioration de connaissance dans le projet de développement de Troyes Champagne Métropole.

Avancement :

Cette action n'a pas été mise en œuvre durant la première phase du PAPI. La priorité pour Troyes Champagne Métropole étant le projet de rénovation des digues du centre-ville. Cette action n'est pas jugée prioritaire et sera reportée dans le prochain PAPI.

Difficultés constatées : Aucune

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2024

Planning actualisé : reporté

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 120 000 € TTC

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

-

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Report de l'action dans un prochain PAPI

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°1.7 : Accompagnement des communes dans la réalisation de campagnes d'information préventive obligatoire

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour objectif d'accompagner les communes pour la réalisation de l'information préventive

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action comporte plusieurs volets :

- Phase 1 : Accompagnement pour la réalisation et la mise à jour des DICRIM et leur affichage dans les ERP
- Phase 2 : Organisation de réunions sur les risques
- Phase 3 : Mise à disposition de supports et de documentation

Avancement :

Réunions avec les élus du département suite au renouvellement des exécutifs locaux : 13 communautés de communes rencontrées de septembre 2021 à octobre 2022 :

Communautés de communes	Communes invitées	Communes présentes
CC Du Nogentais	23	17
CC des Lacs de Champagne	43	24
CC du Pays d'Othe	14	12
CC des Portes Romilly	6	5
CC du Barséquanais en Champagne	53	39
CC de l'Orvin et Ardusson	25	13
CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne	15	15
CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	39	13
CC de Vendevre-Soulaines	38	8
CC de la Région de Bar sur Aube	27	18
CA de Troyes Champagne Métropole	81	26

CC Seine et Aube	25	21
CC du Chaourçois et du Val d'Armanche	42	31
TOTAL	431	242

Difficultés constatées : La mobilisation de toutes les communes lors de ces réunions d'informations, elles ont néanmoins toutes reçues la documentation sur le rôle du maire en prévention des risques et en gestion de crise, et le lieu pour obtenir la présentation des services de l'État.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du PAPI Seine troyenne et supérieure et plus spécifiquement à destination des maires ainsi que des administrés du département de l'Aube (10).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Direction Départementale des Territoires de l'Aube, avec éventuellement l'appui des services de la Préfecture de l'Aube.

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée : réunions, plaquettes, roll-up, site internet des Services de l'Etat

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL ET PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : début des réunions élus le 03/09/21 et fin le 12/10/22, en continu selon demandes (DICRIM), ponctuellement selon demandes (réunions spécifiques).

COÛT PRÉVISIONNEL ET COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 8 000€ TTC

Coût réellement engagé : 2363,55 €

Subventions notifiées et versées : pris sur le BOP181 FPRNM

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Brochures d'information distribuées aux élus lors des réunions, roll-up sur les thématiques des risques et de l'information préventive réalisés et utilisés lors des divers évènements (réunions élus, Journée Nationale de la Résilience...)

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de l'action dans la seconde phase du PAPI

ILLUSTRATION(S)

Brochures aux élus

Exemple de Roll up

Réunion devant les élus :

Le maire, les risques et la crise

Quels risques dans l'Aube ?

Des risques naturels

- Débordement de cours d'eau, remontées de nappes, ruissellement pluvial, urbain ou agricole
- Glissements de terrains, cavités souterraines, coulées de boues, chute de blocs rocheux...
- retrait-gonflement des sols argileux, sécheresse.

Des risques technologiques

- Présence d'industries, de sites SEVESO, de silos...
- Présence des barrages-réservoirs Seine, Aube et Marne
- Présence du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Nogent-sur-Seine, et de sites de stockage de déchets.
- Présence d'axes routiers principaux, fluviaux, ferroviaires, et de canalisations de gaz.

Des risques divers

Risques météorologiques (vents violents, tempête, grand froid...), sanitaires (canicule, pandémie...) ou terroristes.



Le risque de retrait-gonflement des sols argileux

De quoi s'agit-il ?

C'est le volume de la quantité d'eau dans les sols argileux (plâtrés, les enduits, les mortiers, les briques et les matériaux similaires) qui augmente ou diminue au fil du temps.

Où est le risque ?

Une réglementation européenne a été mise en place pour l'Aube, depuis 1993, sur les zones dites à risque élevé de retrait-gonflement des sols argileux.

Quelles obligations réglementaires ?

Depuis le 1^{er} octobre 2010, pour les zones à risque élevé et fort :

- Obligation de réaliser une étude géotechnique de conception, ou d'appliquer des techniques particulières de construction
- Obligation de réaliser une étude géotechnique préalable

Les techniques particulières de construction

- Adapter les fondations
- Minimiser les variations de la teneur en eau du terrain
- Pour les constructions en maçonnerie et en béton
- Limiter l'action de la végétation environnante




Fiche action n°1.8.1 : Communication sur le risque d'inondation autour des digues du centre-ville

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour but de s'appuyer sur le réseau de digues de premier rang réhabilitées dans le cadre du PSR des digues de Troyes afin de mettre en œuvre une politique de sensibilisation auprès du public.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

La rénovation des digues dites du centre-ville, décrite dans la fiche action 7.1, aura pour objet de consolider la définition des systèmes d'endiguement de l'agglomération troyenne. La localisation des travaux, à la croisée d'un des parcs urbains majeurs de l'agglomération et d'un secteur en mutation (friche industrielle) fait de la digue d'une part une composante de la politique locale d'urbanisme et d'autre part un site potentiellement fréquenté par de nombreux usagers, allant plus loin que le simple cadre des riverains des digues. Cette situation a valu l'inscription du site, indépendamment du projet de travaux sur les digues, dans le plan de paysage de la ville de Troyes.

Ainsi, la mise en place de circulations douces agrémentés d'éléments d'interprétation (panneaux, bornes) s'avère être une opportunité intéressante en vue de procéder à la mise en place d'une démarche pédagogique sur le lien entre l'eau et le territoire, comprenant un volet inondations. Cette partie récréative de la politique de sensibilisation sur les risques a pour objet d'être complémentaire de l'information préventive réglementaire.

Avancement : Cette action s'inscrit dans le programme global de rénovation des digues de Troyes Champagne Métropole, elle est complémentaire aux actions 4.3 et 7.1 du présent programme. Elle sera réalisée dans la seconde phase du PAPI lorsque les travaux auront débuté.

Difficultés constatées : Aucune

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2022

Planning actualisé : 2025-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 90 000 € TTC

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées :

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

-

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Réalisation dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)

-



SDDEA

Fiche action n°1.8.2 : Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action regroupe un ensemble de supports et d'opérations conduisant à faciliter la prise en compte du risque d'inondation par les agents et élus du syndicat, mais également par le grand public, de manière à améliorer la gestion de crise.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Le SDDEA souhaite mener deux types d'opérations de sensibilisation :

- (1) la première concerne les agents ainsi que les élus du SDDEA;
- (2) la seconde concerne la sensibilisation du grand public par rapport à la reconnaissance du SDDEA comme structure EPAGE et comme acteur du cycle complet de l'eau.

En complémentarité des objectifs des actions 1-9 et 1-10 du présent programme relatif respectivement à l'extension du centre de ressources EpiSeine et des ateliers du PAPI et des conférences thématiques, l'EPTB Seine Grands Lacs proposera d'uniformiser les outils de communication de par l'élaboration d'une charte graphique unique et d'un masque de communication type à l'échelle du PAPI.

Avancement : Cette action sera réalisée à travers un groupe de travail commun à l'échelle du PAPI et relatif à la stratégie de communication à développer sur le territoire et qui sera portée par Seine Grands Lacs. Ainsi, chaque maître d'ouvrage pourra développer ses outils avec une trame commune.

Difficultés constatées :

- La pandémie du COVID n'a pas favorisé les rencontres et ateliers de sensibilisation

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement à l'échelle du département de l'Aube. Elle sera conduite à destination de cibles multiples et variées : les élus, les agents départementaux, les établissements recevant du public, les syndicats professionnels, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers, les gestionnaires de réseaux, les scolaires, le grand public, etc.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SDDEA

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Groupe de travail dédié pour les partenaires concernés et comité de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2023-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 30 000 € TTC

Coût réellement engagé : 0 €

Subventions notifiées et versées : 0 €

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Sans objet

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Mise en œuvre dans la seconde phase du PAPI

ILLUSTRATION(S)

Sans objet



Fiche action n°1.8.3 : Sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action regroupe un ensemble de supports et d'opérations conduisant à améliorer la connaissance, la conscience et la perception du risque inondation. Les cibles seront multiples et variées.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Dans le cadre de cette action, les cibles seront multiples et variées, ce qui conduira à adapter les supports de communication tels que : les élus, les agents départementaux, les établissements recevant du public, les syndicats professionnels, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers, les gestionnaires de réseaux, les scolaires, le grand public, etc.

Sur la base des enseignements de l'action 1-3 relative à la modélisation hydraulique de l'Ource, de la Laignes et de la Seine, l'EPAGE Sequana visera à améliorer la culture du fleuve et du risque d'inondation à destination des élus, des scolaires et des acteurs de la profession agricole de manière prioritaire. Dans la continuité des supports de communication réalisés dans le cadre du contrat global Sequana (2014 - 2018), l'EPAGE Sequana réalisera des newsletters, des flyers, des interventions en milieu scolaires par le biais d'animateurs ainsi qu'une communication dématérialisée via les réseaux sociaux (de type Facebook) et son site internet (<http://www.contrat-sequana.fr/>).

En complémentarité des objectifs des **actions 1-9 et 1-10** du présent programme relatif respectivement à l'extension du centre de ressources EpiSeine et des ateliers du PAPI et des conférences thématiques, l'EPTB Seine Grands Lacs proposera d'uniformiser les outils de communication de par l'élaboration d'une charte graphique unique et d'un masque de communication type à l'échelle du PAPI.

Avancement : Cette action sera réalisée à travers un groupe de travail commun à l'échelle du PAPI et relatif à la stratégie de communication à développer sur le territoire et qui sera portée par Seine Grands Lacs. Ainsi, chaque maître d'ouvrage pourra développer ses outils avec une trame commune.

Difficultés constatées :

- La pandémie du COVID n'a pas favorisé les rencontres et ateliers de sensibilisation

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI Seine troyenne et supérieure et plus spécifiquement sur le secteur du Châtillonnais. Elle sera conduite à destination de cibles multiples et variées : les élus, les agents départementaux, les établissements recevant du public, les syndicats

professionnels, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de parcs immobiliers, les gestionnaires de réseaux, les scolaires, le grand public, etc.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : EPAGE Sequana

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Groupe de travail dédié pour les partenaires concernés et comité de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2023-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 20 000 € TTC

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Mise en œuvre dans la seconde phase du PAPI

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°1.9 : Extension de la plateforme collaborative « EPISEINE » relative aux risques inondations

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action consiste à étendre l'outil collaboratif et de partage « Episeine » sur les connaissances acquises et les retours d'expériences des inondations à l'échelle du bassin versant de la Seine troyenne et supérieure. Cette action sera coordonnée, réalisée en synergie et complémentaire aux actions inscrites dans le programme d'actions.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, le centre de ressource EPISEINE (Ensemble pour la Prévention des Inondations) est mis à disposition et vise à :

- Créer, diffuser et mutualiser des données, des retours d'expériences, des actions, des méthodes et des outils opérationnels liés à la gestion du risque inondation,
- Elargir le réseau des acteurs et des partenaires associés à ces sujets,
- Faire évoluer les pratiques, renforcer les savoirs et les compétences,
- Faciliter la collaboration des acteurs et la mise en œuvre de projets opérationnels.

Ce centre de ressources est alimenté par l'ensemble des outils, des études et des actions mis en œuvre dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

L'action consiste donc à étendre le centre de ressources au bassin versant de la Seine troyenne et supérieure.

Avancement :

Cette action a fait l'objet d'une première prestation auprès du bureau d'études BASTILLE pour établir une feuille de route afin d'étendre le périmètre d'EPISEINE à l'échelle du territoire du PAPI. Il s'agissait d'établir un état des lieux de la maturité des territoires à rejoindre EPISEINE puis d'établir des pistes pour décliner une stratégie commune à mener avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages du PAPI sur le territoire.

Les conclusions de l'étude ont montré :

- Une volonté d'être plus cohérent ;
- Aider à la structuration de la communication et à l'adoption d'une stratégie commune ;
- Traiter l'inondation avec une vision plus large.

Ainsi, il est proposé de déployer les outils EPISEINE sur le territoire afin d'adapter les objectifs, supports et contenus aux problématiques du territoire. Les syndicats ou établissements de bassins s'appuieront sur le dispositif EPISEINE pour communiquer afin de garantir une cohérence d'ensemble, une qualité homogène des outils et une visibilité plus grande du centre de ressource EPISEINE.

En termes d'outil, trois balades sur le risque inondation ont été réalisées sur l'agglomération de Troyes, elles s'adressent à tout type de public mais chacune possède ses caractéristiques spécifiques :

- La balade du “parc des Moulins”, à destination du grand public et très accessible puisque le parc se trouve au coeur de l’agglomération troyenne ;
- La balade de “Saint Julien”, à destination du grand public et à proximité du canal de restitution du lacréservoir Seine ;
- La balade de “Fouchy Ecrevolles”, longe une partie de la zone industrielle des Ecrevolles, qui se trouve en zone inondable. Ce parcours pourrait faire l’objet d’une animation, par exemple, lors de journées thématiques aux élus ou d’entreprises qui seraient touchées par le risque d’inondation.

Chaque balade fait l’objet d’un kit comprenant :

- Des fiches discours à destination de l’animateur de la balade, détaillées et illustrées qui permettent de comprendre les messages clés à transmettre aux participants ;
- Des planches pédagogiques qui illustrent les propos et facilitent la compréhension des notions ;
- Un carnet de conseils pratiques à l’élaboration d’une balade avec le détail des thématiques à aborder et plusieurs tracés déjà testés sur le territoire.

Ces balades sont à déployer sur l’ensemble du territoire et notamment sur les lieux où des repères de crues ont été nouvellement posés dans le cadre de l’action 1.13 du PAPI.

Difficultés constatées :

- Le coût de mutualisation des outils
- Trouver des relais « référents inondations » pour animer et sensibiliser la population

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L’ACTION

Cette action concerne en priorité les partenaires, les parties prenantes de la SLGRI du TRI de Troyes mais également les acteurs locaux impliqués dans la gestion du fleuve et/ou la prévention du risque inondation.

Elle est mise en œuvre sur l’ensemble du périmètre du PAPI complet.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d’ouvrage de l’action : **EPTB Seine Grands Lacs éventuellement aidé le cas échéant par un assistant à maîtrise d’ouvrage**

Modalités de pilotage et de suivi : **Comité de pilotage du PAPI**

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2020-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 15 000 € TTC

Coût réellement engagé : 3 816 €

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Note d'extension du périmètre EPISEINE sur le bassin amont de la Seine – BASTILLE

Kit de balade sur le risque inondation – Seine Grands Lacs

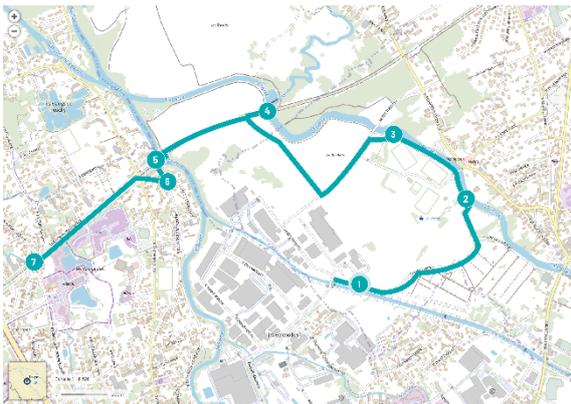
Articles EPISEINE

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Une nouvelle prestation a été engagée par Seine Grands Lacs, début 2023 pour poursuivre le travail de concertation avec les partenaires du PAPI et décliné de manière opérationnelle la stratégie de communication.

Cette action se poursuivra en lien avec les actions 1.8.1, 1.8.2 et 1.8.3 des maitres d'ouvrages du PAPI.

ILLUSTRATION(S)



La balade de “Fouchy-Ecrevolles”



La balade du “parc des Moulins”



La balade de “Saint Julien Les Villas”



SEINE
GRANDS
LACS

Fiche action n°1.10 : Ateliers du PAPI – Conférences thématiques

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action consiste à organiser des ateliers participatifs, des groupes thématiques et/ou des conférences thématiques pour partager les expériences exemplaires à l'échelle communale, départementale, régionale, nationale voire internationale.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action consiste à animer le réseau d'acteurs mis en place lors du PAPI d'intention et de le développer plus largement en proposant, aux parties prenantes, des ateliers de travail thématiques sur le risque inondations.

L'organisation des ateliers du PAPI ainsi que les conférences territoriales se font en lien avec l'action 0.1 relative à l'animation globale du programme d'actions.

Avancement :

En 2020, les conditions sanitaires n'ont pas permis de réaliser des ateliers de sensibilisation. C'est pourquoi, deux ateliers ont été réalisés en 2021 et un atelier a été réalisé en 2022 :

- Atelier sur les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments

Le 1^{er} juillet 2021, Seine Grands Lacs a organisé le 1^{er} atelier du PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Accueilli par la commune de Bar-sur-Seine, l'atelier a permis d'exposer l'intérêt et les objectifs de réaliser des diagnostics de vulnérabilité territoriaux et de bâtiment sur le bassin de la Seine.

En effet, ces diagnostics permettent de comprendre les risques auxquels le territoire est confronté et définissent les dommages directs et indirects d'une inondation en évaluant des coûts économiques, sociaux et environnementaux.

Cet atelier a été aussi l'occasion de présenter le travail de Troyes Champagne Métropole qui a réalisé un diagnostic de vulnérabilité territorial permettant à l'agglomération d'élaborer sa stratégie de prévention des inondations.

Par la suite, les 35 participants ont été invités à réaliser le diagnostic de la salle polyvalente où s'est tenu l'événement, accompagné de deux animateurs qui ont su guider les groupes à relever les points de vulnérabilité de la salle et à trouver des solutions adaptées pour réduire la vulnérabilité des équipements.

- Atelier sur la gestion de crise à travers un exercice fictif d'inondation

Le 25 novembre 2021, s'est tenu un atelier sur la sensibilisation à la gestion de crise dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations de Troyes et du Bassin de la Seine Supérieure au centre sportif de l'Aube à Troyes.

Les 47 participants ont rejoint un poste de commandement communal fictif pour garantir la sécurité des populations à travers la simulation d'une crue. La particularité de cet exercice repose sur l'animation de 4 cellules de crises réalisées en simultanément par 4 cellules d'animation différentes. Les participants ont dû s'approprier les documents du Plans Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune fictive d'EPICOURT SUR SEINE composé, notamment, d'un organigramme des services communaux, des cartes de situation, d'un inventaire des moyens et est complété en annexe par un annuaire, et des fiches actions.

Chaque participant a pris en main l'une des missions spécifiques des membres du Poste de commandement communal (PCC) : soutien à la population, logistique, sécurité, communication sous l'autorité du responsable des actions communales qui assure la coordination des actions et la mobilisation des membres. A travers cet exercice, les participants ont pu clarifier le fonctionnement d'une cellule de crise et de se familiariser avec le rôle des différents acteurs de la prévention du risque d'inondation : communes, services de l'Etat, acteurs de la sécurité civile, etc.

Cette simulation de crise vise à promouvoir la mise en œuvre d'exercices et d'entraînements dans les communes, pour atteindre une bonne opérationnalité des Plans communaux de sauvegarde et de montrer les forces et l'intérêt de ce type de démarche.

L'objectif de cet atelier pratique et pédagogique est d'une part de proposer des supports de présentation du contexte, de mettre les participants en situation et d'autre part de proposer des outils opérationnels que les communes et acteurs de la gestion de crise pourront transposer dans leurs structures respectives.

- **Atelier ruissellement**

Le 4 octobre 2022, s'est déroulé un atelier de sensibilisation sur le ruissellement représentant un aléa inondation important dans le cadre du PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure. Accueilli au château des Riceys (10), un territoire viticole particulièrement exposé au risque de ruissellement, l'atelier a mobilisé 30 participants favorisant les échanges et partages d'expériences.

En présence du Président de l'AREAS, association de recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol, Monsieur OUVRY a partagé ses connaissances et son retour d'expérience sur les méthodes pour réduire le ruissellement des terres agricoles et l'érosion des sols. Depuis plus de 30 ans, l'AREAS a développé un centre de ressources et de formations pour protéger les sols, les ressources en eau et les biens, face aux problèmes de ruissellement, d'érosion, d'inondation, de coulées de boues et de turbidité. Ils accompagnent les agriculteurs et apportent leur expertise sur des études menées par des maîtres d'ouvrages sur les questions de protection de la ressource, ruissellement/érosion, gestion intégrée des eaux pluviales urbaines ou encore la lutte contre les inondations. Ils ont notamment développé des références nationales, tant sur les diagnostics et la caractérisation des transferts, que sur les mesures préventives et curatives à mettre en œuvre aux différentes échelles. Ainsi, lors de l'atelier, une boîte à outil concrète avec des actions opérationnelles a été présentée.

L'atelier s'est poursuivi avec des échanges par thématiques en groupe sur :

- le ruissellement urbain ;
- le ruissellement agricole ;
- le ruissellement dans les outils de planification.
-

L'objectif de ces ateliers était d'une part, de dresser un état des lieux de la connaissance du ruissellement sur le bassin de la Seine supérieure et de trouver des solutions adaptées à mettre en place.

Difficultés constatées :

- Adapter les plages horaires aux élus pour leur pleine mobilisation
- Mobilisation des acteurs influencée par les thématiques abordées
- Application des mesures sanitaires en cas de pandémie COVID
- Difficultés (voire impossibilités) d'adapter ces ateliers avec des formats en distanciel (visio)

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle est mise en œuvre à l'échelle du périmètre du PAPI complet. Les conférences ainsi que les ateliers du PAPI seront réalisées à tour de rôle dans les principaux secteurs identifiés sur le périmètre.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs éventuellement aidé le cas échéant par un assistant à maîtrise d'ouvrage

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): articles publiés sur les réseaux (Facebook, LinkedIn) de Seine Grands Lacs et sur le site internet d'EPISODEINE.

Réalisation d'une vidéo pour le deuxième atelier PAPI, diffusé sur la chaîne Youtube de Seine Grands Lacs et aux élus lors du comité de pilotage PAPI du 1 juin 2022.

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2021-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 24 000 € TTC

Coût réellement engagé : 2 931 €

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Compte-rendu des ateliers

Mobilisation des acteurs

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Ces ateliers thématiques de sensibilisation se poursuivront dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)



Atelier 1 : Diagnostic de vulnérabilité aux inondations des bâtiments



Atelier 2 : Gestion de crise



Atelier 3 : Ruissellement



**SEINE
GRANDS
LACS**

Fiche action n°1.11 : Campagne d'information sur les diagnostics de vulnérabilité

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour vocation de réaliser une campagne d'informations sur les diagnostics de vulnérabilité, tout au long de la durée du PAPI, à destination des activités économiques, artisanales, agricoles, des gestionnaires de réseaux d'infrastructures et de services, des établissements recevant du public, des bailleurs sociaux, etc.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette campagne d'informations sera l'occasion de sensibiliser toutes les catégories d'enjeux exposées aux risques d'inondation pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité.

Pour mener à bien la réalisation la campagne, l'action sera déclinée en trois phases :

- **Phase 1 : État des lieux des opérations de communication et coproduction de support de communication adaptée aux cibles**
- **Phase 2 : Organisation de minis-conférences adaptées aux types d'acteurs**
- **Phase 3 : Participation à des événements et des manifestations professionnelles régulières**
- **Phase 4 : Retour d'expérience des campagnes de diagnostics de vulnérabilité**

Avancement :

La phase 1 a été engagée avec la production de supports de communication :

- Une vidéo EPISEINE sur les diagnostics de vulnérabilité est disponible.
- Un guide méthodologique sur les diagnostics de vulnérabilité territoriaux est en cours de rédaction – Seine Grands Lacs. Ce guide est à destination des élus et techniciens des collectivités, il sera un excellent support pour sensibiliser les EPCI à réaliser leur diagnostic. Le guide sera peut-être à adapter au territoire.

La phase 2 a été réalisée en partie

En lien avec l'action 1.10, deux ateliers ont été organisé sur les diagnostics de vulnérabilité :

- 1^{er} juillet 2021 – diagnostic de vulnérabilité territorial et du bâti
- 4 octobre 2022 – le ruissellement (vulnérabilité des activités agricoles)

2 autres ateliers viendront compléter le panel des thématiques abordées dans les diagnostics de vulnérabilité :

- 2023 – vulnérabilité des réseaux
- 2024 – vulnérabilité des activités économiques et de l'habitat

Difficultés constatées :

- Cibler et mobiliser les acteurs pour organiser des mini-conférences
- Beaucoup d'événements ont été annulés à cause de la pandémie de COVID

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet ou des secteurs géographiques concernés et plus spécifiquement à destination de toutes les activités artisanales, commerciales, économiques, des gestionnaires de réseaux, des établissements recevant du public, des bailleurs sociaux, etc. exposés aux risques d'inondation.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs avec l'appui des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture) et des collectivités présentes sur les secteurs géographiques concernés.**

Modalités de pilotage et de suivi : **groupes de travail thématique ou par secteur géographique, mini-conférences, comités techniques et de pilotage du PAPI.**

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): communication matérialisée et dématérialisée (Plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2020-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 12 000 € TTC

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

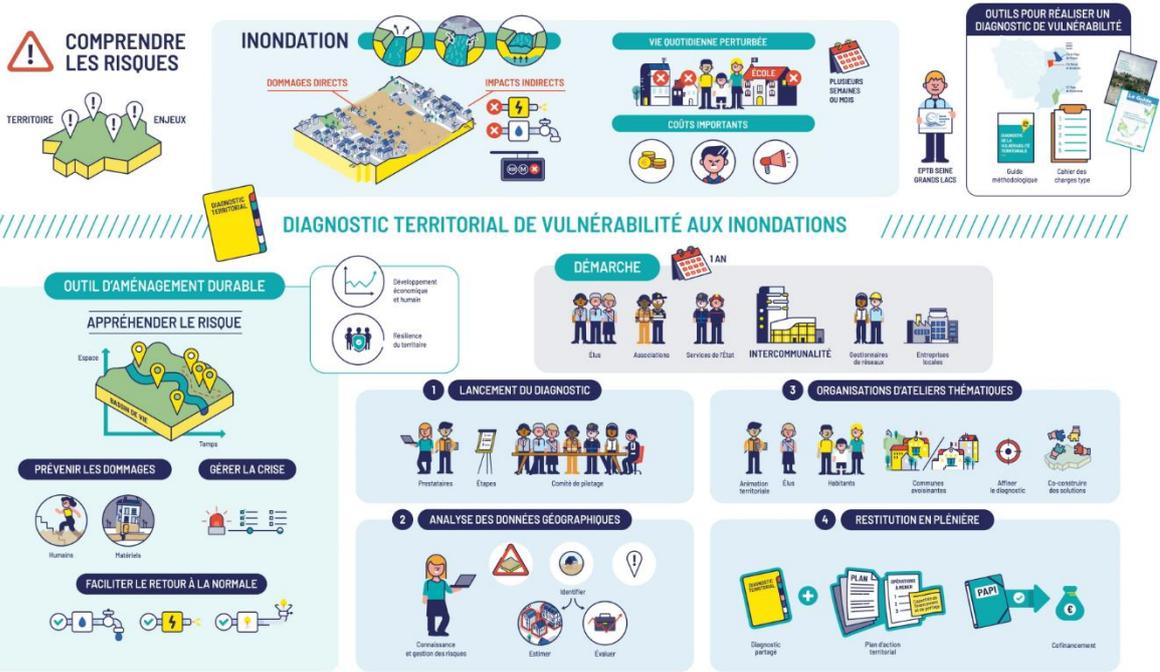
Vidéo EPISEINE sur les diagnostics de vulnérabilité est disponible.

Guide méthodologique sur les diagnostics de vulnérabilité territoriaux

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Cette action se poursuivra dans la seconde phase du PAPI avec des ateliers spécifiques sur les diagnostics de vulnérabilités auprès des EPCI et chambres consulaires.

ILLUSTRATION(S)



Vidéo EPiSEINE, source : <https://episeine.fr/actualite/animation-coordination-information-et-conseil-la-cellule-daccompagnement-de-leptb-seine>



**SEINE
GRANDS
LACS**

Fiche action n°1.12 : Préparation des éléments nécessaires à la formalisation d'un retour d'expérience sur une prochaine crue

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de la préparation des éléments nécessaires à la formalisation d'un retour d'expérience pour une prochaine crue, se situe à la fois au niveau de l'amélioration de la connaissance sur les crues et les enjeux exposés, l'amélioration de la gestion de crise, de la gestion des ouvrages hydrauliques, de l'harmonisation des manœuvres, des remontées d'informations issues du terrain, qu'au niveau du partage et de la coordination générale des acteurs depuis l'alerte jusqu'au retour à la normale. En ce sens, un des objectifs principaux de cette action est d'harmoniser les campagnes de survol des drône au moment de la crue par les divers partenaires que sont le Syndicat mixte Sequana, le SDDEA, la DDT et la Préfecture de l'Aube ainsi que Troyes Champagne Métropole.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

À la suite des inondations de janvier et février 2018, les services de l'État ont rassemblé un ensemble d'informations et témoignages de façon à dresser un bilan de l'évènement. Ce travail a donné lieu à une restitution par une réunion organisée en préfecture au mois de mars 2018. Par ailleurs, à la suite de la crue, une campagne de levés de laisses de crues a été pilotée par les services de l'État avec la collaboration de Troyes Champagne Métropole, du SDDEA et de l'EPTB Seine Grands Lacs. Aussi, afin de matérialiser de manière plus fiable et précise les enveloppes de zones inondées par cet évènement sous forme de cartographies, de campagnes de survol de drône, du programme de captation satellite Copernicus, des rencontres bilatérales avec les communes impactées ont été organisées. Enfin, à la suite de l'évènement, l'EPTB Seine Grands Lacs a mis à disposition un espace lié à la crue permettant de partager tous les éléments recueillis en amont – pendant et après l'évènement vers les collectivités concernées (Services de l'État, Troyes Champagne Métropole, Syndicat mixte Sequana, SDDEA, etc.).

En ce sens, la compilation et l'analyse des informations concernant la crue de janvier – février 2018, doivent faciliter la préparation des éléments nécessaires à la formalisation d'un retour d'expérience sur une prochaine crue (en lien avec l'objectif de l'**action 2.3** du présent programme).

Cette action se décline en trois phases :

- **Phase 1 : Collecte des données et informations à disposition des acteurs locaux**
- **Phase 2 : Description détaillée de l'évènement**
- **Phase 3 : Valorisation et diffusion adaptée du retour d'expérience**

Avancement :

Cette action est menée avec les actions de la DDT10 et de la Préfecture de l'Aube (3.1 et 2.3) à travers un groupe de travail commun qui a permis de dresser un état des lieux avec les partenaires du PAPI.

Cet état des lieux comprend plusieurs thématiques et selon trois temporalités : avant, pendant et après une crue. Chaque acteur a été interrogé sur ses ressources et ses besoins en terme :

- De partage de données et d'information (relevés de stations, point crue, cartographie, liste des enjeux, etc.)
- De procédures et organisation (dispositif d'astreinte, tenue d'une main courante, PCA, PCS, etc.)
- De compétences (Analyse hydrologique, communication, protocole de levés de laisses de crues, réalisation cartographiques, etc.)
- De matériels et moyens engagés (Matériel terrain, d'urgence, drones, moyen de pompage, barques, etc.)

Suite au diagnostic des besoins identifiés auprès des maîtres d'ouvrages, 4 groupes de travail ont été identifiés :

- Groupe de travail 1: Main courante et retour d'expérience
- Groupe de travail 2: Drones et images
- Groupe de travail 3: Plateforme commune
- Groupe de travail 4: Levés des laisses de crues

Le groupe de travail 3, permettra de réaliser les phases 2 et 3 de cette fiche action à travers :

- La création d'une plateforme de partage d'information en cas de crise et qui permettra de faciliter la réalisation des retours d'expérience (centralisation des informations) ;
- Un guide méthodologique pour réaliser un retour d'expérience complet sur la base des retours d'expérience de la crue 2018.

Difficultés constatées :

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action est mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs aidé le cas échéant par un assistant à la maîtrise d'ouvrage.**

Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): **communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine)**

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020

Planning actualisé : 2021-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 30 000 € TTC

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Phase 1 : Collecte des données et informations à disposition des acteurs locaux

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Cette action se poursuivra dans la seconde phase du PAPI avec la prestation externe pour réaliser les phases 2 et 3 de la présente action.

ILLUSTRATION(S)

-



**SEINE
GRANDS
LACS**

Fiche action n°1.13 : Accompagnement des communes dans la pose de repères de crues à l'échelle du bassin versant

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Développer la conscience du risque inondation auprès de divers acteurs et du grand public en inscrivant l'aléa « crue » sur les territoires et en participant à l'entretien de la mémoire des inondations.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 précise que l'implantation des repères s'effectue prioritairement à l'échelle communale dans les espaces publics (ils doivent être visibles de la voie publique). L'EPTB Seine Grands Lacs souhaite donc que la pose des repères soit l'opportunité de procéder à cet accompagnement notamment par des outils pédagogiques associés, dont les collectivités territoriales et les établissements publics seront les premiers bénéficiaires.

Avec ces orientations, cette action consiste à proposer des prestations aux acteurs du territoire (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, établissements privés) pour les inciter et les aider techniquement dans les démarches de pose de repères de crues (plaque de différentes natures) et d'objets contribuant à la mémoire de la crue (objets plus complexes, créations à vocation artistique, ...). Ces prestations peuvent comprendre des accompagnements en vue de valoriser ces objets et repères par différents moyens (panneaux pédagogiques, événementiels, projets culturels, flash code relayant sur des sites internet, des centres de ressources, des observatoires existants, ...).

Pour les communes et les EPCI qui le voudront, l'EPTB Seine Grands Lacs fera fabriquer des repères de crue et les mettra à disposition pour qu'elles soient posées par les communes et les EPCI volontaires.

La pose de nouveaux repères de crues s'accompagnera d'un enrichissement de la base nationale des repères de crues par les collectivités : <http://www.reperesdecruve.developpement-durable.gouv.fr>

Avancement :

Une prestation intellectuelle a été réalisée entre le 25 février 2021 et le 30 mars 2023 et qui comprend :

- Proposition d'une méthodologie adaptée au milieu urbain et rural du territoire
- Réalisation d'étude « plan de repères de crues » avec l'identification des sites, les relevés de nivellement par un géomètre et l'élaboration d'un rapport par site.
- Elaboration d'esquisse de repères ou objets spécifiques et de supports pédagogiques

Le territoire a ainsi été découpé en trois secteurs :

- Secteur 1 TRI Troyes ;
- Secteur 2 amont – De Bar-sur-Seine à Chatillon-sur-Seine ;
- Secteur 3 aval – De Saint-Lyé à Marcilly-sur-Seine.

Sur les trois secteurs se sont 30 communes qui ont pu bénéficier de la prestation et ce sont 90 repères de crues qui seront nouvellement posés.

Les repères de crues seront accompagnés, selon les sites, de panneaux pédagogiques et d'échelles limnimétriques.

Difficultés constatées :

- La méthodologie par secteur demande une forte mobilisation des acteurs et la logistique est compliquée
- Peu de connaissance sur les repères existants en dehors de l'agglomération troyenne

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action est mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet avec les collectivités qui ont conventionnées avec l'EPTB Seine Grands Lacs. Les repères ainsi que les plaquettes de communication sont mises en place notamment dans les communes et les EPCI qui auront fait l'objet d'une mise en place.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs aidé le cas échéant par un assistant à la maîtrise d'ouvrage.**

Modalités de pilotage et de suivi : **Comité de suivi**

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant): **communication matérialisée et dématérialisée (plateforme Agora et centre de ressources EpiSeine) – article dans la presse**

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2023

Planning actualisé : 2021-2023

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 100 000 € TTC

Coût réellement engagé : 74 183,4 € de prestation intellectuelle

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : achat des repères de crues estimé à 10 000 € + achat des échelles limnimétriques estimé à 5 000 €.

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Estimation du nombre de repères de crue : 98

3 plans de repères de crues : secteur agglomération, secteur amont seine, secteur aval seine

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Une nouvelle fiche action sera proposée dans la seconde phase du PAPI pour proposer cette prestation aux communes n'ayant pas pu en bénéficier dans cette première phase.

ILLUSTRATION(S)



3. AXE 2



Fiche action n°2.1 : Optimisation du réseau des stations pluviométriques, limnimétriques, piézométriques et du partage des données de l'EPTB

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action vise à installer d'une part une station complémentaire de surveillance des niveaux d'eaux et d'améliorer la connaissance des apports hydrologiques des principaux affluents de la Seine à l'échelle du PAPI. D'autre part, cette action consiste à optimiser les échanges et le partage des données entre les principaux acteurs impliqués (Les services de prévisions des crues de l'État, de l'EPTB Seine Grands Lacs, de Troyes Champagne Métropole, du syndicat mixte Sequana et du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube). Enfin, cette action vise à optimiser le réseau de stations pluviométriques pour mieux appréhender les cumuls lors de tout événement mais également afin de mieux prévenir le rôle de la recharge de la nappe alluviale et d'accompagnement dans une réflexion plus globale d'hydrologie, d'hydraulique et d'hydrogéologie.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Sur la base des recommandations de l'action 2-1 du PAPI d'intention de la Seine troyenne, l'EPTB Seine Grands Lacs a installé, en 2018, une station de mesure sur la Sarce, affluent de rive gauche de la Seine, à Virey-sous-bar dans le département de l'Aube (10). Situé dans le secteur du tronçon court-circuité de la Seine via l'activité du lac-réservoir Seine, les informations collectées par la station de mesures seront intégrées à la supervision de la gestion du lac-réservoir pour la révision du règlement d'eau. Une station de mesure complémentaire de surveillance des niveaux d'eau sera installée dans le tronçon court-circuité, sur la base des recommandations de l'action 2-1 du PAPI d'intention de la Seine troyenne.

Une réhabilitation de certaines stations sera également réalisée : doublement des capteurs et/ou changement de technologie, ceci afin de renforcer et fiabiliser la connaissance des débits entrant dans la retenue et laissés dans le tronçon court-circuité.

Suite à la crue de janvier-février 2018, certaines stations nécessitent une amélioration de leur sécurité et accessibilité en crue.

En parallèle, une convention tripartite entre le service de prévision des crues Seine Amont Marne Amont, Troyes Champagne Métropole et l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'échange et le partage des données sera élaborée.

Avancement :

Seine Grands Lacs a passé un marché de travaux de création et de rénovation de stations hydrométriques qui a été notifié en janvier 2023 et est en cours de réalisation. La nouvelle station créée sera un débitmètre avec la pose d'un DOPPLER fixé en rive droite de la Seine, au niveau de l'ouvrage d'art du SDDEA à Courgerennes sur la commune de Buchères.

Difficultés constatées :-

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet sur l'hydrosystème Seine (lit mineur du cours d'eau principal et de ses bras, mais également lit majeur et zones humides associées).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs**

Modalités de pilotage & suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**

Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée**

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2022-2024

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 30 000€ HT

Coût réellement engagé : 69 653.33€ HT et 83 584.00 € TTC

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Réception des travaux de création de la station de mesure

Convention de partage de données avec la DREAL Grand Est

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Création de la nouvelle station en cours

ILLUSTRATION(S)



Emplacement de la nouvelle station



Fiche action n°2.2 : Optimisation du réseau de mesure (stations pluviométriques, limnimétriques, piézométriques et du partage des données)

STATUT DE L'ACTION

En préparation

RAPPEL DES OBJECTIFS

Le renforcement des réseaux de suivi actuels des eaux souterraines et superficielles participera à l'amélioration de la connaissance de l'aléa et à l'amélioration de la chaîne d'alerte.

D'autre part, cette action consiste à optimiser les échanges et le partage des données entre les principaux acteurs impliqués (le service de prévisions des crues Seine-Amont Marne-Amont, de l'EPTB Seine Grands Lacs, de Troyes Champagne Métropole, de l'EPAGE Sequana et du SDDEA).

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

L'action se déroulera en trois temps comme suit :

- État des lieux des besoins en complément du réseau de mesure existant (EPAGE Sequana, SPC SAMA, Troyes Champagne Métropole et EPTB Seine Grands Lacs) ;
- Complétude du réseau de mesure par l'installation de nouvelles stations de mesures (limnimétriques, piézométriques et pluviométriques) ;
- Optimisation des échanges et du partage de données entre les principaux acteurs locaux impliqués (Syndicat Sequana, SPC SAMA, Troyes Champagne Métropole et EPTB Seine Grands Lacs).

Cette action sera notamment menée, entre autres, en partenariat avec le BRGM avec lequel le SDDEA a conclu un accord cadre afin de qualifier et de définir au mieux ce réseau de mesure. Cet accord cadre conduira à un premier maillage servant l'objectif de modélisation du fonctionnement des nappes d'eau dans un contexte de changement climatique. La première période du PAPI permettra d'évaluer les besoins éventuels de renforcement qui seront présentés à la mi-parcours.

Avancement :

L'accord cadre avec le BRGM est en cours, l'état des lieux de la connaissance est terminé. La convention encadrant la construction du modèle hydrogéologique et hydraulique ainsi que le dimensionnement du réseau de suivi est en cours de validation.

Difficultés constatées :

Une année de retard en raison de la pandémie de covid19.

Nécessité d'organiser une réflexion plus profonde sur le partage de la donnée.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du département de l'Aube.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SDDEA

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : **Comité de pilotage** – coordination à rechercher avec les autres gestionnaires de réseaux de suivi pour mailler le territoire de manière pertinente et harmoniser les pratiques d'acquisition de données et de bancarisation (ateliers de travail, groupes de travail spécifiques).

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : 2023-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 200 000 € TTC

Coût réellement engagé : 0 €

Subventions notifiées et versées : 0 €

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

sans objet

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

sans objet

ILLUSTRATION(S)

sans objet



Fiche action n°2.3 : Formalisation du partage d'informations en situation de pré et post-crise à l'échelle du bassin versant de la Seine troyenne et supérieure

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'améliorer le partage d'informations entre les partenaires par une mise en commun des données et un partage de leur analyse pour anticiper l'évolution de la situation en période de pré-crise et capitaliser les enseignements en période post-crise.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

La surveillance des cours d'eaux nécessite l'utilisation de dispositifs de mesures employés par divers partenaires : le service de prévision des crues Seine Amont Marne Amont (SPC SAMA), la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB).

L'action se déclinera en quatre phases :

- **Phase 1 : Identification des ressources**
- **Phase 2 : Mise en commun d'un dispositif de remontée / de partage**
- **Phase 3 : Élaboration de grilles d'analyse**
- **Phase 4 : Élaboration d'un protocole de levé de laisses de crue**

Avancement :

Cette action est menée avec les actions de la DDT10 et de la Préfecture de l'Aube (1.12 et 3.1) à travers un groupe de travail commun qui a permis de dresser un état des lieux avec les partenaires du PAPI.

Cet état des lieux comprend plusieurs thématiques et selon trois temporalités : avant, pendant et après une crue. Chaque acteur a été interrogé sur ses ressources et ses besoins en terme :

- De partage de données et d'information (relevés de stations, point crue, cartographie, liste des enjeux, etc.)
- De procédures et organisation (dispositif d'astreinte, tenue d'une main courante, PCA, PCS, etc.)
- De compétences (Analyse hydrologique, communication, protocole de levés de laisses de crues, réalisation cartographiques, etc.)
- De matériels et moyens engagés (Matériel terrain, d'urgence, drones, moyen de pompage, barques, etc.)

Suite au diagnostic des besoins identifiés auprès des maîtres d'ouvrages, 4 groupes de travail ont été identifiés :

- Groupe de travail 1: Main courante et retour d'expérience
- Groupe de travail 2: Drones et images

- Groupe de travail 3: Plateforme commune
- Groupe de travail 4: Levés des laisses de crues

Les groupes de travail permettront de formaliser un modèle de document de suivi selon les données traitées.

Difficultés constatées :

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle sera mise en œuvre à l'échelle de l'ensemble du périmètre du PAPI Seine troyenne et supérieure et plus spécifiquement entre les missions de référent départemental inondation de l'Aube (10) et des départements limitrophes

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Direction Départementale des Territoires de l'Aube

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : 2020-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : Action conduite en régie

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Phase 1 : Collecte des données et informations à disposition des acteurs locaux

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Cette action se poursuivra dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°2.4 : Création d'un réseau d'observateurs à l'échelle du bassin versant sur les cours d'eaux

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est d'une part de mettre en place un réseau d'observateurs afin de disposer d'informations de terrain à traiter en complément des informations disponibles des stations de mesures et d'autre part, d'affiner la connaissance, la prévision, les conséquences attendues afin d'adapter la prise de décision et l'alerte.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

La surveillance permet d'alerter les populations de la survenance d'un évènement. En cas de crue, les prévisions sont parfois difficiles à établir (en particulier pour estimer la réaction d'affluents non surveillés par le SPC SAMA) ou contraintes par des évènements inattendus (embâcles, etc.) ou par des situations locales sensibles.

L'action consiste à cartographier les points significatifs ou sensibles dont la surveillance de terrain permettra d'alimenter l'analyse en pré-crise et de faciliter la décision et l'alerte. L'intégration dans les Plans Communaux de Sauvegarde permettra d'assurer la permanence de cette surveillance et d'identifier des procédures claires.

L'action se déclinera en quatre phases :

- Phase 1 : État des lieux des dispositifs existants
- Phase 2 : Mise en place d'un dispositif pertinent d'observateurs de terrain
- Phase 3 : Identification de zones « sensibles » à surveiller
- Phase 4 : Élaboration d'un dispositif de remontée / de partage de l'information

Avancement :

Cette action a été menée à travers un groupe de travail réunissant les structures gemapiennes, services de l'Etat, Seine Grands Lacs afin d'identifier les zones "sensibles" à surveiller. De nombreuses réunions entre 2020 et 2022 ont été menées pour définir la méthodologie de la démarche, dresser l'état des lieux des dispositifs existants et définir les tronçons à surveiller.

Réunions	Dates	Membres
<i>Groupe de travail</i>	13 octobre 2020 5 octobre 2021 8 novembre 2022	SPC SAMA SDDEA TCM EPTB SGL DDT 21 EPAGE SEQUANA
<i>Rencontre des techniciens rivières</i>	10 octobre 2021 19 avril 2022 10 mai 2022	SDDEA SDDEA EPAGE SEQUANA

	10 mai 2022	SDDEA
<i>Rencontre des élus</i>	17 janvier 2023 19 janvier 2023	Elus sur l'Ource, la Laignes, l'Hozain et la Marve

La DDT a rencontré les élus locaux pour définir les référents. Un test du dispositif doit être mis en place dès l'automne 2023.

Difficultés constatées : statut de l'observateur au regard du risque assurantiel.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI Seine troyenne et supérieure et plus spécifiquement sur les secteurs sensibles du réseau surveillé ou non du bassin versant de la Seine troyenne et supérieure.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Direction Départementale des Territoires de l'Aube, avec éventuellement l'appui des services de la Préfecture de l'Aube.

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Groupe de travail dédié, comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL ET PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2020-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 15 000€ TTC

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

1- réseau fiabilisé et opérationnel pour 2023 -2024

2- échelles limnimétriques posées près des points de surveillance

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Etudes avec les élus et les observateurs choisis : emplacements à surveiller et si besoin d'échelles limnimétriques,

Achat, calage et pose des échelles

Formation des observateurs, préparation des kits, lancement du réseau à l'automne 2023 ?

ILLUSTRATION(S)

4. AXE 3



Fiche action n°3.1 : Formalisation d'un modèle de document de suivi / de compilation des données pour uniformiser les remontées d'informations liées à la gestion de crise

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour vocation d'améliorer l'analyse en et en dehors de l'évènement et d'établir les éléments communs à chaque service indispensable à la bonne compréhension du déroulement d'une crise.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action vise à améliorer la connaissance du risque en permettant une meilleure compréhension des évènements ayant fait l'objet d'une gestion de crise. Elle se déroule en deux phases :

- Phase 1 : État des lieux des procédures de suivi des crises dans chaque service, en corrélation avec les faiblesses dans la transcription des informations qui ont été identifiées lors de la crue de mai 2013
- Phase 2 : Identification des éléments indispensables lors d'un retour d'expérience, afin de constituer un socle commun

Avancement :

Cette action est menée avec les actions de la DDT10 et de la Préfecture de l'Aube (1.12 et 2.3) à travers un groupe de travail commun qui a permis de dresser un état des lieux avec les partenaires du PAPI.

Cet état des lieux comprend plusieurs thématiques et selon trois temporalités : avant, pendant et après une crue. Chaque acteur a été interrogé sur ses ressources et ses besoins en terme :

- De partage de données et d'information (relevés de stations, point crue, cartographie, liste des enjeux, etc.)
- De procédures et organisation (dispositif d'astreinte, tenue d'une main courante, PCA, PCS, etc.)
- De compétences (Analyse hydrologique, communication, protocole de levés de laisses de crues, réalisation cartographiques, etc.)
- De matériels et moyens engagés (Matériel terrain, d'urgence, drones, moyen de pompage, barques, etc.)

Suite au diagnostic des besoins identifiés auprès des maîtres d'ouvrages, 4 groupes de travail ont été identifiés :

- Groupe de travail 1: Main courante et retour d'expérience
- Groupe de travail 2: Drones et images
- Groupe de travail 3: Plateforme commune
- Groupe de travail 4: Levés des laisses de crues

Les groupes de travail permettront de formaliser un modèle de document de suivi selon les données traitées.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI Seine troyenne et supérieure et plus spécifiquement sur les secteurs sensibles du réseau surveillé ou non du bassin versant de la Seine troyenne et supérieure.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Préfecture de l'Aube, en lien avec la Direction Départementale des Territoires de l'Aube, éventuellement aidé par un assistant à maîtrise d'ouvrage et par la DREAL Bourgogne Franche-Comté

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL ET PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : 2020-2026

COÛT PRÉVISIONNEL ET COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 10 000€ TTC

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées :

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Phase 1 : Collecte des données et informations à disposition des acteurs locaux

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Cette action se poursuivra dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°3.2 : Accompagnement des communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS)

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action vise à accompagner les communes dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) prioritairement pour celles couvertes par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé, tout en incitant celles non couvertes par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les deux ans suivant l'approbation du plan en question. La mise en œuvre et la rédaction du PCS restent de la compétence du maire, les services de l'État compétents leur apportent une méthodologie et une expertise technique dans la mise en place du document.

Cette action se déclinera en deux phases :

- Phase 1 : État des lieux des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) existants et suivi
- Phase 2 : Accompagnement des communes dans la réalisation et/ou la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Avancement :

L'accompagnement des communes à la réalisation des PCS est une action menée au-delà du périmètre et des délais du PAPI. Dans le périmètre du PAPI :

- 5 PCS obligatoires à réaliser dont 4 en cours
- 69 PCS obligatoires réalisés
- 23 PCS volontaires réalisés dont 7 en cours

Des réunions de travail entre partenaires sont également en cours pour la mise en œuvre des PCS.

Difficultés constatées : nombre croissant de sollicitations pour un accompagnement par les services de l'État suite aux réunions d'information de l'action 1.7.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle sera mise en œuvre envers l'ensemble des communes du département de l'Aube (10) comprises dans le périmètre du PAPI complet.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Direction Départementale des Territoires de l'Aube, avec éventuellement l'appui des services de la Préfecture de l'Aube.

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : 2020-2026

COÛT PRÉVISIONNEL ET COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 4 000€ TTC

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires :

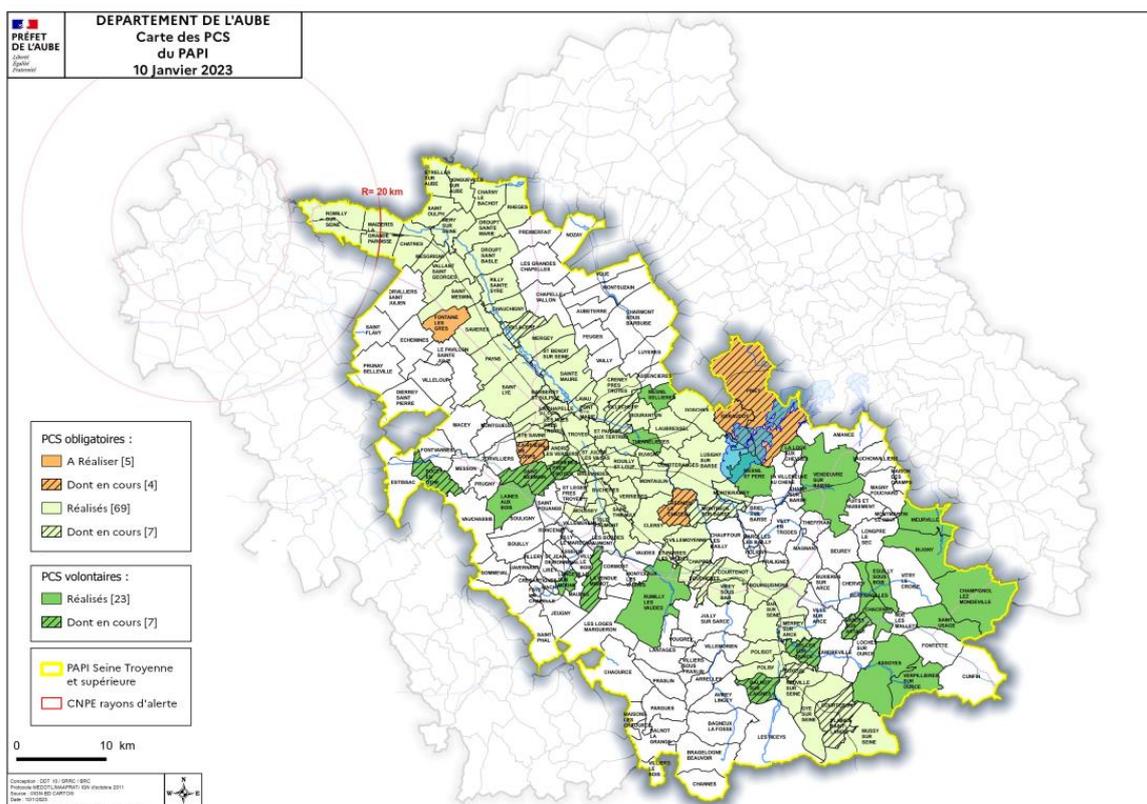
LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

92 PCS (et DICRIM) réalisés

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Cette action se poursuivra dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°3.3 : Création d'une base de données enjeux – moyens – actions

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est la fourniture d'éléments utiles à l'optimisation du rôle de la communauté d'agglomération dans la gestion de crise, ainsi qu'à la discussion sur un éventuel plan intercommunal de sauvegarde.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Les études du PAPI d'intention ont analysé les différents dispositifs de gestion de crise à l'échelle de la stratégie locale de l'agglomération troyenne. Une feuille de route vers un potentiel plan intercommunal de sauvegarde a été proposée.

La présente action consiste à créer une base de données unique, recensant l'intégralité des informations présentes dans les plans communaux de sauvegarde des communes de Troyes Champagne Métropole : enjeux, moyens et actions.

Cette base de données servira d'élément d'aide à la décision en vue de la mise en œuvre d'un plan intercommunal de sauvegarde, et de la définition du volet commun de ce dernier.

Plus précisément, le contenu de cette base de données, croisé avec les études du présent PAPI complet (actions 1.1 et 1.4 notamment) permet une meilleure connaissance du risque et de la gestion de crise.

De manière plus générale, la fourniture de cette base de données sera utile dans le cadre de la gestion d'autres événements que les inondations : canicules, qualité de l'air...

Avancement :

Les services de Troyes Champagne Métropole ont collecté l'essentiel des plans communaux des communes qui en disposent.

Le travail de synthèse des enjeux et des moyens a été effectué pour ces PCS, qui représentent l'essentiel de la population à risque.

Un travail de recensement plus fin de certains enjeux, en dehors des informations transmises par les communes (commerces de première nécessité, associations agréées de sécurité civile) a été réalisé, permettant d'alimenter les réflexions sur la prochaine étape : l'élaboration du PICS.

Difficultés constatées : Toutes les communes de l'agglomération n'ont pas l'obligation de réaliser un PCS

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement à l'échelle de l'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2020-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : action conduite en régie

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Collecte des PCS des communes

Base de données des enjeux, moyens et actions

PICS

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de l'action dans la seconde phase du PAPI

Réalisation du PICS de Troyes Champagne Métropole

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°3.4 : Accompagnement dans la réalisation de plan de continuité d'activité (PCA)

Extension du PCA de l'EPTB aux unités territoriales de bassins
Formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle (cellule d'accompagnement)

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action vise d'une part à accompagner les collectivités, les services publics, les entreprises, etc. dans la réalisation et/ou la mise à jour de leur plan de continuité d'activité (PCA). D'autre part, cette action a pour objectif d'étendre le PCA de l'EPTB aux unités territoriales de bassins. Enfin, cette action aura vocation à réfléchir à la mutualisation des moyens en lien avec les enseignements des actions de l'axe 3 du présent programme afin de formaliser des exercices de gestion de crise à petite échelle.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action sera conduite comme suit :

- **Phase 1 – Accompagnement dans la réalisation de plan de continuité d'activité (PCA)**
- **Phase 2 – Extension du PCA de l'EPTB aux unités territoriales de bassin**
- **Phase 3 – Formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle (cellule d'accompagnement)**

Avancement :

- Le PCA de l'EPTB Seine Grands Lacs a été réalisé, mis à jour et a fait l'objet d'un exercice avec les membres du comité de direction, du personnel et des élus. Une campagne de mise à jour pour 2023 a été lancée.
- Le PCA a été déployé sur l'ensemble des sites et activités de l'établissement, incluant ainsi l'ensemble des unités territoriales de bassin de Seine Grands Lacs.
- Des exercices de gestion de crise à petite échelle ont été réalisés notamment dans le cadre de la fiche action 1.10 des ateliers du PAPI ou dans celui de la Cellule d'accompagnement de Seine Grands Lacs.
- Des formations à la gestion de crise sur diverses thématiques (PCS, PCA, réserves communales de sécurité civile, exercices de crise) sont proposées gratuitement et à rythme régulier à l'ensemble des collectivités du territoire soumises au risque d'inondation

Difficultés constatées :

- Adhésion des collectivités à la démarche : participation aux réunions, formations, proactivité en matière d'organisation d'exercices de crise et appropriation de la méthodologie
 - Note du rédacteur : Seine Grands Lacs propose un accompagnement poussé sur la préparation à la gestion de crise. Néanmoins, celui-ci n'est opérant seulement si les collectivités expriment un besoin et/ou des demandes.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet, et plus spécifiquement à destination des collectivités, les services publics, les entreprises, etc. exposées aux risques d'inondation.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs éventuellement aidé le cas échéant par l'IFFORME et par l'IRMA.

Modalités de pilotage et de suivi : Comité de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action : communication matérialisée et dématérialisée.

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2020-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : Action conduite en régie

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Pour Seine Grands Lacs

- Plan de continuité d'activité (version originale et mise à jour en 2022)
- Plan de gestion de crise (version originale et mise à jour en 2023)
- Retour d'expérience d'un exercice de crise

Pour les collectivités

- Supports de formations
- Organisation d'un atelier de gestion de crise (4 cellules de crise) le 25 novembre
- Modèle de DICRIM proposé aux collectivités
- Modèle de fiches de rôles pour PCS proposé aux collectivités

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite des actions menées, à savoir :

- Maintien en conditions opérationnelles du dispositif de gestion de crise de Seine Grands Lacs
- Proposition de formations et d'outils à destination des collectivités territoriales en matière de gestion de crise
- Accompagnement dans la réalisation d'exercices de gestion de crise

ILLUSTRATION(S)

5. AXE 4



Fiche action n°4.1 : Favoriser l'intégration du risque dans les documents de planification

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour vocation d'accompagner les collectivités pour la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'un chapitre vulnérabilité dans les Plans Locaux d'Urbanisme en déclinaison du diagnostic de vulnérabilité du Schéma de Cohérence Territoriale.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Le SCoT de la région troyenne approuvé le 5 juillet 2011 a fait l'objet d'une révision engagée en 2017 à une échelle élargie par le syndicat DEPART, procédure aboutie en 2020. Dans un contexte de conscience renouvelée notamment depuis la crue de mai 2013, les réflexions menées dans le cadre de cette révision du SCoT ont privilégié de façon plus ambitieuse la thématique du risque. Véritable levier pour se créer un discours commun autour du risque d'inondation et des questions d'aménagement du territoire, le SCoT, d'une part, correspond à une échelle de réflexion pertinente pour la compréhension des enjeux liés au risque d'inondation et, d'autre part, permet une souplesse d'écriture autorisant un contenu ambitieux pour le projet de territoire. C'est à ce titre que l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube est privilégiée afin de favoriser l'intégration du risque dans les documents de planification, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma.

L'action se décline en deux volets :

Phase 1 – Accompagnement des collectivités à la prise en compte du risque inondation dans leur document d'urbanisme (PLU et carte communale le cas échéant) à l'aide des leviers d'intégration du risque

Phase 2 – Accompagnement des collectivités pour la réalisation d'un chapitre vulnérabilité dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Avancement : action déjà bien engagée, qui a vocation à être pérennisée (au-delà de la vie du PAPI) car elle constitue une thématique systématiquement traitée dans le cadre de l'accompagnement des communes à l'élaboration-révision de leur document d'urbanisme.

Difficultés constatées : Le niveau de données disponibles assez hétéroclite selon les communes, celles incluses dans le précédent PAPI d'intention de l'agglomération bénéficiant d'un niveau de données chiffrées et localisées bien supérieur (restitution de l'Etude globale portée par TCM en 2016).

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle est mise en œuvre à l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube et plus spécifiquement à destination des collectivités incluses dans le périmètre du PAPI complet.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat d'Études, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (syndicat DEPART)

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication faite auprès de chaque commune concernée (participation aux réunions de travail, transmission du porter à connaissance et du chapitre de vulnérabilité)

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2020-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : Action conduite en régie

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

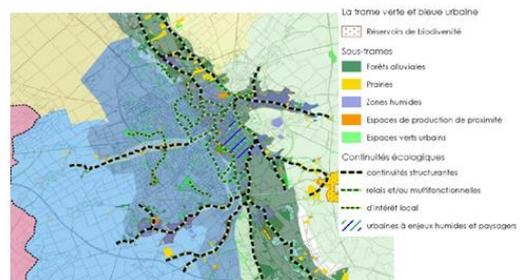
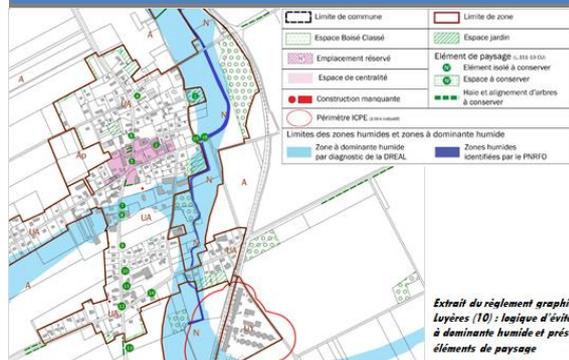
LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Pas de production spécifique, chaque action de sensibilisation et chapitre de vulnérabilité portées à la connaissance des communes leur est transmis en propre.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Action vouée à être pérennisée dans le cadre de la vie au long cours du SCoT

ILLUSTRATION(S)



STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de favoriser les échanges avec les concepteurs de projets et d'élaborer des fiches techniques relatives à la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

L'action se décline en deux volets :

Phase 1 – Favoriser les échanges avec les concepteurs de projets

Phase 2 – Élaborer des fiches techniques au service des collectivités et des porteurs de projets

Avancement : l'action est inégalement avancée : la première phase (Favoriser les échanges avec les concepteurs de projets) n'a pour l'heure pas trouvé traduction, malgré un rapprochement opéré avec l'Ordre des architectes ; tandis que la seconde s'est déjà concrétisée par la publication de 3 fiches-outils en lien direct ou indirect avec la notion de risque et de préservation des milieux (« Mieux intégrer le risque d'inondation dans l'urbanisme » 2020, « Les zones humides : enjeux locaux et moyens de préservation » 2021, « Haies, jardins, vergers... la trame verte et bleue à nos portes ! » 2022).

Dans le même esprit, l'étude Trame verte en Champagne crayeuse menée en partenariat avec la Fédération des chasseurs de l'Aube, permettra d'aboutir à la plantation ou à la restauration de corridors de haies dont le rôle hydraulique (prévention du ruissellement et de l'érosion des sols) est reconnu notamment en territoire d'openfield. 43 communes du PAPI sont concernées par cette étude.

Difficultés constatées : il s'agit d'actions pérennes au syndicat, dont il est délicat de fixer un objectif (indicateur) ou une temporalité précise dans le cadre de ce PAPI. Concernant la phase 1, les architectes et bailleurs sociaux notamment sont difficiles à mobiliser sur ce type d'actions de sensibilisation dont l'organisation et le public cible restent peu maîtrisés.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle est mise en œuvre à l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube pour ce qui est des actions strictement menées par le syndicat DEPART, et à l'échelle du PAPI complet pour les actions menées en partenariat ou à plus large échelle (atelier, groupe de travail).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Syndicat d'Études, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (syndicat DEPART)

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : les productions sont réalisées au fil de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT : la communication qui en est faite est donc surtout à destination des élus du SCoT

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2020-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 10 000 € TTC

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les productions sont réalisées et communiquées aux principaux intéressés (élus du SCoT et partenaires techniques du syndicat), et restent accessibles en ligne en permanence (syndicatdepart.fr).

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Action vouée à être pérennisée dans le cadre de la vie au long cours du SCoT.

Concernant la phase 1 (Favoriser les échanges avec les concepteurs de projets), il pourra s'agir de s'associer à un futur atelier du PAPI sur la vulnérabilité du bâtiment pour mobiliser bailleurs sociaux, services de l'architecture et du patrimoine, cabinets d'architectes et d'urbanistes, etc.

ILLUSTRATION(S)

Fiche-outil n°3, 4 et 5



Fiche action n°4.3 : Étude d'intégration écologique et paysagère des digues du centre-ville de Troyes

STATUT DE L'ACTION

Terminée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de réaliser une étude spécifique sur la prise en compte des enjeux urbains et paysagers dans le cadre des travaux de sécurisation des digues du centre-ville.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Les travaux de sécurisation des digues du centre-ville, décrits dans le cadre de la fiche-action 7.1, concernent un secteur réparti entre le Parc des Moulins (parc urbain principal de la ville de Troyes) et une friche industrielle en potentielle mutation. La prise en compte des contraintes liées à la fois à la qualité des sols et au risque d'inondation limitant la faisabilité d'une opération immobilière sur ce site, la réflexion de la ville de Troyes s'oriente vers une logique visant à faire de cet espace une extension du Parc des Moulins, intégré à la trame verte et bleue urbaine de l'agglomération troyenne. Par ailleurs, les berges de la Seine et ses dérivations étant classées dans la ZPPAUP de la ville de Troyes, une exigence particulière sera attendue sur le volet paysager des travaux sur les digues.

Aussi, en lien avec les réflexions d'analyse coût bénéfice (et notamment de réduction du coût global) du projet de travaux, la présente action consiste en une étude visant à intégrer le programme de travaux de rénovation des digues dans le projet urbain. Au-delà des aspects strictement réglementaires, notamment sur le volet paysager, un point important sera mis sur la place de l'eau dans le projet urbain de ce secteur clé dans le renouvellement urbain de l'agglomération troyenne.

Avancement :

Sur la base d'une étude historique et de reconnaissances de terrain, la fiche action a permis de mettre en évidence les enjeux particuliers dans la ville des canaux, tels qu'ont été désignés les quartiers riverains des digues du centre-ville, et notamment :

- La présence importante d'espaces verts, voire d'espaces semi-naturels
- Le caractère particulier de l'habitat, avec un rôle important des terrains d'agrément liés aux habitations en bord de digues

Le rapport à fourni des recommandations au maître d'œuvre qui ont permis la prise en compte de mesures réduisant fortement les incidences sur les enjeux urbains.

Depuis la fourniture d'une première version, le rapport est cependant en constante mise à jour. Il s'agit ainsi de prendre en compte de manière progressive les avancées des études de maîtrise d'œuvre. À titre d'exemple, certaines propositions de l'avant-projet ont permis de faire des propositions hors PAPI sur la mise en place d'itinéraires de mobilité douces.

Difficultés constatées : Aucune

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : 2020-2022

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : action conduite en régie

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées :

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Rapport et couches SIG

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

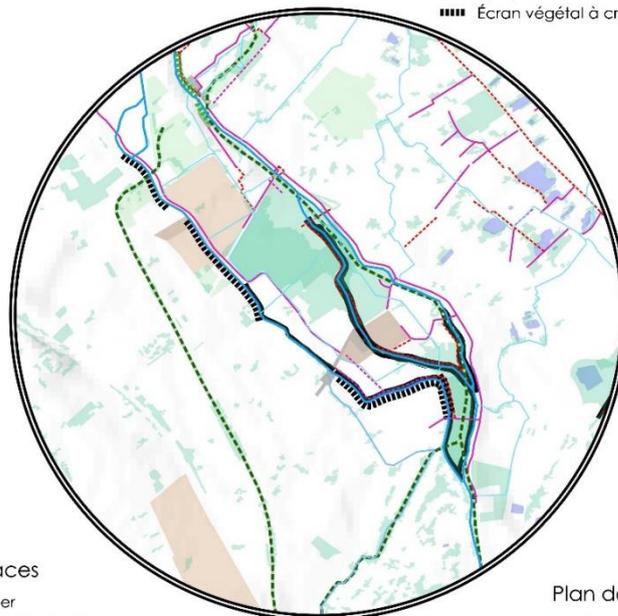
Prise en compte dans le projet de rénovation des digues du centre-ville

ILLUSTRATION(S)

- Dignes classées
- Trame verte et bleue
- Sous-trames
- Continuité structurante
- Continuité relais
- Continuité d'intérêt local

Plan de paysage : végétation rivulaire

- Ripisylve à éclaircir
- Écran végétal à créer ou à préserver



Plan de paysage : espaces

- Micro-espace public à créer
- Espaces accessibles d'habitat collectif
- Site stratégique à restructurer
- Site ou friche bâti identifié pour un projet urbain

Plan de paysage : mobilités

- Parcours existant
- Connexion à créer
- Connexion existante à améliorer

Fiche action n°4.4 : Étude liée aux enjeux de l'eau sur le secteur à la frontière entre Saint-Julien-les-Villas et Bréviandes

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de réaliser une étude spécifique sur la prise en compte des enjeux liés à l'eau et au risque d'inondation sur un site identifié comme potentiellement en évolution

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

À l'entrée sud de l'agglomération troyenne, sur les communes de Saint-Julien-les Villas et Bréviandes, un site en friche occupé par différents remblais, notamment d'infrastructures ferroviaires, limite le champ d'expansion des crues du Triffoire (affluent de rive gauche de la Seine) et constitue un point de rupture de la trame verte et bleue urbaine développée par Troyes Champagne Métropole.

Ce secteur fait par ailleurs l'objet d'une fiche action spécifique dans l'étude du plan de paysage de la ville de Troyes : « *investir une entrée d'agglomération cisailée par les infrastructures* ». L'orientation principale de cette fiche action est la constitution d'un espace paysager à vocation d'usages publics, à inclure dans le cadre de liaisons douces.

Au vu de la proximité de la vallée du Triffoire, dont le lit majeur est fortement perturbé dans le secteur, la constitution d'un espace pseudo-naturel représente une occasion d'agir pour limiter l'aléa dans la partie aval de la vallée, tout en limitant les apports du Triffoire au canal des Trévois.

Sur la base des enseignements du modèle décrit dans la fiche action 1.2, la présente action consistera à fournir des scénarios d'aménagement du site visant à réduire l'aléa sur la partie aval du Triffoire, tant en procédant à la valorisation de l'eau dans le secteur.

Avancement :

Cette action fait partie d'un projet global porté par Troyes Champagne Métropole relatif au modèle couplé entre les réseaux d'assainissement et le modèle hydraulique des eaux de surface nommé SCAMANDRE et qui comprend les actions 1.1, 1.2, 4.4 et 6.4. Ce projet a été mise en attente par les services de Troyes Champagne Métropole par manque de temps disponible des équipes, mais également au vu de la possibilité d'utiliser les données du modèle fiabilisé.

Difficultés constatées :

L'action est temporairement reportée au vu de la priorisation des actions relatives à la rénovation des digues du centre-ville du présent programme d'actions (6.15 et 7.1) afin d'inscrire les travaux à la révision à mi-parcours du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : -

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 20 000 € HT

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées :

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

ILLUSTRATION(S)

6. AXE 5

Fiche action n°5.1 : Diagnostic de vulnérabilité de la zone d'activité des Écrevolles

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action aura pour but d'étudier la vulnérabilité individuelle et collective de la zone d'activités des Écrevolles, avec pour but de mieux connaître le coût des dommages sur ce point clé de l'agglomération troyenne, mais également de disposer de solutions collectives et individuelles de réduction des conséquences des inondations.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Les études du PAPI d'intention ont montré que la zone d'activité des Écrevolles, sur les communes de Troyes et Pont-Sainte-Marie, représentent l'essentiel du coût des dégâts modélisés à partir de la crue centennale. Par ailleurs, au-delà du coût des dommages directs, qui peut être affiné en prenant en compte le contexte de chaque entreprise, l'atteinte des réseaux de la zone industrielle peut provoquer des perturbations du fonctionnement collectif empêchant les entreprises, certaines étant soumises à une concurrence nationale, voire internationale, de réaliser leur activité.

La présente action consiste ainsi à réaliser des diagnostics individuels des entreprises, ultérieurement intégrées à une réflexion collective, portée par Troyes Champagne Métropole, en tant que collectivité compétente en matière d'aménagement de zones d'activités, dont celles des Écrevolles.

Outre la sensibilisation des entreprises et la possible réalisation de mesures (d'adaptation des locaux et/ou organisationnelles) par ces dernières, cette démarche permettra de disposer de courbes d'endommagement adaptées au contexte local, afin de fiabiliser les futures analyses coûts bénéfiques. Sur ce secteur spécifique, la démarche collective pourrait également être étendue à d'autres intervenants, notamment les gestionnaires de réseaux, de manière à comparer, voire combiner, en complément d'une analyse multicritères, différents scénarios (augmentation du niveau de protection par la mise en place des scénarios de l'étude globale, protections individuelles et collectives, modification du fonctionnement des réseaux, déplacements des activités...).

Avancement :

Contacts pris avec le Développement Économique. Réunion de lancement à prévoir en 2023.

Difficultés constatées :

Démarche globale d'animation de la zone des Écrevolles reportée après la crise Covid

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2023-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 20 000 € HT

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées :

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Réalisation de l'action dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)

Fiche action n°5.2 : Diagnostics des postes de relevage de l'assainissement

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action aura pour but de réaliser le diagnostic des postes de relevage de l'assainissement, afin de proposer des plans de continuité et des travaux de mise en sécurité.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Les études du PAPI d'intention ont mis en évidence la présence de 60 postes de relevage d'assainissement dans l'emprise maximale du champ d'inondation.

La présente action en un diagnostic de la vulnérabilité de ces installations : description du fonctionnement, altimétrie des installations sensibles.

Les conclusions de ces diagnostics serviront :

- À élaborer les scénarios de dysfonctionnement des réseaux étudiés par le modèle évoqué dans la fiche action 3.3 ;

À préconiser des travaux de mise en sécurité.

Avancement :

Action reportée de manière globale. Néanmoins, les postes de relevage ayant fait l'objet de travaux planifiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement ont été adaptés à l'aléa lorsqu'ils étaient en zone inondable.

Difficultés constatées : -

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Un comité de suivi sera créé pour cette action, comprenant : Enedis, les gestionnaires de réseaux, Troyes Champagne Métropole Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2023-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : action conduite en régie

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Réalisation de l'action dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)

Fiche action n°5.3 : Diagnostics de vulnérabilité du site du Grand Véon

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action aura pour but à la fois de prévoir la continuité des activités pendant l'inondation des sites, mais également d'en prévoir la sécurisation afin de faciliter le retour à la normale.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Les études du PAPI d'intention mis en évidence la présence de plusieurs installations sensibles dans le champ d'inondation pour les crues extrêmes. Si la crue provoquant l'atteinte de ces sites sont très peu probables, leurs conséquences sur le vie économique et sociale du département de l'Aube seraient très lourdes.

Parmi ces sites, le centre technique du Grand Véon accueille un certain nombre de services de la ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole utile à la gestion de crise et au retour à la normale : voirie, bâtiments, collecte des déchets, propreté.

La présente action consiste donc en la réalisation d'un diagnostic approfondi du site.

Outre la préconisation de travaux de protection des installations sensibles, les préconisations du diagnostic serviront à alimenter les plans de gestion de crise et de continuité d'activité des deux structures.

Avancement :

L'action n'a pas débutée mais le site a été investigué lors de la réalisation des PCA pendant la crise Covid.

Difficultés constatées : -

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur le périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur les bassins versants des affluents urbains de la Seine dans l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Un comité de suivi sera créé pour cette action, comprenant : Enedis, les gestionnaires de réseaux, Troyes Champagne Métropole Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2022

Planning actualisé : 2023-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 10 000 € HT

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées :

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Réalisation de l'action dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)

STATUT DE L'ACTION

Terminée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Sur la base des enseignements des études du PAPI d'intention de la Seine troyenne, cette action aura pour vocation à réaliser les diagnostics de vulnérabilité des établissements et équipements de la Région Grand Est recensés comme vulnérables au risque d'inondation (lycées, centres de formation ...).

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Les études du PAPI d'intention de la Seine troyenne ont permis de mettre en avant les établissements et équipements dont la Région Grand Est est propriétaire ou gestionnaire comme étant vulnérables au risque d'inondation.

Plusieurs catégories d'établissements et d'équipements sont concernés, à savoir : les lycées, les centres de formation d'apprentis, les internats, les locaux techniques, ...

Toutefois, le retour d'expérience de la crue de janvier 2018 a mis en avant la vulnérabilité d'autres équipements et structures régionales du Grand Est au risque d'inondation. En ce sens, le retour d'expérience du service en charge des établissements et équipements sera mis à contribution afin d'identifier les sites les plus vulnérables sur lesquels il y a lieu de prioriser les interventions, et uniquement ceux pour lesquels la Région est propriétaire.

Les possibilités méthodologiques suivantes de réalisation de l'action sont proposées :

- Réalisation éventuelle d'une visite individuelle préalable à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité,
- Réalisation de manière assistée (par un assistant à maîtrise d'ouvrage) d'un diagnostic de vulnérabilité de chaque site concerné, accompagné de préconisations de mesures de réduction de la vulnérabilité ou mesures de mitigation. Les mesures préconisées pourront être des solutions d'aménagement réduisant la vulnérabilité du site ou des mesures d'ordre organisationnel afin d'améliorer la gestion de l'événement.

La mise en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité sera ensuite programmée et budgétisée par les services de la Région Grand Est.

En dernier lieu, les diagnostics de vulnérabilité qui seront conduits dans le cadre de cette action permettront d'alimenter le retour d'expérience réalisé par **l'action 1-11**.

Nota bene : La réalisation des diagnostics de vulnérabilité tiendra compte de la réglementation en vigueur par les PPRNi approuvés sur le bassin de la Seine troyenne et supérieure. Les mesures de mitigation seront à la charge du propriétaire, sauf s'il s'agit de mesures obligatoires dans le cadre d'un PPRNi approuvé ; dans ce cas, le propriétaire pourra éventuellement bénéficier de financements dans le cadre du Fonds Barnier (Fonds FPRNM).

Avancement :

Les diagnostics ont été réalisés le 13 Janvier 2022.

Après plusieurs échanges entre le bureau d'étude SEPIA Conseils et la Région Grand-Est, la présentation aux lycées a été faite au mois d'avril 2022.

La Région Grand Est a mis en place un repère sur chaque site suivant les recommandations des diagnostics afin de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs du site. Les travaux à prévoir seront réalisés dans un second temps.

Difficultés constatées :

Les diagnostics nous proposent des actions difficilement réalisables (contraintes techniques, contraintes de fonctionnements, ...).

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action est destinée aux établissements et équipements recensés comme étant les plus vulnérables au risque d'inondation sur le bassin de la Seine troyenne et supérieure. Cette action sera conduite à l'échelle du territoire du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure situé en Région Grand Est (10, 51, 52).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Région Grand Est

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Un comité de suivi sera créé pour cette action, comprenant le porteur du PAPI, Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée sur le site internet de la Région Grand Est et la plateforme web du PAPI complet

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2022

Planning actualisé : 2020-2022

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 15 000 € TTC

Coût réellement engagé : 21 274.80 € TTC

Subventions notifiées et versées : 0 € TTC

Commentaires : La Région Grand Est va prioriser les actions (bénéfice fort) à mettre en place.

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

La Région Grand Est a déjà mis en place la principale recommandation, à savoir, la fourniture et la pose d'un repère de crue dans les établissements (Gabriel Voisin et Camille Claudel). Les principaux résultats attendus ne sont pas quantifiables, néanmoins, la pose de ces repères permet de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs du site ce qui aura pour but d'assurer la sécurité des personnes.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Une réflexion sera menée par la Région Grand Est afin de trouver (ou non) des solutions aux actions proposées dans les diagnostics.

ILLUSTRATION(S)

Repère de crue à mettre dans la cour du lycée Gabriel Voisin



Fiche action n°5.5 : Diagnostics de vulnérabilité des activités agricoles

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action aura pour but de connaître la vulnérabilité des exploitations agricoles afin de donner aux exploitants des éléments d'aide à la décision.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action sera réalisée en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Aube par le biais d'une convention avec Troyes Champagne Métropole.

Le PAPI d'intention de la Seine troyenne a mis en évidence, la présence d'environ 150 exploitations agricoles présentes dans le champ d'inondations pour les crues maximales entre Clérey et l'agglomération troyenne. Ce recensement pourra à terme être également réalisé sur la partie aval de l'agglomération.

Dans le cadre d'une convention pluri-thématique entre Troyes Champagne Métropole et la Chambre d'Agriculture de l'Aube, des diagnostics individuels seront réalisés.

Ils auront pour objectifs de déterminer, pour différents scénarios, la part de la surface exploitée inondée. Les préconisations pourront porter tant sur les assolements que sur la politique assurantielle.

Avancement :

Troyes Champagne Métropole a signé une convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Aube en décembre 2022 pour réaliser les diagnostics de vulnérabilité des activités agricoles.

Difficultés constatées : -

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre au sein du présent périmètre du PAPI complet et plus particulièrement sur la vallée de la Seine entre Clérey et Troyes, situé dans le département de l'Aube (10).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Un comité de suivi sera créé pour cette action, comprenant : les exploitants agricoles, la chambre d'agriculture de l'Aube, Troyes Champagne Métropole. Comité technique et de pilotage du PAPI.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025
Planning actualisé : 2023-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 50 000 € HT

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées :

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Diagnostic pour chaque activité agricole en zone inondable

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

L'action se poursuivra dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°5.6 : Diagnostics de vulnérabilité des infrastructures et des équipements en lien avec la gestion des réseaux d'assainissement et d'eau potable

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour but de réaliser les diagnostics de vulnérabilité des ouvrages d'eau potable et d'assainissement, afin de proposer des plans de continuité et des travaux de mise en sécurité face aux inondations.

La réalisation des diagnostics de vulnérabilité sera accompagnée de recommandations et de préconisations de mesures (travaux et/ou organisationnelles) de réduction de la vulnérabilité.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Les inondations de janvier 2018 ont montré la vulnérabilité de certains ouvrages d'eau potable et d'installations d'assainissement face aux risques d'inondation notamment face aux risques de submersion, de rupture de l'alimentation en énergie, d'intrusion d'eau de surface dû à un génie civil non étanche, de sous-dimensionnement des pompes vide cave, etc.

Les ouvrages de production d'eau potable situés dans les plaines alluviales sont particulièrement vulnérables à ce risque (captage de l'agglomération troyenne, etc.). 32 sites contenant 66 ouvrages ont été identifiés pour être susceptibles de faire l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité face aux risques d'inondation.

Les conclusions de ces diagnostics de vulnérabilité doivent permettre de :

- Identifier les dysfonctionnements en cas de crise ;
- Améliorer les conditions d'exploitation des agents du SDDEA en période de crise mais également, dans l'optique d'un retour plus rapide à une situation normale ;
- Préconiser des travaux de mise en sécurité, soit sous la forme organisationnelle, soit sur la forme structurelle.

Les mesures préconisées par les diagnostics de vulnérabilité se feront en adéquation avec la réglementation du PPRi en vigueur.

Avancement :

Le diagnostic des ouvrages a finalement été réalisé en interne. Il est terminé sur les ouvrages d'eau potable et à 95% sur les ouvrages d'assainissement.

Difficultés constatées :

Le diagnostic a été mené sur l'ensemble du territoire de compétence du SDDEA, mais les informations sur les niveaux d'eau en crue ne sont pas disponibles partout notamment sur les affluents de la Seine et de l'Aube. Certains ouvrages font donc l'objet de recommandations empiriques.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure sur l'ensemble des ouvrages relevant de la compétence du SDDEA et identifiés dans un aléa et sur les ouvrages rendus vulnérable par la crue de janvier 2018 ou par les scénarios de crue modélisés dans l'action 1.4.

Cette action a été menée sur l'ensemble du territoire du SDDEA, en parallèle d'audit patrimoniaux réalisés sur les ouvrages relevant de la compétence du SDDEA et identifiés dans un aléa et sur les ouvrages rendus vulnérable par la crue de janvier 2018.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SDDEA

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée vers les responsables des services d'eau et les maires

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2022

Planning actualisé : 2021-2023

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 50 000 € TTC

Coût réellement engagé : 0 €

Subventions notifiées et versées : 0 €

Commentaires : pas d'engagement financier pour cette action réalisée en interne

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Rapports d'audit par ouvrage.

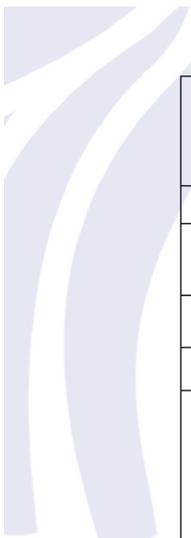
Tableau récapitulatif des ouvrages, des recommandations de travaux et du chiffrage estimé.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Les recommandations de travaux vont être proposées aux services exploitants pour qu'ils soient réalisés à l'occasion d'autres travaux réguliers prévus sur les ouvrages.

ILLUSTRATION(S)

TYPE D'IMPACT	COMPETENCE	Nom Territoire	Type entité	Particule	Nom officiel	Commune	NOMUSUEL OUV	CODEOUV1	CODEOUV2	Altitude eau	Altitude TN	Travaux	Estimation Travaux € HT	Commentaire
REMONTÉE NAPPE	2	OUEST	COPE	DE	BOUILLY/SOULIGNY	BOUILLY	LOCAL TECHNIQUE 2	OUV	76907			RAS		
REMONTÉE NAPPE	2	OUEST	COPE	DE	BOUILLY/SOULIGNY	BOUILLY	POSTE DE REFOULEMENT INDUSTRIEL	OUV	76908			?		
REMONTÉE NAPPE	2	OUEST	COPE	DE	BOUILLY/SOULIGNY	SOULIGNY	POSTE DE REFOULEMENT DES HAINELLES	OUV	77101			?		
REMONTÉE NAPPE	1	SUD-EST	COPE	DE	BOURGUIGNONS	BOURGUIGNONS	CAPTAGE DE BOURGUIGNONS	OUV	5601			RAS		
INONDATION	1	SUD-EST	COPE	DE	BOURGUIGNONS	BOURGUIGNONS	STATION DE POMPAGE DE BOURGUIGNONS	OUV	5602			Le PDL doit être rehaussé.		
INONDATION	1	CENTRE	COPE	DE	BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	BUCHERES	CAPTAGE P1	OUV	16101	115	113,9	Reprendre la traversée de paroi ouverte au passage de la canalisation de refoulement.	500,00	
INONDATION	1	CENTRE	COPE	DE	BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	BUCHERES	CAPTAGE P2	OUV	16102	115	113,9	S'assurer que le rebouchage a été réalisé.		
INONDATION	1	CENTRE	COPE	DE	BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	BUCHERES	CAPTAGE P3	OUV	16103	114,9	113,84	S'assurer que le rebouchage de l'ouvrage a été réalisé.		
INONDATION	1	CENTRE	COPE	DE	BUCHERES, ISLE-AUMONT ET MOUSSEY	BUCHERES	STATION DE POMPAGE DE BUCHERES	OUV	16104	115	113,97	Prévoir un batardéau au niveau de la porte d'accès, + 1 m surélever les ventilations basses et prévoir des cheminées d'aération d'air en partie basse au niveau du RDC (2U) ou volets sur ventilation. Rendre étanche les passages de câbles situés dans la fosse en N-1 de l'ouvrage. Vérifier le positionnement du point de livraison en électricité	6 000,00	



Classe : Accès
 Les ouvertures sans ouvrants, ni trappe

Génie civil	Ouverture
<p>Le point d'installation Gc_captage, situé, en coordonnées décimales GPS est associé à génie civil captage.</p> 	<p>Nom : passage câbles alimentation Statut : Actif Type d'ouverture: Passage de câbles Présence d'une fermeture fixe: Niveau : 115 cm, par rapport à la référence : n-1 Largeur : cm Hauteur : cm Diamètre de l'ouverture : 9 cm Présence d'une grille de protection : Présence d'un tamis : Non Dimensions du tamis :</p>
<p>Le point d'installation Gc_captage, situé, en coordonnées décimales GPS est associé à génie civil captage.</p>	<p>Nom : ventilation haute Statut : Actif Type d'ouverture: Traversée de paroi Présence d'une fermeture fixe: Non Niveau : 164 cm, par rapport à la référence : n-1 Largeur : 19 cm Hauteur : 9 cm Présence d'une grille de protection : Oui Présence d'un tamis : Oui Dimensions du tamis :</p>



Le point d'installation Gc_captage, situé, en coordonnées décimales GPS est associé à génie civil captage.

Nom : ventilation basse
 Statut : Actif
 Type d'ouverture: Traversée de paroi
 Présence d'une fermeture fixe: Non
 Largeur : 19 cm
 Hauteur : 9 cm
 Présence d'une grille de protection : Oui
 Présence d'un tamis : Oui
 Dimensions du tamis :



Les ouvertures et trappes de l'ouvrage

Génie civil	Ouverture	Trappe
-------------	-----------	--------

6 Extrait de rapport d'audit - identification des ouvertures (document de travail)

7. AXE 6



Fiche action n°6.1 : Diagnostics territoriaux et programmation des mesures visant à préserver, restaurer et à recréer les champs d'expansion de crues et de zones humides

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

En adéquation avec les objectifs de la convention de partenariat signée entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et Seine Grands Lacs relative à la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique, Seine Grands Lacs réalisera des diagnostics territoriaux qui auront vocation à préfigurer la réhabilitation et la valorisation de zones d'expansion de crues (ZEC).

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Sur la base des enseignements de l'action 4-1-2 du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes intitulée « Répertoire, hiérarchiser et gérer les champs d'expansion de crues et zones humides », et sur la base d'un stage de fin d'études réalisés en 2016 intitulé « Réflexion sur les critères nécessaires à prendre en compte pour réaliser la construction d'une méthode permettant de localiser à l'échelle du bassin versant amont de la Seine, les zones d'expansion de crues naturelles et de les hiérarchiser selon leurs potentialités de gestion par la mise en place d'infrastructures vertes », l'EPTB Seine Grands Lacs propose de réaliser des diagnostics territoriaux sur les secteurs suivants :

- (1) des sources de la Seine dans le département de la Côte-d'Or (21) jusqu'à la limite départementale Aube/Côte-d'Or à Mussy-sur-Seine dans le département de l'Aube (10) ;
- (2) de Mussy-sur-Seine jusqu'à la prise d'eau du lac-réservoir Seine à Courtenot dans le département de l'Aube (10) ;
- (3) de Courtenot jusqu'à Villacerf dans le département de l'Aube (10).

En collaboration avec les structures locales impliquées telles que Troyes Champagne Métropole, le Syndicat mixte Sequana ainsi que le SDDEA, l'EPTB Seine Grands Lacs réalisera les diagnostics territoriaux de la manière suivante :

Phase 1 – Élaboration de diagnostics territoriaux partagés

En adéquation avec le guide « Prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation », mandaté par la CMI auprès de l'assemblée permanente des chambres d'agricultures (APCA) et du ministère en charge de l'agriculture et sur la base de rencontres de l'ensemble des acteurs et partenaires locaux impliqués, cette phase consistera à élaborer des diagnostics territoriaux partagé par tous.

Au gré des éléments de contexte, des enjeux, des usages, des investigations complémentaires et des retours sur les rencontres de l'ensemble des acteurs et partenaires locaux impliqués, les diagnostics territoriaux pourront s'orienter sous la forme d'un protocole général pour la prise en compte des enjeux agricoles, orienter la réalisation d'une étude des impacts sur l'activité agricole et sur le foncier, orienter la constitution d'un fonds d'indemnisation, etc.

Phase 2 – Propositions et priorisation de mesures concertées de conservation, de préservation et de restauration

À l'appui des diagnostics territoriaux partagés établis en phase 1, et en adéquation avec les problématiques identifiées, cette phase consistera à proposer des mesures concertées de conservation, de préservation et de restauration qui seront par la suite mise en œuvre par les opérateurs locaux. Les mesures qui pourront être proposées, à titre d'exemple, seront les suivantes : les projets agro-environnementaux et les mesures associées (PAEC), la liste des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) mobilisables, des dispositions d'indemnisation en cas d'inondation, des mesures structurelles (protection du matériel sur les parcelles, surélévation des hangars et des plateformes, mise en place de batardeaux et/ou de clapets anti-retours aux ouvertures des bâtiments, etc.), des mesures non structurelles (élaboration d'un plan de gestion de crise, identification d'une zone de repli hors d'eau, choix de cultures moins sensibles à l'inondation, jalonnement et préservation des chemins d'accès, etc.).

Phase 3 – Programmation des mesures visant la conservation, de préservation et de restauration des zones d'expansion de crues

Enfin, sur la base des diagnostics territoriaux partagées (phase 1) et de la priorisation des mesures concertées (phase 2), cette phase consistera à programmer la mise en œuvre des mesures d'aménagements sous la (**actions 6-1-1 et 6-1-2 du présent programme**) de par : l'élaboration de cahier des charges, d'une estimation financière des opérations, de l'éligibilité aux financements des mesures et d'un calendrier prévisionnel de réalisation.

Lors de la réalisation de l'action, celle-ci pourra tenir compte de la constitution d'une base de données sur la maîtrise foncière et les opportunités de zones d'expansion de crues entre l'EPTB Seine Grands Lacs et les collectivités locales impliquées telles que Troyes Champagne Métropole, le Syndicat mixte Sequana, le SDDEA, etc.

Avancement :

L'action « *Répertorier, hiérarchiser et gérer les champs d'expansion de crues et zones humides* » est constituée de 3 volets :

- Le développement d'un outil cartographique (SIG) qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des ZEC en fonction de leur volume de stockage, de leur potentiel de reconnexion avec le cours d'eau, des capacités des structures locales à mettre en œuvre des projets, etc. ;
- La mise au point de méthodologies pour aller vers une agriculture résiliente, pour le financement (des travaux, des indemnisations de sur-inondation, de paiements pour services environnementaux...), pour l'intégration des ZEC dans l'urbanisme et pour la réalisation d'opérations expérimentales ;
- La co-construction, au sein de cinq territoires pilotes de référence, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, de projets de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

Ce n'est que lorsque l'axe 1 sera suffisamment avancé (fin 2023) que les 3 phases telles que décrites dans la fiche initiale pourront s'amorcer. En effet, c'est l'outil qui permettra de démarrer concrètement les diagnostics territoriaux. Cependant, afin que la démarche rentre rapidement dans l'opérationnalité, il a été décidé d'avancer simultanément sur les axes 2 et 3 sans attendre l'achèvement de l'axe 1.

Axe 1 :

L'applicatif géomatique « GéoSeineGrandsLacs » a été mis en ligne depuis le premier trimestre 2019. Il servira de support à l'outil technique pour l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des ZEC qui est un outil stratégique d'aide à la décision. Cet outil permet de capitaliser, valoriser les données et de travailler sur un plan d'actions pluriannuel bâti sur la gestion intégrée du risque d'inondation. L'intégration des données se fait au fur et à mesure de leur acquisition.

L'outil général se décompose en plusieurs blocs indépendants qui correspondent à un ou une série d'algorithmes. En 2019, il a été implémenté d'un widget (outil de requête volumique) permettant d'estimer le volume d'eau potentiellement stockable sur un espace donné pour une crue de référence donnée ou pour un remplissage intégral du lit majeur. Ce widget a été développé sous ArcGIS et en mode web. Fonctionnel depuis septembre 2019, il peut actuellement être utilisé sur l'ensemble des cours d'eau du bassin Seine amont. Les valeurs ont été calculées avec un maillage de 100 m à partir des données de l'IGN (RGEalti) et de la couche de l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP). Il est ponctuellement amélioré en fonction des besoins des territoires en :

- réduisant le maillage à 1 m sur les zones identifiées comme prioritaires,
- intégrant les données LIDAR pouvant être mises à disposition,
- intégrant les données issues des PPRI, AZI ou modélisations hydrauliques locales.

En 2022, l'outil a été implémenté d'un widget qui permet la détection et la digitalisation automatisées des remblais et merlons. Il a également été complété par un traitement qui permettra de prioriser les zones à enjeux.

Pour 2023, l'outil global devrait être opérationnel sur le périmètre de l'EPAGE Sequana puis, dès 2024, sur l'ensemble du périmètre de Seine Grands Lacs.

Axe 2 :

Depuis 2019, les comités locaux sont le siège de la concertation locale en vue de co-construire des projets de territoire. Leur constitution est variable car ce sont les autorités gémapiennes (établissements publics de coopération intercommunale/syndicats de bassin/EPAGE) qui restent à l'initiative de l'établissement de la gouvernance locale et de l'association des parties prenantes. La gouvernance évolue au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ainsi, en fonction des particularités et des opportunités locales, les comités locaux associent les chambres d'agriculture et/ou syndicats de la profession agricole, les EPCI et communes du périmètre, les associations, les agriculteurs locaux, les gestionnaires des parcelles concernées, les services de l'état, des financeurs, etc.

Ils se réunissent au moins une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et travailler sur les perspectives de l'année suivante.

Des réunions d'échanges ont eu lieu sur :

- La sensibilisation sur la thématique des ZEC "EPISEINE au régime ZEC" (septembre 2019)
- les ZEC et le « financement des actions » (1^{er} octobre 2020) ;
- les ZEC et l'urbanisme (5 ateliers de sensibilisation en visio qui ont permis de toucher 26 techniciens et 16 élus) ;
- les ZEC et les obligations réelles environnementales (18 mai 2021) ;
- les ZEC et les paiements pour services environnementaux (16 juin 2021) ;
- Les "indemnisations de surinondation" (13 mai 2022)

En complément, des partenariats se sont noués et plus particulièrement par le biais de conventions entre Seine Grands Lacs et les chambres d'agriculture de l'Yonne, de l'Aube, de la Haute-Marne, du Loiret, de Côte d'Or et de Région Ile de France.

Axe 3 :

Après avoir recensé l'ensemble des actions portées par les territoires pilotes et concernant les ZEC, une attention plus particulière a été portée sur certains projets susceptibles d'enrichir les connaissances pour la rédaction d'un guide méthodologique (objectif de l'axe 2). Cependant, les ateliers ayant soulevé le manque de moyens financiers de certaines structures, Seine Grands Lacs a :

- Aidé les territoires à répondre à des appels à projets (2 en 2021 : « ReScale » et « agriculture et changement climatique ») ;
- Créé un appel à projet pour financer des travaux de restauration de ZEC (7 projets retenus en 2021, 35 en 2022).

En 2023, l'appel à projets a été modifié en un dispositif de partenariat et coopération qui s'inscrit dorénavant dans la durée. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un dispositif de financement : chaque partenaire contribue à atteindre les objectifs communs en apportant ses moyens techniques et/ou financiers. La volonté de Seine Grands Lacs est de pouvoir travailler prioritairement sur des projets expérimentaux et démonstratifs ainsi que sur les projets qui génèrent la mise en œuvre d'indemnités de sur-inondation afin d'alimenter l'axe 2 de l'action.

Dans le périmètre du PAPI TSS:

- l'EPAGE Sequana a bénéficié de cette aide pour la restauration de la zone d'expansion de crues de l'Ource au lieu-dit "Carré Rouge" à Villars-Santenoge (52) et a signé 3 nouvelles conventions de partenariat et de coopération pour les opérations suivantes :
 - La restauration d'une zone d'expansion de crues à Vanvey (21) ;
 - Les travaux de restauration hydromorphologique pour réduire les inondations et améliorer la fonctionnalité du milieu du Ruisseau de Cosne (21) ;
 - Les travaux de création d'une ZEC urbaine à Chatillon-sur-Seine (21).

- le SDDEA a également signé 3 conventions pour les opérations suivantes :
 - Etude d'avant-projet en vue d'une restauration hydromorphologique de l'Hozain et d'aménagement de zones de sur inondation à Rumilly-lès-Vaudes (10) ;
 - Travaux de réaménagement du cours d'eau et d'une zone humide à Bragelogne-Beauvoir (10)
 - Projet de remise en fond de vallée du Ru de la Pierre et reconnexion du lit majeur à Couvignon (10).

Difficultés constatées :

- **Axe 1 : le périmètre de Seine Grands Lacs couvrant 44 000 km², le développement de l'outil se heurte aux poids des données, à leur hétérogénéité (notamment dans le cas des PPRI et AZI), et à la longueur des temps de traitements pour leur harmonisation et pour faire fonctionner les outils**
- **Axe 2 : Seine Grands Lacs recrute une personne supplémentaire pour satisfaire les besoins des structures partenaires en développement d'ateliers thématiques qui favorisent l'émergence de projets**
- **Axe 3 : Seine Grands Lacs n'est pas maître d'ouvrage des actions. Il doit donc suivre le calendrier et le rythme de réalisation imposé par les structures partenaires. Le volet financier, le temps nécessaire à l'animation/sensibilisation au projet et la lourdeur de certaines procédures administratives restent parfois dissuasifs.**

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle est mise en œuvre à l'échelle du territoire de Seine Grands Lacs et plus spécifiquement sur les secteurs prioritaires dont l'EPAGE SEQUANA en Côte d'Or.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Seine Grands Lacs

Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage de l'action ZEC et des comités locaux

Opérations de communication consacrées à cette action : communication matérialisée et dématérialisée.

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2023

Planning actualisé : 2020-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : Action conduite en régie

Coût réellement engagé : -

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Axe 1 :

- Architecture de l'outil global d'identification, caractérisation, hiérarchisation des ZEC
- Widget de requête volumique
- Outil de détection et de digitalisation des remblais

Axe 2 :

- comptes-rendus et documents présentés aux ateliers
- La sensibilisation sur la thématique des ZEC "EPISEINE au régime ZEC" (septembre 2019)
- les ZEC et le « financement des actions » (1^{er} octobre 2020) ;
- les ZEC et l'urbanisme (5 ateliers de sensibilisation en visio qui ont permis de toucher 26 techniciens et 16 élus) ;
- les ZEC et les obligations réelles environnementales (18 mai 2021) ;
- les ZEC et les paiements pour services environnementaux (16 juin 2021) ;
- Les "indemnités de surinondation" (13 mai 2022)
- 6 conventions de partenariat avec les chambres d'agriculture

Axe 3 :

- 2 chantiers terminés :
 - restauration de la zone d'expansion de crues de l'Ource au lieu-dit "Carré Rouge" à Villars-Santenoge (52)
 - Projet de remise en fond de vallée du Ru de la Pierre et reconnexion du lit majeur à Couvignon (10).
- 5 chantiers en cours :
 - La restauration d'une zone d'expansion de crues à Vanvey (21) ;
 - Les travaux de restauration hydromorphologique pour réduire les inondations et améliorer la fonctionnalité du milieu du Ruisseau de Cosne (21) ;

- Les travaux de création d'une ZEC urbaine à Chatillon-sur-Seine (21).
- Etude d'avant-projet en vue d'une restauration hydromorphologique de l'Hozain et d'aménagement de zones de sur inondation à Rumilly-lès-Vaudes (10) ;
- Travaux de réaménagement du cours d'eau et d'une zone humide à Bragelogne-Beauvoir (10)

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

3 fiches actions comme PAPI SMF mais adaptées au périmètre du PAPI

- Travaux de restauration ou d'aménagement de ZEC sur le bassin amont de la Seine
- Développement et maintenance des outil SIG d'analyses multicritères dans le cadre de la gestion des ZEC et du ruissellement
- **Expérimentation de modèles d'agriculture résiliente dans les ZEC**

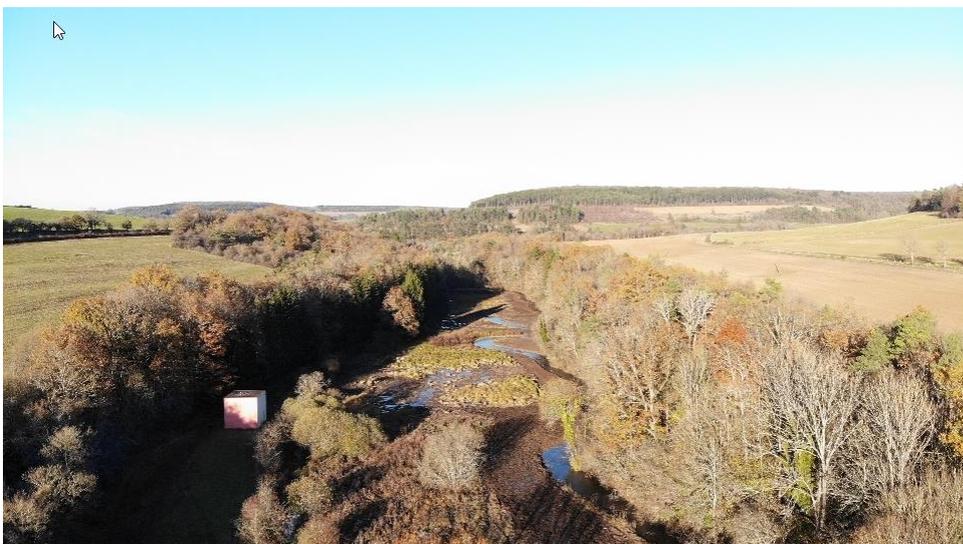
ILLUSTRATION(S)

Photo du projet de restauration de la ZEC du carré rouge

Avant les travaux



Après les travaux





Fiche action n°6.2 : Démarche pilote du projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais »

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Dans l'optique de la mise en œuvre de mesures de préconisations pour la gestion des ruissellements, en dehors des zones urbaines, de par la mise en place de bonnes pratiques agricoles mais aussi sur la préservation des champs d'expansion de crues, cette action représente une démarche pilote.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

L'EPAGE Sequana exerce les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant amont en Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, de sauvegarde de la biodiversité et de résilience des ressources, l'EPAGE Sequana, en partenariat avec le Parc National de Forêts, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et l'EPTB Seine Grands Lacs, a proposé l'émergence d'un projet d'adaptation des pratiques agricoles sur le territoire de la Seine amont visant la préservation des enjeux liés à l'eau : « Eau et Agricultures Durables du Châtillonnais ».

La prévention des inondations et des étiages, la préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité par l'adaptation des pratiques ainsi que la structuration de filières agricoles à forte valeur ajoutée locale sont les principaux objectifs visés par la démarche pilote du projet EADC.

En associant les acteurs concernés par l'ensemble de ces problématiques, le projet vise à préfigurer la structuration dans le temps, d'une gouvernance qui garantira la prise en compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes. Les résultats obtenus seront de nature à être partagés et dupliqués avec d'autres projets localisés dans des espaces à enjeux et valorisant des cultures à bas intrants / bas impacts.

Dans ce territoire, l'agriculture occupe une place importante. La polyculture élevage est le système traditionnellement pratiqué. Les contraintes qui pèsent sur l'élevage, tendent à faire évoluer cette agriculture vers la production de grandes cultures. Dans cette zone mixte, on trouve les plus grandes exploitations agricoles de Côte-d'Or. La nature karstique du sol, la réduction des barrières naturelles limitant le transfert direct des particules fines vers les eaux ainsi que l'épandage de produits phytosanitaires engendrent une pollution des eaux superficielles et souterraines, d'autant que les débits des cours d'eaux sont faibles et les capacités d'autoépuration limitées.

La richesse du territoire en matière de biodiversité est remarquable, notamment en raison de la présence de milieux rares (marais tufeux, prairies à narcisses, ...) et d'une grande diversité de milieux forestiers typique des forêts feuillues tempérées, présentant un intérêt écologique reconnu. Le territoire est intégré dans le périmètre du 11^{ème} parc national, le parc national de forêts de Champagne et de Bourgogne.

Durant l'année 2019, le projet EADC fera l'objet d'une étude de faisabilité visant à favoriser la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique au travers de 4 axes stratégiques et 2 outils d'intervention :

Axe 1 – Participer à la prévention des inondations par le ralentissement dynamique des crues (**en complémentarité avec l'action 1.3**) :

Axe 2 – Préserver les ressources en eau

Axe 3 – Préserver la biodiversité

Axe 4 – Structurer des filières

- Outil 1 – Rémunérer les pratiques agricoles respectueuses pour préserver directement les zones d'actions prioritaires représentant 10 000 hectares au total ;
- Outil 2 – Développer des filières rémunératrices et respectueuses : un travail reste à mener sur l'outil à mettre en place tel qu'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Avancement : La phase étude du projet s'est terminée fin 2022. Un peu plus de 10 000 ha de zones prioritaires d'intervention ont été mises en évidence sur le territoire du Châtillonnais. Plusieurs mesures pour les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ont été travaillées, en concertation avec le territoire. Des pistes de financement (public et privé) ont commencé à être recherchées pour assurer la mise en œuvre de ces PSE. Côté filières, 2 études de marché ont été menées : l'une sur la filière lait et l'autre sur la filière viande bovine. Une feuille de route pour la structuration et la mise en œuvre de ces filières a été établie. Enfin côté gouvernance, il a été acté qu'une association serait d'abord créée pour mettre en œuvre les PSE et structurer les filières. Une SCIC sera ensuite créée pour les filières dès que des bénéfices seront générées.

Difficultés constatées : gouvernance de l'association longue à mettre en œuvre pour rassembler et mobiliser les différentes parties prenantes. Recherche de financements publics / privés compliquée (trouver les bons contacts, répondre aux différents critères, règle des minimis). Il est prévu de notifier certaines aides mais procédure qui est longue et qui demande beaucoup de temps. La structuration de filières est conséquente en charge de travail (étude de marché, business plan, mobilisation des acteurs, recherche de débouchés, ...).

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre dans un 1^{er} temps au droit du périmètre de l'EPAGE Sequana, dans le secteur du Châtillonnais. Et sera ensuite étendue à l'échelle du PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure une fois que l'association sera opérationnelle.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : EPAGE Sequana

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI, ainsi que les membres associés au projet d'EADC

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2025

Planning actualisé : 2019-2022 (partie étude) / 2023 – ad vitam (association)

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : Action conduite en régie

Coût réellement engagé : -104 850 € TTC

Subventions notifiées et versées :97 634 € TTC (subventions + appels de fonds)

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Mémoire M2, Rapport, présentation, compte-rendu, convention de partenariat

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Une association « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » va être créée dans le courant du 1^{er} semestre 2023. Elle aura pour objet la recherche de financements, la mise en œuvre, le pilotage et le suivi des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ainsi que la structuration de filières agricoles locale à forte valeur ajoutée pour l'environnement.

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°6.3 – Recensement exhaustif des zones humides et des annexes hydrauliques, entre les commune de fouchères et la limite aval du périmètre du PAPI, pour leur réhabilitation et leur valorisation

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'action consiste à recenser l'ensemble des annexes hydrauliques dans le lit majeur de la Seine entre la prise d'eau du lac Orient à l'amont et la limite départementale à l'aval. Ce travail s'accompagnera d'une analyse de leur fonctionnalité afin d'identifier des secteurs à restaurer et à préserver. Cette action combine le volet prévention des crues mais aussi préservation et restauration des milieux aquatiques.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description : recensement des annexes hydrauliques de la Seine, entre la prise d'eau du lac Orient à l'amont et la limite départementale à l'aval, pour leur réhabilitation et valorisation. Cette action aura pour objectif de cartographier les annexes hydrauliques, d'établir un diagnostic de leur fonctionnalité et de proposer des protocoles de restauration tout en priorisant les actions à mener pour améliorer le fonctionnement du lit majeur de la Seine.

Avancement : En préparation, cahier des charges rédigé et consultation des bureaux d'études en attente.

Difficultés constatées : Aucune difficulté, seulement en attente de la réalisation du modèle hydraulique porté par le SDDEA qui constituera un outil pour la réalisation de cette action.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

L'ensemble du lit majeur de la Seine entre la prise d'eau du lac d'Orient à l'amont et la limite des départements de l'Aube et de la Marne à l'aval.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : FDAAPPMA 10

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : L'étude nécessaire à l'accomplissement de l'action sera réalisée par un prestataire (bureau d'étude) et son suivi sera assuré par la FDAAPPMA 10.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : Rien de spécifique mis à part la mise à disposition des données produites.

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2021 - 2022

Planning actualisé : 2023 – 2024

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 30 000 €

Coût réellement engagé : Néant

Subventions notifiées et versées : Néant

Commentaires : Pour le moment aucune dépense ni subvention n'ont été sollicitées. Les premières dépenses auront lieu à la commande de l'étude.

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Un rapport d'étude et des données cartographiques seront produits.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Cette action aboutira à la mise en place d'un programme d'action pour la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration des fonctions du lit majeur de la Seine. Ces derniers pourront être portés par différents maîtres d'ouvrage.

ILLUSTRATION(S)

Néant.

Fiche action n°6.4 : Élaborations de recommandations en vue de la gestion des eaux pluviales

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action aura pour but de mettre en évidence les secteurs sur lesquels des mesures de ralentissement du ruissellement, notamment urbains, seront le plus efficaces, ainsi que de décrire ces propositions de limitation du ruissellement.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

L'agglomération troyenne s'est développée en fonction des enjeux des différentes époques tantôt dans la vallée de la Seine, tantôt sur les coteaux, principalement en rive gauche, englobant progressivement les vallées des affluents. Les coteaux en rive gauche, fortement imperméabilisés, génèrent un ruissellement pluvial urbain important. Le rapport de phase 3 de l'action 4.1 du PAPI d'intention de la Seine troyenne, portant sur la prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisme, fournit des recommandations sur ce secteur.

En utilisant les résultats des actions 1.1 et 1.2, la présente action consistera à :

- Identifier les sous-bassins versants les plus propices à la génération de ruissellement urbain ;
- Mettre en évidence les enjeux quantitatifs (capacité des réseaux) et qualitatifs (pollution du milieu récepteur) ;
- Identifier les secteurs propices au développement et/ou au renouvellement urbain (foncier, documents d'urbanisme...) ;
- Proposer des mesures de réduction du ruissellement, notamment en zone urbaine.

Les mesures consisteront prioritairement en des actions visant le retour à l'infiltration telle que des solutions plus structurelles (bassins d'orage, zones tampons avant rejet) et douces (noues, toitures végétalisées).

Avancement :

Cette action fait partie d'un projet global porté par Troyes Champagne Métropole relatif au modèle couplé entre les réseaux d'assainissement et le modèle hydraulique des eaux de surface nommé SCAMANDRE et qui comprend les actions 1.1, 1.2, 4.4 et 6.4. Ce projet a été mise en attente par les services de Troyes Champagne Métropole par manque de temps disponible des équipes, mais également au vu de la possibilité d'utiliser les données du modèle fiabilisé.

Difficultés constatées :

L'action est temporairement reportée au vu de la priorisation des actions relatives à la rénovation des digues du centre-ville du présent programme d'actions (6.15 et 7.1) afin d'inscrire les travaux à la révision à mi-parcours du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre au sein du périmètre du présent PAPI complet et plus spécifiquement sur la partie dense de l'agglomération troyenne.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2022

Planning actualisé : -

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 25 000 € HT

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées :

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°6.5.1 : Mise en œuvre d'une opération de ralentissement des écoulements sur le bassin versant de l'Hozain (hydraulique douce)

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de ralentir les flux générés sur le bassin de l'Hozain en période de crue en s'appuyant sur différentes méthodes et techniques :

- Mise en œuvre d'opérations d'hydraulique douce ;
- Restauration de l'hydromorphologie de cours d'eau recalibrés ;
- Déploiement d'aménagements d'hydraulique structurante.

L'objectif est de déployer une approche globale du fonctionnement de ce bassin versant qui a été fortement modifié par des aménagements anthropiques, afin de réduire les fréquences de submersion et concourir à améliorer la biodiversité de la vallée de l'Hozain.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action s'appuie sur les enseignements, les préconisations et les recommandations de « L'Étude de renaturation hydromorphologique de l'Hozain » mandatée par la communauté d'agglomération du Grand Troyes et le syndicat du bassin de l'Hozain auprès du cabinet d'études Fluvialis en 2015.

Le diagnostic de l'étude montre que plusieurs enjeux sont présents à l'échelle du bassin versant de l'Hozain :

- Un bassin versant affecté par plusieurs perturbations d'ordre hydromorphologiques (ouvrages, étangs, traversées urbaines et recalibrage) ;
- Des enjeux de ruissellement dus à la topographie et à la géologie, mais également aux activités humaines (évolution de l'occupation du sol) ;
- Un risque d'inondation présent à Rumilly-lès-Vaudes et dans l'agglomération troyenne par influence de la Seine en aval.

Elle se décline en plusieurs phases, de niveaux de maturité différents :

- Phase 1 – Aménagements sur la commune de Rumilly-lès-Vaudes
- Phase 2 – Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin amont de l'Hozain et hydromorphologie de la Marve et de ses affluents

Le bassin amont de l'Hozain a fait l'objet d'aménagements parcellaires drastiques ayant influencé les conditions d'écoulement observées. Un diagnostic plus poussé des phénomènes d'érosion/ruissellement permettrait de déployer des actions d'hydraulique douce ainsi qu'une animation en faveur d'une gestion des sols permettant de maîtriser ces phénomènes.

Avancement :

Les haies sur talus ont été plantées en 2019 et 2020 et ont pu montrer un effet sur les écoulements dès l'hiver 2019.

La restauration du ru de Vérien a eu lieu en plusieurs phases, et les travaux sur le dernier tronçon sont prévus en début d'année 2023. Les travaux des premières phases montrent des bonnes évolutions, mais les débits assez faibles survenus depuis n'ont pas permis une évolution de la zone aussi importante qu'espéré. Les résultats restent néanmoins positifs.

Le ru d'Erlant a nécessité des échanges approfondis avec l'ONF au niveau de l'étang situé en amont. La décision de supprimer l'étang a été validée et les travaux sont prévus pour 2024 ou 2025. Les interventions sur l'étang et sur le ru en aval seront réalisées en une seule fois, du fait de la Réserve Biologique Intégrale existante sur la zone.

L'aménagement des zones d'expansions de crues a été repoussée pour bénéficier de la construction du modèle hydraulique de l'action 1.4. L'étude hydromorphologique et hydraulique pour la définition des aménagements est en cours et l'avant-projet est attendu pour juin 2023.

Le travail sur le ruissellement sur le bassin versant de la Marve a fait l'objet de stages qui ont permis d'identifier les chemins d'écoulement principaux. Le recrutement d'un chargé de mission ruissellement est envisagé.

Difficultés constatées : -

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle est mise en œuvre sur le bassin versant de l'Hozain, affluent de rive gauche de la Seine, dans le département de l'Aube (10).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SDDEA

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité de pilotage – Comité de pilotage du projet sur la commune de Rumilly dont la composition peut être amenée à évoluer.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2024

Planning actualisé : 2020-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 245 000 € TTC

Coût réellement engagé : 133 722€ TTC

Subventions notifiées et versées :

<i>Opération</i>	<i>Subventions notifiées</i>	<i>Subventions versées</i>
<i>Haies en lit majeur (1)</i>	44000	44000
<i>Haies (2)</i>	5311	4249
<i>Restauration du ru de Vérien</i>		
<i>Tronçon 1</i>	21600	16079
<i>Tronçons 2 et 3</i>	24000	-

MOE restauration ru d'Erlant	20410	-
TOTAL	115 321 € TTC	64 328€ TTC

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

600 m de haies implantées en lit majeur

3 tronçons restaurés sur le ru de Vérien soit 4,1 km de cours d'eau. Utilisation de techniques dynamiques pour la reconnexion de méandres.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Travaux de restauration hydromorphologique sur l'Hozain et travaux d'aménagement de zones de sur-inondations en lit majeur.

ILLUSTRATION(S)



7 Impact des haies sur talus - crue décembre 2019



8 Restauration du ru de Vérien - reconnexion de méandre par installation de pieux favorisant le ralentissement des écoulements dans le lit actuel et la reprise progressive des écoulements dans le méandre



Fiche action n°6.5.2 : Mise en œuvre d'une opération de ralentissement des écoulements sur le bassin versant de l'Hozain (hydraulique structurante)

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de ralentir les flux générés sur le bassin de l'Hozain en période de crue en s'appuyant sur différentes méthodes et techniques :

- Mise en œuvre d'opérations d'hydraulique douce ;
- Restauration de l'hydromorphologie de cours d'eau recalibrés ;
- Déploiement d'aménagements d'hydraulique structurante.

L'objectif est de déployer une approche globale du fonctionnement de ce bassin versant qui a été fortement modifié par des aménagements anthropiques, afin de réduire les fréquences de submersion et concourir à améliorer la biodiversité de la vallée de l'Hozain.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action s'appuie sur les enseignements, les préconisations et les recommandations de « L'Étude de renaturation hydromorphologique de l'Hozain » mandatée par la communauté d'agglomération du Grand Troyes et le syndicat du bassin de l'Hozain auprès du cabinet d'études Fluvialis en 2015.

Le diagnostic de l'étude montre que plusieurs enjeux sont présents à l'échelle du bassin versant de l'Hozain :

- Un bassin versant affecté par plusieurs perturbations d'ordre hydromorphologiques (ouvrages, étangs, traversées urbaines et recalibrage) ;
- Des enjeux de ruissellement dus à la topographie et à la géologie, mais également aux activités humaines (évolution de l'occupation du sol) ;
- Un risque d'inondation présent à Rumilly-lès-Vaudes et dans l'agglomération troyenne par influence de la Seine en aval.

Elle se décline en plusieurs phases, de niveaux de maturité différents :

- Phase 1 – Aménagements sur la commune de Rumilly-lès-Vaudes

Suite à la concertation avec les acteurs locaux, le programme retenu est le suivant :

- Plantation de haies pour ralentir les écoulements - 2020 ;
- Restauration des rus de Vérien et d'Erlant – 2020 - 2024 ;
- Aménagement de zones d'expansion de crues – 2021 - 2023.
- Phase 2 – Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin amont de l'Hozain et hydromorphologie de la Marve et de ses affluents

Le bassin amont de l'Hozain a fait l'objet d'aménagements parcelaires drastiques ayant influencé les conditions d'écoulement observées. Un diagnostic plus poussé des phénomènes d'érosion/ruissellement permettrait de déployer des actions d'hydraulique douce ainsi qu'une animation en faveur d'une gestion des sols permettant de maîtriser ces phénomènes.

Avancement :

L'aménagement des zones d'expansions de crues a été repoussé pour bénéficier de la construction du modèle hydraulique de l'action 1.4. L'étude hydromorphologique et hydraulique pour définition des aménagements est en cours et l'avant-projet est attendu pour juin 2023.

Difficultés constatées : -

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle est mise en œuvre sur le bassin versant de l'Hozain, affluent de rive gauche de la Seine, dans le département de l'Aube (10).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SDDEA

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité de pilotage – Comité de pilotage du projet sur la commune de Rumilly dont la composition peut être amenée à évoluer.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2021-2022

Planning actualisé : 2022-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 300 000 € TTC

Coût réellement engagé : 78 000€ TTC

Subventions notifiées et versées :

Financier	Montant notifié	Montant versé
Région Grand Est	15 600€	-
AESN	48 600€	-
TOTAL	64 200€	-

Commentaires :

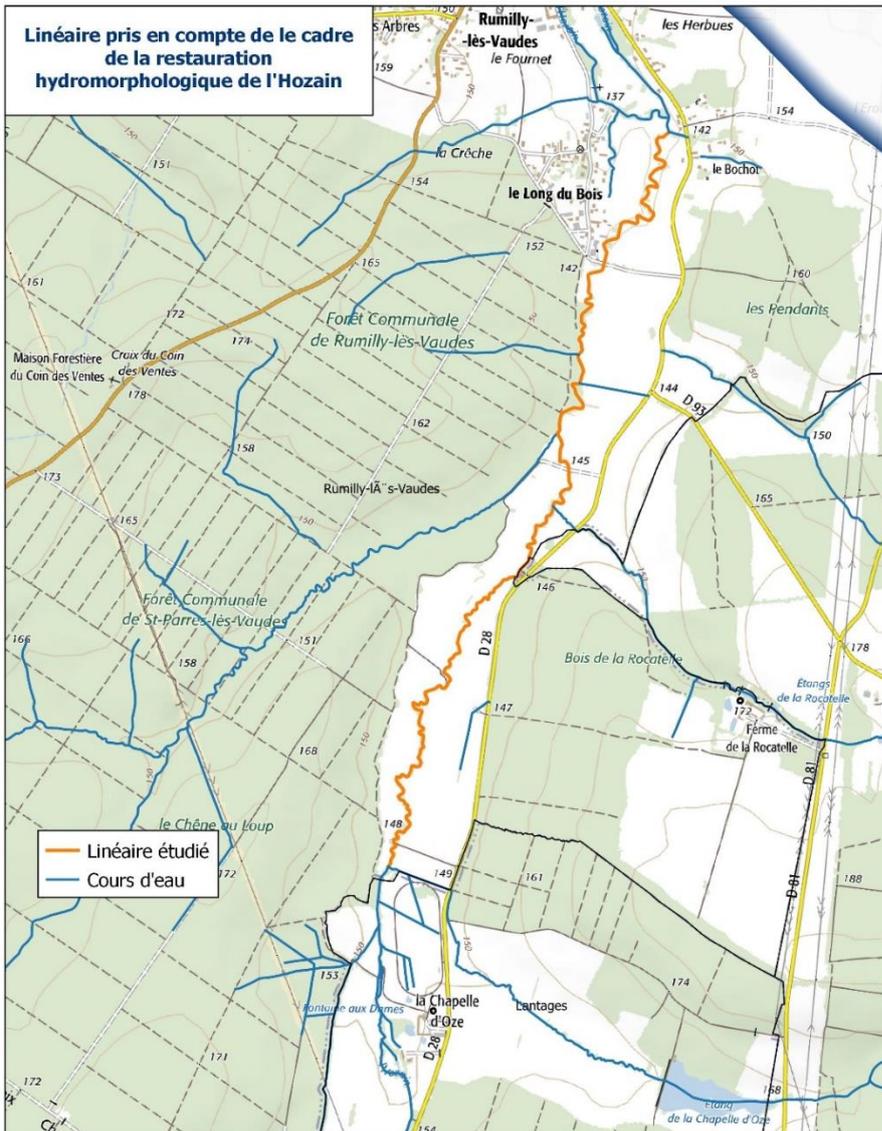
LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

sans objet

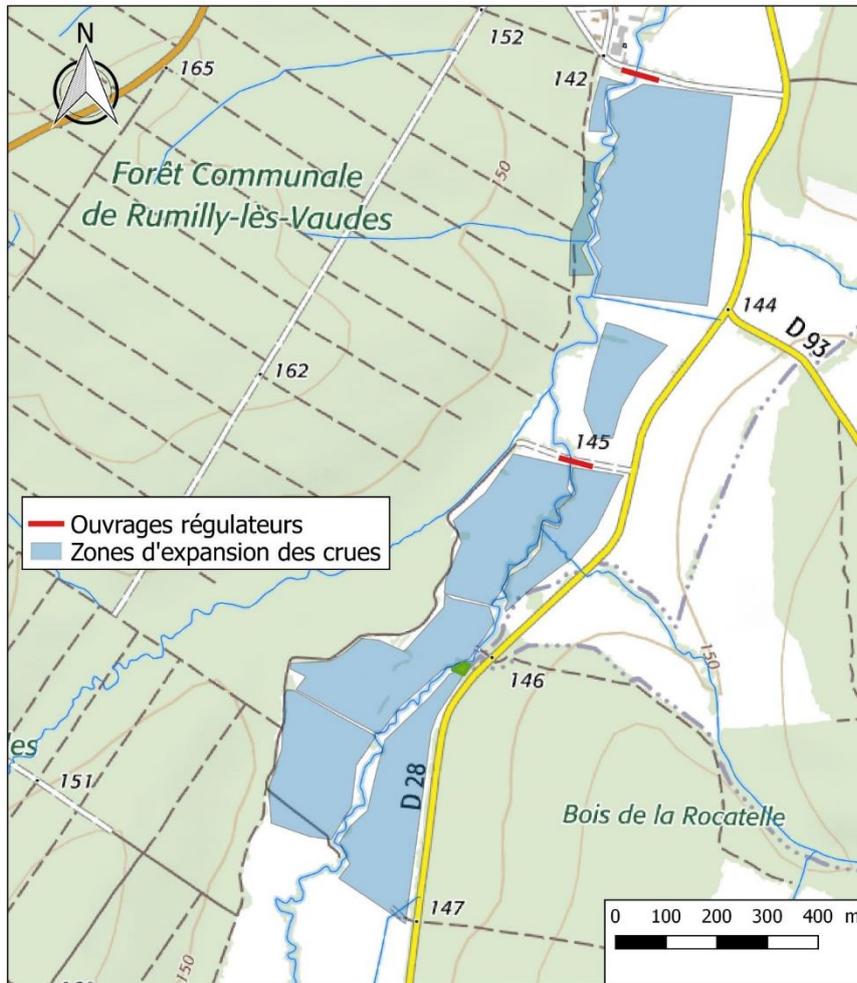
SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Travaux d'aménagement des zones de sur-inondation.

ILLUSTRATION(S)



9 Linéaire étudié dans l'étude de restauration hydromorphologique de l'Hozain



10 Zones pré-identifiées pour la sur-inondation lors de l'étude Fluvialis de 2015

Fiche action n°6.6 : Suppression des remblais des ballastières de Verrières et Bréviandes

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action aura pour but de permettre de restaurer le fonctionnement du lit majeur sur un secteur où il est fortement perturbé par la présence de remblais.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

L'étude globale du PAPI d'intention montre que sur un secteur compris à la limite des communes de Bréviandes et Verrières, les digues entourant des ballastières provoquent une rehausse importante des lignes d'eau au droit de lieux habités, et donc de la fréquence de leur submersion.

La présente action consiste à supprimer les remblais ceinturant les digues, entraînant la baisse de la ligne d'eau pour une crue centennale pouvant atteindre 20 cm à Buchères Gare.

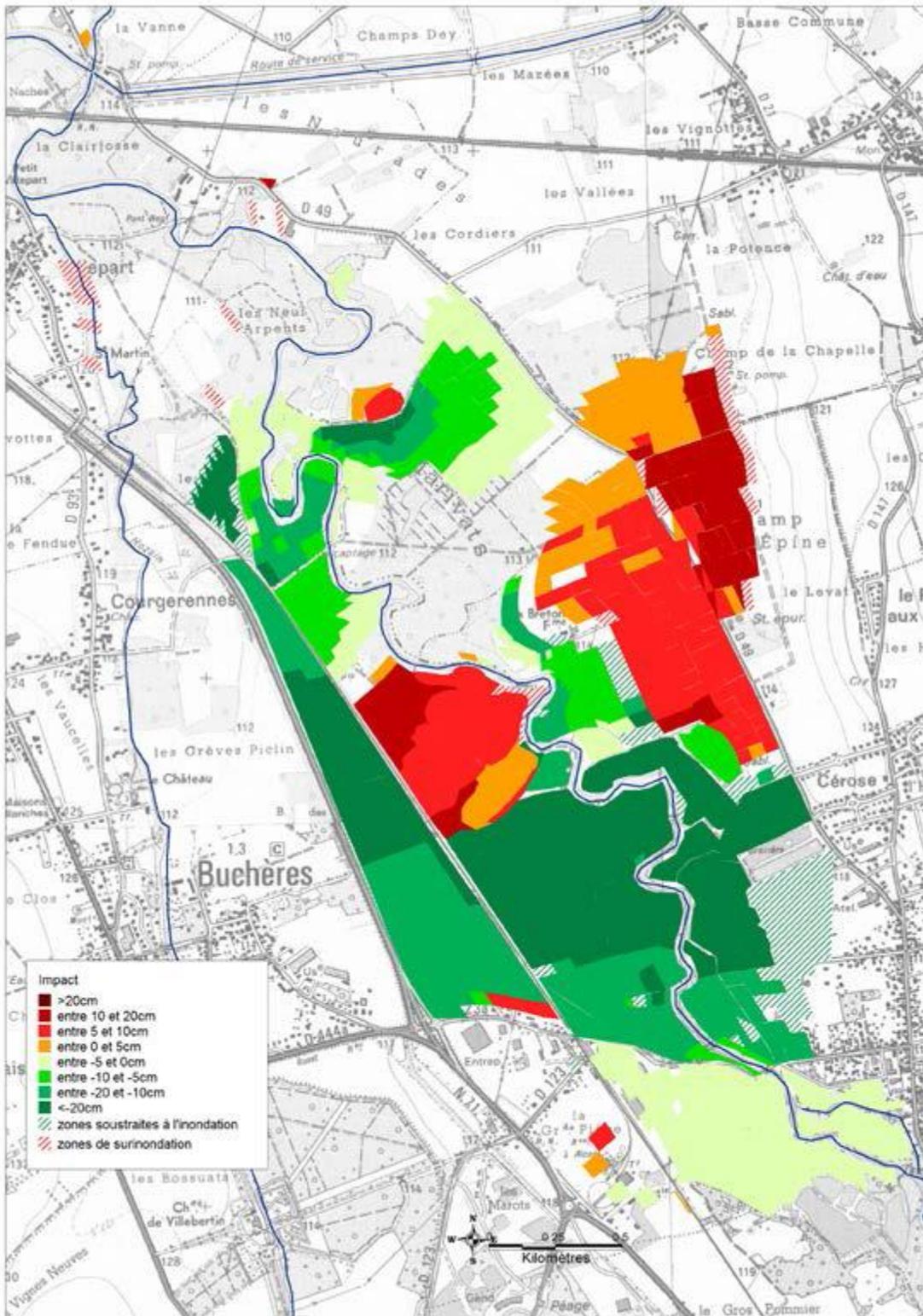


Figure 11 : incidence de la suppression des remblais pour une crue centennale

Les rencontres avec les propriétaires ont permis de prendre en compte les contraintes spécifiques identifiées et de mettre notamment en évidence l'intérêt paysager des sites et l'attachement des riverains à cette valeur. L'importance des enjeux paysagers des plans d'eau de l'échancrure de la Seine dans la Champagne humide est par ailleurs mentionnée dans le Référentiel des Paysages de l'Aube.

La réalisation de ces travaux, visant ainsi à reconquérir un grand nombre de fonctionnalités du lit majeur, y compris en matière de cadre de vie, sera ainsi échelonnée dans le temps, au fur et à mesure des accords des riverains.

Cette opération, à double vocation hydraulique et environnementale, sera complémentaire à une opération de renaturation des berges, prévue dans le cadre du contrat territorial eau et climat de Troyes Champagne Métropole et du SDDEA.

Avancement :

Phase de concertation réalisée avec les riverains.
Etude environnementale réalisée
Relevés Topographiques et bathymétrie réalisée
AVP en cours de réalisation

Difficultés constatées :

Refus d'accès de certains propriétaires

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre sur les communes de Verrières et Bréviandes, situées dans le département de l'Aube.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2024

Planning actualisé : 2021-2025

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 1 935 000 € HT

Coût réellement engagé : 196 855 €

Subventions notifiées et versées : 202 070 €

Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de l'action dans la seconde phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)



SDDEA

Fiche action n°6.7 : Déploiement d'études pilotes sur les sous-bassins vulnérables aux phénomènes d'érosion-ruissellement

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action a pour objectif d'améliorer l'appréhension des crues soudaines liées à l'expression de phénomènes d'érosion-ruissellement importants, en particulier sur le secteur du Barrois. Les crues de janvier 2018 ont permis d'identifier différents secteurs fortement vulnérables, tel que le bassin du Landion.

L'analyse de leur fonctionnement permettra d'identifier les points qui devront faire l'objet de travaux afin de limiter la fréquence de survenue des inondations.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action consiste en la réalisation d'études érosion-ruissellement sur trois sous-bassins vulnérables permettant de conduire à la définition d'un programme d'aménagement permettant de ralentir les temps de concentration.

L'action se déroulera en trois temps, présenté comme suit :

- Définition de trois sous-bassins vulnérables aux phénomènes d'érosion-ruissellement ;
- Réalisation des études pilotes sur les trois sous-bassins définis ;
- Réalisation des premiers travaux d'aménagement dont le bassin du Landion sera privilégié.

Une concertation en continu auprès de l'ensemble des partenaires locaux impliqués sera effectuée. La composition des instances de décision et de gouvernance liés à cette action sera amenée à évoluer au gré de la concertation menée.

Avancement :

Le recrutement d'un chargé de mission ruissellement est envisagé.

Les 3 sous-bassins seront choisis en fonction des diagnostics émergents des PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) portés sur les cours d'eau du département.

Difficultés constatées :

Compétence non exclusive et en limite de la compétence GEMAPI. L'obtention de financements et la mobilisation des budgets est donc plus complexe.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure et plus spécifiquement sur le secteur du Barrois, situé dans le département de l'Aube (10).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SDDEA

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comités de pilotages locaux pour chaque étude et centralisation en comité de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2021-2024

Planning actualisé : 2023-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 160 000 € TTC

Coût réellement engagé : /

Subventions notifiées et versées : /

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

sans objet

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Poursuite de l'action dans la seconde Phase du PAPI.

ILLUSTRATION(S)

sans objet



SDDEA

Fiche action n°6.8 : Étude de faisabilité sur l'aménagement du pont et du déversoir de Courtenot

STATUT DE L'ACTION

Terminée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action est issue des études menées dans le cadre du PAPI d'intention. La modélisation hydraulique conduite à l'amont de l'agglomération a conduit à confirmer l'impact potentiel créé par l'ouvrage de Courtenot (ROE5072) et observé à l'occasion de la crue de 2013. Cet ouvrage est aujourd'hui exploité par un propriétaire privé pour la production hydroélectrique.

Un scénario test démontrait qu'une augmentation de la capacité hydraulique de l'ouvrage permettrait de corriger ces effets, en complémentarité avec l'amélioration des écoulements sous le pont départemental situé à l'aval. Ainsi la fréquence d'inondation des communes de Courtenot et de Virey-sous-Bar s'en trouverait réduite.

Néanmoins, la modélisation hydraulique utilisée reste sommaire et des aménagements ont été réalisés sur l'ouvrage par la suite afin de rendre les vannages plus fonctionnels. Il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles vérifications afin de confirmer ou infirmer les conclusions du PAPI d'intention.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action était prévue en plusieurs étapes :

- Reprise du modèle hydraulique en régie pour vérifier l'effet des travaux réalisés

Si des questions persistaient, recours à un prestataire pour renforcer le modèle hydraulique et réaliser un avant-projet détaillé

Avancement :

Action close à la suite de l'analyse en interne du modèle hydraulique.

Difficultés constatées : Tensions liées à l'action de la part de la propriétaire et du gestionnaire qui s'inquiétaient qu'on leur impose des travaux supplémentaires sur l'ouvrage. Plusieurs échanges de courriers ont eu lieu dès l'enquête publique.

La démarche et les conclusions ont finalement été plutôt bien acceptés.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action est mise en œuvre sur la commune de Courtenot, située dans le département de l'Aube (10).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : SDDEA

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité de pilotage local pour toute prise de décision et point d'avancement en comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : 2020-2022

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 45 000 € TTC

Coût réellement engagé : 0€

Subventions notifiées et versées : 0€

Commentaires : pas d'engagement financier pour cette action réalisée en interne

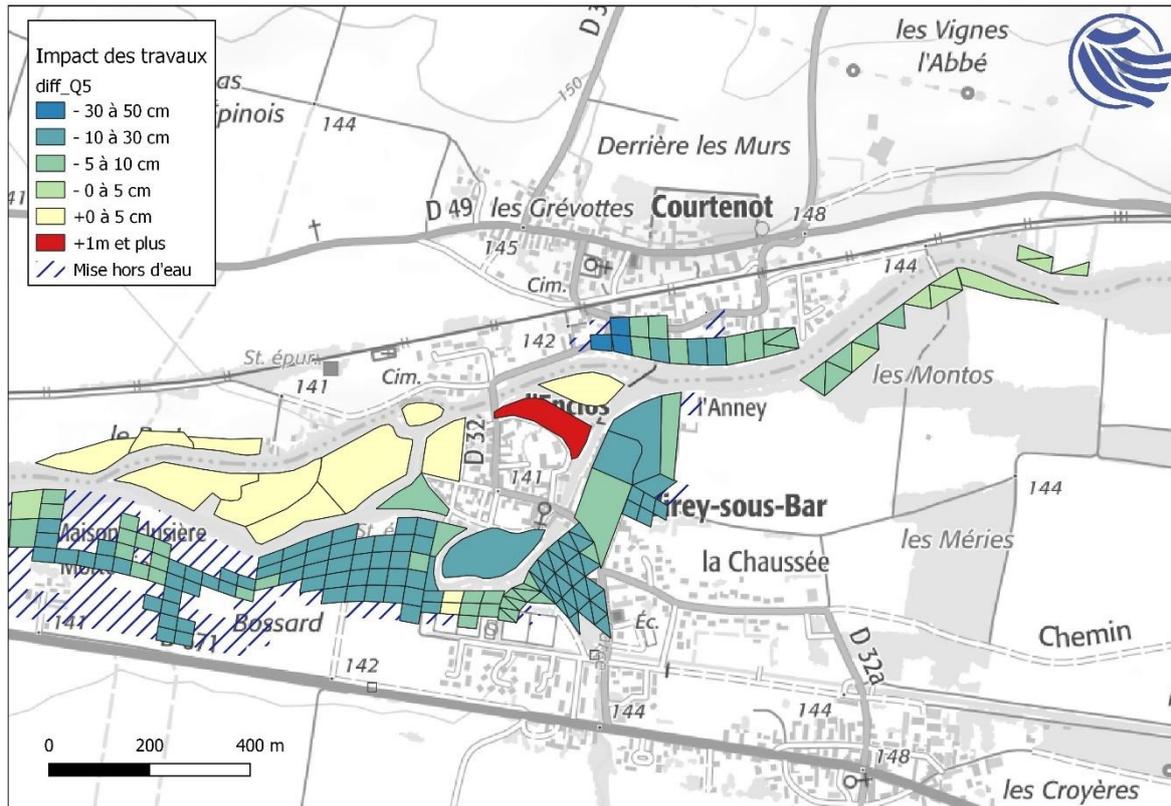
LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les travaux réalisés par le propriétaire ont presque rempli les objectifs qui avait été formulés dans les propositions du PAPI d'intention et des travaux plus poussés auraient un intérêt limité pour des coûts très importants liés notamment à des travaux sur le pont départemental.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Sans objet

ILLUSTRATION(S)



12 Impact des travaux réalisés sur l'ouvrage – différences de niveaux d'eau pour une crue quinquennale



Fiche action n°6.9 : Optimisation des écoulements au droit de l'ouvrage de prise d'eau situé à Courtenot

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'ouvrage de prise d'eau en Seine est un dispositif hydraulique important permettant l'écrêtement des crues du fleuve et le stockage des volumes d'eau prélevés dans le lac-réservoir SEINE. Cette action se fixe pour objectif d'étudier l'optimisation des écoulements au droit de l'ouvrage de prise d'eau en vue d'améliorer le ralentissement dynamique des crues du fleuve par un niveau de prélèvement si possible augmenté.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Le lac-réservoir SEINE est l'un des quatre ouvrages hydrauliques implantés sur le bassin amont de la Seine pour l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage du fleuve et de ses affluents l'Yonne, l'Aube et la Marne. Il constitue donc un ouvrage important pour la réduction de l'impact des crues du fleuve.

Au-delà de la capacité nominale de prise d'eau en Seine fixée par la débitance des ouvrages hydrauliques de régulation en tête du canal et par le canal d'amenée des eaux lui-même, débitance portée à terme à 200m³/s, l'atteinte de ce niveau de débit est aussi conditionnée par la configuration des prélèvements opérés dans le fleuve. En période de crue, de nombreux embâcles charriés par le fleuve peuvent obstruer partiellement l'entonnement de l'ouvrage et des vannages situés en aval ; de même la configuration de la prise d'eau peut favoriser le dépôt de sédiment au droit de cet entonnement et réduire au final les capacités de prélèvement ; enfin, la configuration des ouvrages hydrauliques de régulation et des bajoyers adjacents mérite d'être étudiée afin d'optimiser la courbe des remous en situation de prise d'eau élevée.

L'action vise à piloter les études nécessaires à la modélisation des écoulements au droit des ouvrages de prise d'eau et de déterminer les aménagements permettant d'améliorer ces écoulements. Les études seront menées selon les deux étapes suivantes :

Etape 1 : Études hydrologique, hydraulique et modélisation de l'ouvrage de prise d'eau

Etape 2 : Proposition d'améliorations définies au stade avant-projet

Avancement :

La première phase du projet montre que le débit de prise maximum est inférieure n'est pas de 180m³/s mais inférieure, max sans débordement entre 140 et 149 m³/s et avec débordements 165m³/s.

Problèmes rencontrés :

Phase 2 : amélioration de la débitance : marge d'amélioration assez faible

C'est la configuration de la prise qui ne va pas, on ne peut pas changer aussi facilement se débit de prise. Travaux trop conséquents par rapport aux metre cube gagné – proposition de changer la loi d'ouvrage (résultats en attente).

Proposition d'amélioration au stade

Mission complémentaire :

Difficultés constatées : Calage du modèle hydraulique à cause de la validité des données et des plans d'origine.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement sur le secteur de Virey-sous-Bar et Courtenot (département de l'Aube) mais a également des incidences sur l'ensemble des communes du tronçon court-circuité de la Seine et impacte par ailleurs favorablement la protection des territoires en aval du lac-réservoir du fait de l'amélioration des conditions de prélèvement d'eau dans le fleuve à la clef.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs**

Modalités de pilotage & suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**

Opérations de communication consacrées à cette action : Concertation et coordination à prévoir avec les services de l'Etat mais aussi avec les communes de Virey-sous-Bar et Courtenot au titre des ouvrages collinaires de protection des parties urbanisées.

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : fin de l'étude prévue en 2023

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 150 000€ HT

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Un rapport de calage a été livré.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Suite aux conclusions de l'étude, les propositions d'aménagement seront étudiées dans le prochain PAPI.

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°6.10 : Amélioration des conditions d'écoulements et de la débitance du canal de restitution de la Seine

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Le lac-réservoir Seine en dérivation du fleuve Seine permet le stockage des eaux de crue. L'optimisation des volumes de crue stockés repose sur le caractère opérationnel du canal d'aménée des eaux (opération de confortement réalisée entre 2011 et 2016) mais aussi sur la pleine disponibilité du canal de restitution Seine nécessaire au délestage et déstockage des eaux en vue de la reconstitution du volume stockable disponible dans le lac-réservoir. Combiné au canal d'aménée des eaux, le canal de restitution Seine permet par ailleurs d'organiser un simple transit de l'eau par le lac-réservoir (notion de by-pass : prise=restitution) essentiel à la protection des territoires baignés par le tronçon de Seine court-circuité (tronçon situé entre l'ouvrage de prise d'eau et la confluence avec le canal de restitution).

L'objectif de cette action porte sur l'étude d'optimisation de la débitance du canal de restitution Seine, aujourd'hui constatée autour de 30-35 m³/s, ainsi que sur l'examen des possibilités de stockage colinéaire au canal.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Le canal de restitution Seine prend naissance au droit de l'ouvrage de restitution de la Morge qui organise le déstockage des eaux du lac-réservoir. Dans sa partie amont (canal de la Morge), le canal intercepte la rivière Barse puis empreinte pour partie le lit de l'ancienne Barse jusqu'à l'ouvrage hydraulique de Ruvigny. Le canal de restitution donne alors naissance à deux canaux : le canal de Saint-Julien qui conflue en aval avec la Seine à hauteur de Saint-Julien et le canal de Baires qui conflue avec la Vieille Seine aux portes de Troyes à hauteur de Saint-Parres-aux-Tertres.

Les études programmées dans le cadre de cette action portent d'une part sur l'amélioration des conditions d'écoulement dans le canal de restitution (parties Morge et Saint-Julien) et d'autre part sur l'examen des possibilités de déversement latéral des eaux en situation de restitution élevée.

- **Étape 1 : Amélioration des conditions d'écoulement**
- **Étape 2 : Déversement latéral**

Avancement :

La restitution de la Réalisation de la phase 1, état des lieux avec l'acquisition de données et le diagnostic de l'état des berges avec la réalisation du bilan sédimentaire.

Les prochaines phases seront réalisées au cours de l'année 2023.

Difficultés constatées : -

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement sur l'ensemble du périmètre du tronçon court-circuité (de Courtenot à Bréviandes, en passant par les communes de Mesnil-Saint-Père, Montiéramey, Lusingy-sur-Barse, Courteranges, etc.) dans le département de l'Aube (10).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs**

Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**

Opérations de communication consacrées à cette action : Concertation et coordination à prévoir avec les collectivités et les exploitants agricoles du bassin versant direct du canal de restitution Seine.

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : 2021-2023

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 150 000€ HT

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Modélisation

Rapport de la phase 1 - état des lieux

Rapport de la phase 2,3,4 avec les propositions d'aménagement (en cours).

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Suite aux conclusions de l'étude, les propositions d'aménagement seront étudiées dans le prochain PAPI.

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°6.11 : Etude de connaissance du volume disponible après 60 ans de service

STATUT DE L'ACTION

Terminée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Le lac-réservoir SEINE, a pour double mission l'écêtement des crues et le soutien d'étiage de la Seine. La courbe niveau-volume permet d'associer pour chaque hauteur d'eau dans le lac, le volume associé et constitue donc un outil indispensable à la gestion de crue du lac-réservoir. Les derniers levés datent de 1998 et il est proposé leurs actualisations.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

L'action permettra de disposer de nouvelles courbes hauteur-volume-surface. Compte tenu de l'évolution de la technologie de mesures, il est proposé de réaliser une nouvelle photogrammétrie et bathymétrie, puis l'exploitation et l'analyse des résultats par un géomètre expert. L'étude comporte 3 étapes :

- **Étape 1 : Levés bathymétriques et aériens de la cuvette et des digues**
- **Étape 2 : Exploitation des données**
- **Étape 3 : Comparaison avec les données précédentes**

Avancement : Cette étude est terminée. Les données d'acquisition Lidar et de bathymétrie ont permis de mesurer les parties immergées du lac pour en définir sa capacité de stockage. Une fois les données collectées, elles sont introduites dans le logiciel Global Mapper, en y intégrant le MNT, pour calculer l'Altitude-Surface-Volume de manière automatique et ainsi, obtenir le volume de stockage. L'étude conclue à une perte d'environ 1,5M m³ soit environ 1 % du volume total du lac, avec toutefois des incertitudes entre les outils utilisés aujourd'hui pour ces calculs et ceux réalisés au moment de la création du lac.

Difficultés constatées : planification des levés car très dépendant de la météo.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement d'optimiser la gestion du lac-réservoir SEINE et ainsi contribuera à optimiser la capacité d'écêtement des crues de la Seine.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs**

Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**

Opérations de communication consacrées à cette action : Concertation et coordination à prévoir avec les collectivités et les exploitants agricoles du bassin versant direct du canal de restitution Seine.

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : 2021-2022

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 120 000€ HT

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les livrables sont : rapport d'étude, semi de points brut, MNT, courbes de niveau, MNT des différences entre les anciennes et les nouvelles données, nouvelles courbes liant la surface du plan d'eau, l'altitude du plan d'eau et le volume.

Sur le lac-réservoir Seine, on a un écart de volume de -1.6 Mm³ avec les nouveaux levés.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

ILLUSTRATION(S)

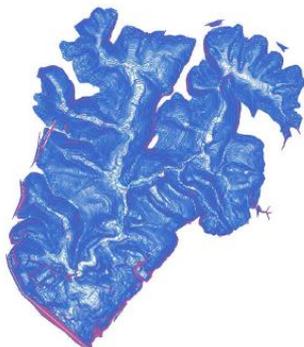


Figure 13 : courbes de niveau



Fiche action n°6.12 : Etude de connaissance sur les lois d'ouvrages du lac-réservoir Seine

STATUT DE L'ACTION

Non débutée

RAPPEL DES OBJECTIFS

Le lac-réservoir SEINE, a pour double mission l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage de la Seine. Les lois d'ouvrages permettent d'associer à une ouverture de vanne, le débit transitant à travers l'ouvrage. Elles constituent un outil indispensable pour assurer une gestion optimisée et fiabilisée des ouvrages. Lors de crue de janvier 2018, des débits très importants ont été atteints et permettent de disposer de nouvelles données pour ajuster ces lois d'ouvrage.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Cette action permettra, sur la base des mesures réalisées lors de la crue de janvier 2018, d'ajuster les lois d'ouvrages des différents organes manœuvrables du lac-réservoir SEINE.

L'action comprendra :

- Une analyse des mesures réalisées ces dernières années, et en particulier lors de la crue de janvier 2018,
- Un recalage d'environ 5 lois d'ouvrage du lac-réservoir SEINE,

La production des tableaux des lois d'ouvrage et l'implémentation sur la supervision.

Avancement : Action non débutée

Difficultés constatées : -

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement d'optimiser la gestion du lac-réservoir SEINE et ainsi contribuera à optimiser la capacité d'écrêtement des crues de la Seine.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : EPTB Seine Grands Lacs

Modalités de pilotage et de suivi : Comité technique et de pilotage du PAPI

Opérations de communication consacrées à cette action : -

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2021

Planning actualisé : 2023-2026

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 35 000€ HT

Coût réellement engagé :

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

L'action sera réalisée dans la seconde phase du PAPI

ILLUSTRATION(S)



Fiche action n°6.13 : Etude de définition pour l'aménagement du Canal de Baires

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cette action consiste à établir les modalités de pérennisation de la capacité hydraulique actuelle du canal de Baires et à étudier ses modalités de reconnexion avec les milieux environnants.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Au travers d'une étude de définition pour l'aménagement du canal, l'action vise à :

- Étudier les options d'aménagement sur l'ouvrage du moulin de Baires, afin d'envisager le rétablissement d'une connectivité longitudinale entre l'amont et l'aval du canal, tout en abaissant les lignes d'eau sur le canal ;
- Étudier la renaturation du canal pour rendre son caractère naturel et pérenniser la débitance actuelle (environ 12 m³/s) de par le maintien des berges mais aussi par la proposition de mesures de gestion ;
- Étudier les conditions de réhabilitation des zones naturelles d'expansion des eaux de déversement du canal en période de crue vers la plaine de l'ancienne Barse ;
- Coupler la réalisation des aménagements sur le canal à sa valorisation paysagère et patrimoniale.

L'étude de définition vise à pérenniser, voir augmenter, les possibilités de délester ponctuellement le principal canal de restitution du lac-réservoir Seine vers le Canal de Baires, tout en assurant une meilleure intégration écologique, paysagère et patrimoniale de l'infrastructure dans son environnement. L'étude de définition s'articule autour de plusieurs phases permettant, à partir d'un diagnostic en grande partie déjà réalisé, d'analyser différents scénarios d'aménagement, de retenir le plus approprié/consensuel, d'assurer sa conception (stade AVP), puis de rédiger le programme d'opérations visant à sa réalisation. L'étude de définition s'organise alors autour des étapes suivantes :

Étape 1 : Prise en main et actualisation du diagnostic existant par des reconnaissances complémentaires ;

Étape 2 : Investigations multithématiques pour étudier les scénarios d'aménagement envisageables

Étape 3 : Analyse multicritères des différentes options d'aménagement visant à définir le scénario final d'aménagement, et description de ce scénario au stade de la faisabilité.

Finalisation : La finalisation de l'étude de définition visera à préparer la réalisation des aménagements

Avancement :

L'étude pour l'aménagement du canal de Baires comprend un état des lieux et un diagnostic écologique avec une analyse hydromorphologique mis à jour par rapport à l'étude menée en 2017, à savoir :

- Une ripisylve en bon état de manière générale, avec une végétation dense et continue sur une majeure partie du linéaire, quelques tronçons présentant une ripisylve plus éparse, voire absente ;
- Certains tronçons marqués par une forte influence anthropique, avec des berges bétonnées notamment à proximité de l'ouvrage de partage, des ouvrages de franchissement, de la ferme de Panais et du moulin de Baires, et pouvant présenter une forte érosion, en particulier entre la RD.610 et l'entrée de Baires.

Concernant l'ancienne Barse, les quelques portions qui ont pu être visitées laissent présager un cours d'eau au fort potentiel écologique, bordé par une végétation continue et dense.

Une étude complémentaire de topographie et une étude environnementale ont été réalisées en complément pour compléter le diagnostic et proposer des aménagements cohérents dans le rapport de la phase 2.

Celui-ci comprend des propositions d'aménagements multithématiques sur les volets suivants :

- Volet hydraulique – talutage de berges, création de banquettes
- Volet continuité écologique - rampe par enrochement, rivière de contournement, passe à bassin
- Volet reconnexion – restauration de l'ancienne Barse

Cette phase est en cours de finalisation pour réaliser ensuite la phase 3 présentant le scénario final retenu.

L'étude sera finalisée au cours de l'année 2023.

Difficultés constatées :

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Elle est mise en œuvre sur l'ensemble du linéaire du canal de Baires et de l'ancienne Barse, à savoir sur les communes de Ruvigny, Saint-Parres-Aux-Tertres et Rouilly-Saint-Loup (département de l'Aube (10)).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs**

Modalités de pilotage & suivi : **Comité technique et comité de pilotage**

Opérations de communication consacrées à cette action : **information et communication matérialisées et dématérialisées**

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2022

Planning actualisé : finalisation de l'étude en 2023.

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 200 000€ HT

Coût réellement engagé : Marché SAFEGE (114 345 € HT), Etude de sol Géotech (1500 € HT), relevé topo Topdess (24 180 € HT), analyse de sédiments par eurofins (2 382 € HT), étude environnementale (31 700 € HT) soit un total de 174 107 € HT hors révisions.

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Rapport d'état des lieux : phase 1 de mai 2022 (123 pages)

Rapport d'investigations multithématiques : phase 2 de juin 2022 (74 pages)

Notice paysagère pour le réaménagement du canal de juin 2022 (41 pages)

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

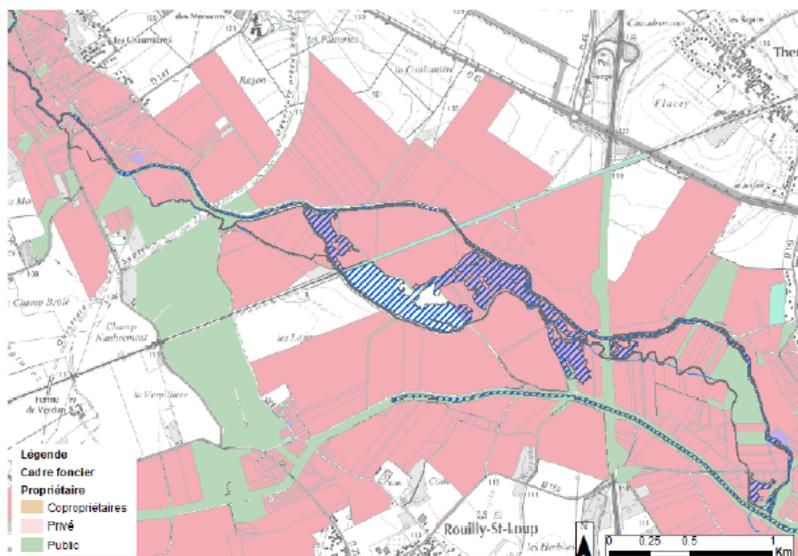
Transmission de l'étude aux partenaires.

ILLUSTRATION(S)

Secteur	Barse
Hauteurs d'eau	>0 sur tous le linéaire

La zone inondée en état initial et en état aménagé pour un débit à plein bord sont les suivants :

Situation	Surface totale inondée (Km ²)	Parcelle publique inondée (Km ²)	Parcelle privé inondée (Km ²)
Etat initial	0.65	0.10	0.32
Scenario connexion amont	0.55	0.10	0.24





Fiche action n°6.14 : Etude de conception du projet de confortement du parement amont du barrage de la Morge

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Le barrage de la Morge est intégré aux ouvrages hydrauliques de ceinture du lac-réservoir SEINE permettant ainsi le stockage des eaux de crue prélevées dans le fleuve pendant la période hivernale et de printemps puis leur restitution en période d'étiage.

Ce barrage, mis en eau en 1966, présente aujourd'hui un parement amont fragilisé sous l'effet des cycles de remplissage et de vidange et de l'action des vagues. Il convient de procéder à sa restauration et son confortement et donc d'engager préalablement les investigations préliminaires et les études de conception du projet.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Le barrage de la Morge se présente sous la forme d'un remblai homogène constitué d'argile. Ce remblai est formé en partie amont d'un parement bitumineux poreux reposant sur une couche de matériaux drainants, l'ensemble permettant d'assurer d'une part la protection du corps de l'ouvrage et d'autre part de gérer la dissipation des sous-pressions lors des cycles de vidange. Après 50 ans de service, le béton bitumineux s'est fragilisé occasionnant des fissures, voire des fractures, pouvant libérer le matériau drainant sous-jacent et donc à terme porter atteinte à l'intégrité du corps argileux du barrage.

Il convient d'organiser la rénovation et le confortement de ce parement. Il est pour cela nécessaire d'entreprendre :

Étape 1 : Études et investigations complémentaires préalables à la conception du projet de rénovation au stade d'avant-projet

Étape 2 : Conception du projet de rénovation au stade d'avant-projet

Les études programmées dans le cadre de cette action portent donc d'une part sur la réalisation des études préliminaires et d'autre part sur les études de conception du projet de rénovation et confortement du parement amont du barrage de la Morge.

Avancement :

Une étude préalable a été réalisée et présente 5 solutions pour réhabiliter le parement du barrage de la Morge. La solution retenue est la technique par enrochements qui constitue une solution robuste et durable mais qui nécessite de gros volumes à transporter et mettre en place pendant la phase chantier. La phase d'étude avant-projet (AVP) a été validé et permet de consolider le projet pour entamer la phase en cours de projet (PRO).

Difficultés constatées : Aucunes

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera mise en œuvre à l'échelle du PAPI complet et plus spécifiquement sur les territoires communaux de Mesnil-Saint-Père, Montiéramey et Lusigny-sur-Barse. Ce projet intéresse néanmoins l'ensemble du territoire en aval du lac-réservoir du fait de la fiabilité obtenue pour cet ouvrage à l'issue du confortement et donc de la pérennisation de la mission d'écrêtement des crues du fleuve au bénéfice des territoires en aval.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : **EPTB Seine Grands Lacs**

Modalités de pilotage & suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**

Opérations de communication consacrées à cette action : Concertation avec les services régaliens et le service du contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL Grand Est.

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2022

Planning actualisé : 2020-2023

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 500 000€ HT

Coût réellement engagé : 751 790 € HT, reconnaissance géophysique (G-Co) : 13 108 € HT

Subventions notifiées et versées : -

Commentaires : -

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Etudes AVP envoyées aux services de l'Etat ont été validées. Choix d'une solution de renforcement par enrochements sur l'ensemble des surfaces des barrages.

Par ailleurs l'analyse multicritères a confirmé l'intérêt en termes de sécurité pour la population à mener à son terme ce projet.

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Appel d'offres fin 2023 pour des travaux à réaliser sur 4 ans de 2024 à 2027.

ILLUSTRATION(S)

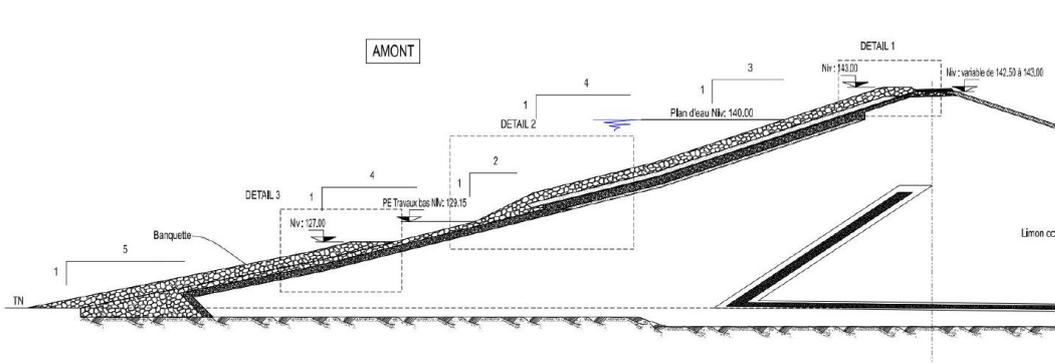


Figure 2 : principe de confortement des parements amont – barrage de la Morge

Fiche action n°6.15 : Études de conception du projet d'optimisation du système d'endiguement

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action aura pour but de réaliser les études de précision et de conception des propositions d'amélioration des conditions d'écoulement visant à réduire la fréquence des débordements dans les lieux habités.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Troyes Champagne Métropole envisage, via deux fiches actions, la réalisation des investigations et études nécessaires à la mise en œuvre du volet urbain des scénarios d'aménagement proposés dans l'étude globale du PAPI d'intention pour la réhabilitation des digues dites du centre-ville :

- Le scénario 1, dont le volet urbain consiste à parachever le programme de sécurisation des digues de l'agglomération troyenne ;
- Le scénario 2, complétant le scénario 1 par la réalisation d'un nouvel ouvrage de répartition des débits, et la réalisation de protections localisées le long de la Seine extérieure ;
- Le scénario 3, complétant le scénario 2 par l'amélioration des conditions d'écoulement de la partie aval de l'agglomération.



Vue d'ensemble des zones d'implantations des travaux

La présente action consiste en la réalisation des investigations topographiques, géotechniques et environnementales, ainsi que des études d'avant-projet, regroupant l'ensemble des travaux envisagés. L'intégration des courbes d'endommagement éventuellement mises à jour dans le cadre de l'action 5.1 (diagnostic de vulnérabilité des Écrevolles) permettra de disposer, en complément de l'affinage des coûts globaux, d'analyses-coûts-bénéfices fiabilisées, de manière à procéder à d'éventuels ajustements du projet. Ces analyses, produites en continu au cours de la prestation, serviront d'éléments d'aide à la décision au comité de pilotage du PAPI en vue de la définition du programme d'actions réalisé dans la deuxième phase du PAPI, en complément de la sécurisation des digues du centre-ville.

Avancement :

Les études d'avant-projet, réalisées conjointement avec celles pour la sécurisation des digues du centre-ville, ont permis de réajuster le programme de travaux.

Plus particulièrement, la partie la plus méridionale (le nouvel de répartition, le doublement de la capacité de l'ouvrage des Flotteurs et les digues accompagnant ces modifications de la répartition des débits) ont finalement été écartées au vu d'une part du linéaire important de digues neuves à créer (et donc à gérer à terme), mais également de l'efficacité hydraulique du programme élaboré sur les digues.

La partie septentrionale du programme est en revanche plus utile et a fait l'objet de précisions :

- Parmi les infrastructures de transport dont la transparence hydraulique a été étudiée, seule fera l'objet d'aménagement l'avenue des Tirverts. Deux solutions existent encore au stade de l'avant-projet et seront arbitrées au stade de projet (mise en place d'un dalot ou abaissement de la chaussée)
- Le projet de chenal sec a été remplacé par la reconnexion d'une annexe hydraulique, aussi efficace en termes de réduction du risque d'inondation et beaucoup plus intéressante d'un point de vue environnemental.

Difficultés constatées : -

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera réalisée au sein du périmètre du présent PAPI complet et plus particulièrement sur les communes de Saint-Julien-les-Villas, Troyes, Saint-Parres-aux-Tertres Pont-Sainte-Marie et Lavau situées dans le département de l'Aube.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2022

Planning actualisé : 2020-2023

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 400 000 € HT

Coût réellement engagé : 196 541 € HT
Subventions notifiées et versées : 56 000 € HT
Commentaires :

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Rapport d'AVP

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Phase projet pendant l'instruction de la révision.

Procédures règlementaires pendant l'année 2024 pour une autorisation au 1^{er} semestre 2025

Travaux à partir du 2^{ème} semestre 2025 relative à la fiche action 6.18

ILLUSTRATION(S)

8. AXE 7

Fiche action n°7.1 : Études de conception du projet de rénovation des digues du centre-ville

STATUT DE L'ACTION

En cours

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cette action aura pour but de réaliser les études de conception de la dernière phase du programme de réhabilitation des digues.

RAPPEL DE LA DESCRIPTION DE L'ACTION ET ÉTAT D'AVANCEMENT

Description :

Troyes Champagne Métropole envisage, via deux fiches actions, la réalisation des investigations et études nécessaires à la mise en œuvre du volet urbain des scénarios d'aménagement proposés dans l'étude globale du PAPI d'intention pour la réhabilitation des digues dites du centre-ville :

- Le scénario 1, dont le volet urbain consiste à parachever le programme de sécurisation des digues de l'agglomération troyenne ;
- Le scénario 2, complétant le scénario 1 par la réalisation d'un nouvel ouvrage de répartition des débits, et la réalisation de protections localisées le long de la Seine extérieure ;
- Le scénario 3, complétant le scénario 2 par l'amélioration des conditions d'écoulement de la partie aval de l'agglomération.



Vue d'ensemble des zones d'implantations des travaux

La présente action consiste en la réalisation des investigations et études de maîtrise d'œuvre (jusque la phase « projet »), de sécurisation des digues dites du centre-ville, relevant de l'axe 7. Le montant des travaux a été estimé par les services de Troyes Champagne Métropole à 17 000 000 € HT, sur la base de l'étude globale du PAPI d'intention et du retour d'expérience des digues réhabilitées.



Travaux urbains du scénario 1

Au-delà des reconnaissances topographiques, géotechniques et environnementales et de la conception des ouvrages telle que prévu par la réglementation relative aux missions de maîtrise d'œuvre (loi du 12 juillet 1985 dite « loi MOP » et arrêtés et décrets d'application), il comprendra les points suivants :

- La prise en compte des enseignements de l'action 4.3, relative à l'intégration urbaine et paysagère des ouvrages ;
- La réalisation d'une étude de danger conforme à l'arrêté du 7 avril 2017 ;
- La réalisation, tout au long des études de conception, d'analyse coûts bénéfiques orientée sur l'optimisation du coup global, ce qui exigera une vigilance particulière sur les coûts de fonctionnement. Ce point pourra permettre notamment permettre l'optimisation du tracé de l'ouvrage.

Avancement :

Le projet de réhabilitation des digues du centre-ville a d'une part, fait l'objet d'un marché global avec l'action 6.15 du présent programme mais également d'une demande de certificat de projet auprès de l'Etat (DDT de l'Aube) permettant d'identifier les différentes contraintes réglementaires et administratives du projet. Une étude environnementale a été réalisée en complément afin d'anticiper les contraintes environnementales précédemment rencontrées lors de la rénovation des digues passées.

Les études d'avant-projet réalisées ont permis d'optimiser le programme initial envisagé. Plus particulièrement, des aménagements prévus dans le cadre de la réhabilitation des digues du centre-ville ont permis de limiter le besoin de recourir aux travaux hydrauliques lourds prévus sur la partie Sud. Le programme global de travaux comporte plusieurs opérations :

- Réhabiliter les digues du centre-ville situées sur les trois canaux de la Seine troyenne (digues de Pétal, Bas Trévois, Bolloré rive gauche et rive droite et Moline rive gauche et rive droite),
- Améliorer le fonctionnement d'ouvrages qui permettent de répartir l'eau entre la Seine extérieure et la Seine troyenne au sein de l'agglomération,
- Réaliser un ouvrage de transparence hydraulique sous l'avenue des tirverts à Pont-Sainte-Marie,
- Rouvrir une annexe hydraulique sur la commune de Lavau.

Ces opérations en milieu urbain particulièrement dense et complexe et comporte de nombreuses contraintes : emprise foncières, aspects réglementaires, usine en fonctionnement, etc.

Les études au stade projet (PRO) seront en cours de réalisation lors de l'instruction de l'avenant de révision à mi-parcours.

Difficultés constatées : contraintes foncière et réglementaires à prendre en compte pour la suite du projet dans un contexte urbain dense avec des zones industrielles en activité rendant le projet complexe à réaliser.

TERRITOIRE CONCERNÉ PAR L'ACTION

Cette action sera réalisée au sein du périmètre du présent PAPI complet et plus particulièrement sur les communes de Saint-Julien-les-Villas et Troyes situées dans le département de l'Aube.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage de l'action : Troyes Champagne Métropole

Modalités de pilotage, de suivi, etc. : Comité technique et de pilotage du PAPI.

Opérations de communication consacrées à cette action (le cas échéant) : communication matérialisée et dématérialisée

ÉCHEANCIER PREVISIONNEL et PLANNING ACTUALISÉ

Planning initial : 2020-2022

Planning actualisé : 2021-2023

COÛT PRÉVISIONNEL et COÛT RÉELLEMENT ENGAGÉ

Coût prévisionnel initial de la fiche action : 490 000 € HT

Coût réellement engagé : 812 879,15 € HT

Subventions notifiées et versées : 42 092,76 €

Commentaires : Transfert entre la fiche action 6.15 et la fiche action 7.1 après notification du marché

LIVRABLES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Rapport d'AVP

Etude environnementale

SUITES DONNÉES OU ENVISAGÉES

Phase projet pendant l'instruction de la révision.

Procédures règlementaires pendant l'année 2024 pour une autorisation au 1^{er} semestre 2025

Travaux à partir du 2^{ème} semestre 2025

ILLUSTRATION(S)